

Allocataires démographie RSA enfants santé RSA RSA enfants taux emploi habitants natalité enfants grenoblois précarité

# Analyse

des

# BESOINS

# SOCIAUX

# 2010

ménages famille taux pauvreté Personnes âgées AAH évolution âge Aide sociale grenoblois territoire revenus secteurs logement chômage solidarité

## **L'ABS : une démarche d'observation et de veille sociale**

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est une démarche menée en continu par le CCAS de Grenoble, visant à donner des éléments d'aide à la décision afin de permettre l'adéquation des actions engagées par le CCAS aux besoins observés.

Cette dynamique d'observation se formalise par la présentation d'un rapport annuel, conformément à l'Article R123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui indique que *"les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de la population qui relève d'eux, et notamment ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration"*.

## **2010 : une démarche ABS alimentée par les résultats du nouveau recensement**

Depuis 2008, le CCAS de Grenoble a choisi d'alterner des ABS "spécifiques" portant sur une thématique particulière, à des ABS "complètes", comme celle de 2010.

Cette 8<sup>ème</sup> Analyse des Besoins Sociaux repose sur l'exploitation des premiers résultats du nouveau recensement de population. Elle permet d'appréhender de manière globale et dynamique les caractéristiques économiques, sociales et démographiques de la population présente sur le territoire grenoblois (Partie I). Afin de disposer d'une approche plus qualitative et plus conjoncturelle des phénomènes de pauvreté, des acteurs intervenant dans le champ des aides et secours d'urgence ont été questionnés sur leur perception des besoins des plus fragiles. Des extraits des éléments recueillis sont livrés dans le rapport.

## **Des publics étudiés à la loupe dans 4 lettres de l'observation sociale**

Quatre des principaux publics pris en charge par le CCAS ont fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de *lettres de l'observation sociale* dont la présentation a été échelonnée en conseil d'administration tout au long de l'année. Elles font l'objet d'une actualisation et d'une compilation dans le rapport (Partie II).

## **Une approche territoriale renouvelée : 6 fiches secteurs avec des indicateurs clés**

Outil synthétique d'observation à l'échelle des 6 secteurs de la ville, ces fiches indiquent les écarts les plus significatifs de chaque territoire à la moyenne ville afin d'aider à la réalisation de diagnostics territorialisés (Partie III). Les productions de l'Observatoire social économique et urbain de Grenoble fournissent une analyse plus fine avec des cartographies à l'échelle des quartiers. Elles sont un complément indispensable pour une observation territorialisée plus complète.

J'adresse mes sincères **remerciements** aux Services et Directions de la Ville et du CCAS pour leur participation à cette démarche. Mes remerciements vont également à nos partenaires associatifs et institutionnels, notamment la CAF et le Conseil Général qui, à travers la mise à disposition de leurs données et le croisement de leurs regards, nous permettent d'enrichir notre démarche d'observation sociale.

**Olivier NOBLECOURT**  
**Adjoint au Maire**  
**Action Sociale et Familiale**  
**Vice-Président du CCAS de Grenoble**

# SOMMAIRE

<b>NOTICE DE PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ABS 2010</b>	<b>P.2</b>
<b>PARTIE I : CADRAGE SUR L'ENVIRONNEMENT SOCIAL</b>	<b>P.4</b>
<b>1. DEMOGRAPHIE - POPULATION</b>	<b>P.5</b>
<b>2. REVENUS</b>	<b>P.8</b>
<b>3. PRECARITE</b>	<b>P.15</b>
<b>4. EMPLOI</b>	<b>P.19</b>
<b>5. LOGEMENT</b>	<b>P.23</b>
<b>6. SANTE</b>	<b>P.26</b>
<b>PARTIE II : APPROCHE PAR LES PUBLICS</b>	<b>P.31</b>
<b>LETTRE N°1 : MENAGES DEMANDEURS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE</b>	<b>P.32</b>
<b>LETTRE N°2 : PERSONNES AGEES</b>	<b>P.41</b>
<b>LETTRE N°3 : LES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS</b>	<b>P.53</b>
<b>LETTRE N°4 : MENAGES DEMANDEURS D'HEBERGEMENT</b>	<b>P.64</b>
<b>PARTIE III : APPROCHE TERRITORIALE</b>	<b>P.74</b>
<b>FICHES SECTEURS</b>	<b>P.75</b>
<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b>	<b>P.89</b>
<b>LEXIQUE</b>	<b>P.90</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>P.92</b>

# NOTICE DE PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ABS 2010

## LA MÉTHODE

Les éléments d'ABS figurant dans ce rapport s'appuient sur :

- **des données statistiques** des services du CCAS, de ses partenaires et de l'INSEE, qui font pour partie l'objet d'un suivi annuel dans les productions de l'Observatoire social, économique et urbain de Grenoble ;
  - **des points de vue de professionnels**, qui ont été recueillis à travers la passation d'un questionnaire les interrogeant sur leur perception des situations de pauvreté (Cf. Annexe 1) ou dans le cadre d'échanges. Les données recueillies sont par essence subjectives et à considérer comme telles.
  - **des récits de vie** de personnes retranscrits par les professionnels, qui permettent d'illustrer les caractéristiques des ménages pris en charge, les parcours de vie, les problématiques auxquelles ces personnes sont confrontées.
- ➔ **L'ensemble des éléments statistiques et qualitatifs recueillis ont été mis en perspective et croisés lors de séances d'échanges avec les professionnels.**

## LES CLÉS DE LECTURE DU RAPPORT

Comme chaque année, une présentation du rapport ABS est faite en Conseil d'Administration du CCAS. Elle donne lieu à publication d'une **synthèse** du rapport.

Le rapport est structuré autour de **3 parties**.

Les parties I et II sont composées de **chapitres**. A chaque en tête de chapitre, le lecteur trouvera les chiffres clés et/ou points saillants à retenir ; à chaque fin de chapitre, les références bibliographiques à consulter pour approfondir l'analyse.

Plusieurs **encarts** insérés dans le corps du texte :

- éclairent sur le point de vue des professionnels
- illustrent des situations de vie vécues par les usagers

Autant que possible la situation grenobloise est mise en perspective avec des éléments de cadrage départemental et national. Lorsque cela s'avère opportun et que les données sont disponibles, une comparaison entre Grenoble et **5 villes de référence**<sup>1</sup> est présentée.

De **nouvelles sources de données disponibles** permettent d'enrichir le panorama social de la situation grenobloise offert par l'ABS 2010, parmi lesquelles :

- ▶ les données du nouveau recensement de population ;
- ▶ les données revenus INSEE-DGI à l'échelle des 6 secteurs par profil de ménages ;

---

<sup>1</sup> Dijon, Rennes, Rouen, Nantes, Montpellier.

- ▶ les données INSEE-CLAP sur la répartition de l'emploi sur les 6 secteurs ;
- ▶ les extraits de résultats de l'enquête DRASS sur l'état de santé des grenoblois ;
- ▶ les extraits de travaux du COHPHRA sur les parcours des ménages au sein des structures d'hébergement.

## POINT D'ALERTE SUR LES LIMITES DES DONNEES DU NOUVEAU RECENSEMENT

Les données du nouveau recensement sont disponibles depuis l'été 2009 à la commune. La masse d'informations fournie est relativement importante. Potentiellement, une multitude de données détaillées peuvent être analysées selon les questionnements formulés. Aussi, le présent rapport n'a pas prétention à livrer une analyse complète des nouveaux résultats disponibles, mais plutôt à fournir quelques éclairages sur des thématiques clés.

Grâce à la nouvelle méthode de recensement, des données sont publiées chaque année. Elles résultent du traitement statistique des données recueillies par **sondage** sur 5 années d'enquête et sont millésimées du milieu de période (ex : données millésimées 2007 issues des enquêtes annuelles menées entre 2005 et 2009).

Toutes les données sont **déclaratives**.

Elles décrivent la **structure** de population – et non sa conjoncture – puisque par construction, elles lissent les effets conjoncturels.

Bien que des données soient publiées chaque année, les **analyses d'évolution** ne pourront être menées que tous les 5 ans (2 échantillons d'enquête totalement disjoints).

Certaines données nouvellement livrées ne sont pas comparables aux données du recensement de 1999 à cause de changements de concepts ou de questionnements.

**La méthode par sondage complexifie l'analyse des données à l'infra communal.** Un travail est actuellement en cours avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise pour l'expertise de ces données. Les données par secteur présentées dans le présent rapport sont approchées à partir de regroupements d'IRIS et à prendre comme des ordres de grandeur.

**PARTIE I**

**CADRAGE SUR  
L'ENVIRONNEMENT  
SOCIAL**



# 1. DEMOGRAPHIE - POPULATION

TABLEAU DE BORD L'ESSENTIEL - ABS 2010

DONNEES DE POPULATION						Sources
	2005	2006	2007	2008	2009	
<b>Population totale</b>			<b>156 793</b>			<b>INSEE RGP</b>
<i>Part des moins de 20 ans</i>			21,5%			INSEE RGP
<i>Part des 60 ans et +</i>			19,20%			INSEE RGP
<b>Ménages</b>			<b>79282</b>			<b>INSEE RGP</b>
<b>Naissances</b>	<b>2167</b>	<b>2281</b>	<b>2311</b>	<b>2297</b>	<b>2344</b>	<b>INSEE-Etat Civil</b>
<i>Evolution N-1</i>	-3,5%	5,3%	1,3%	-0,6%	2,0%	
<b>Décès</b>	<b>1068</b>	<b>1117</b>	<b>1039</b>	<b>1171</b>	<b>1092</b>	<b>INSEE-Etat Civil</b>
<i>Evolution N-1</i>	-3,4%	4,6%	-7%	12,7%	-6,7%	

Point de méthode : Depuis 2006, la nouvelle méthode de recensement de la population livre annuellement des résultats, toutefois **le calcul d'évolution n'est possible que tous les 5 ans** (2 échantillons d'enquête totalement disjoints). Pour éviter toute comparaison hâtive avec 2006, seules les données millésimées 2007 (enquêtes annuelles menées entre 2005 et 2009) figurent dans le tableau ci-dessous, les données 2006 (enquêtes 2004 à 2008) n'ont pas été réindiquées.

## ➔ La population totale est en progression de 0.3% par an en moyenne

Entre 1999 et 2007, la population grenobloise a augmenté en moyenne de 0.3% par an (+0.6% de la variation est due au solde naturel ; -0.4% au solde apparent des entrées et sorties). La dynamique de croissance démographique en Isère est plus soutenue (+0.9%), le solde naturel de +0.6% se doublant d'un solde migratoire de +0.3% par an.

Depuis 2006, chaque année à Grenoble près de 2300 naissances sont dénombrées. Le nombre de décès oscille autour de 1100 par an.

La densité moyenne à Grenoble (8650 hab/km<sup>2</sup>) est très supérieure à celles des 5 villes de référence du panel. A Dijon, la densité est 3750 hab/km<sup>2</sup> (minimum des 5 villes) et de 4300 à Rouen (maximum).

## ➔ La proportion de jeunes et de personnes de plus de 75 ans se renforce

La forte proportion des 15-29 ans se confirme : ils représentent plus de 30% de l'ensemble de la population grenobloise totale et ce taux tend à progresser légèrement depuis 1999. La part des 75 ans et plus dans la population est également en hausse, reflet du vieillissement démographique de la population, tendance structurelle dans la société française.

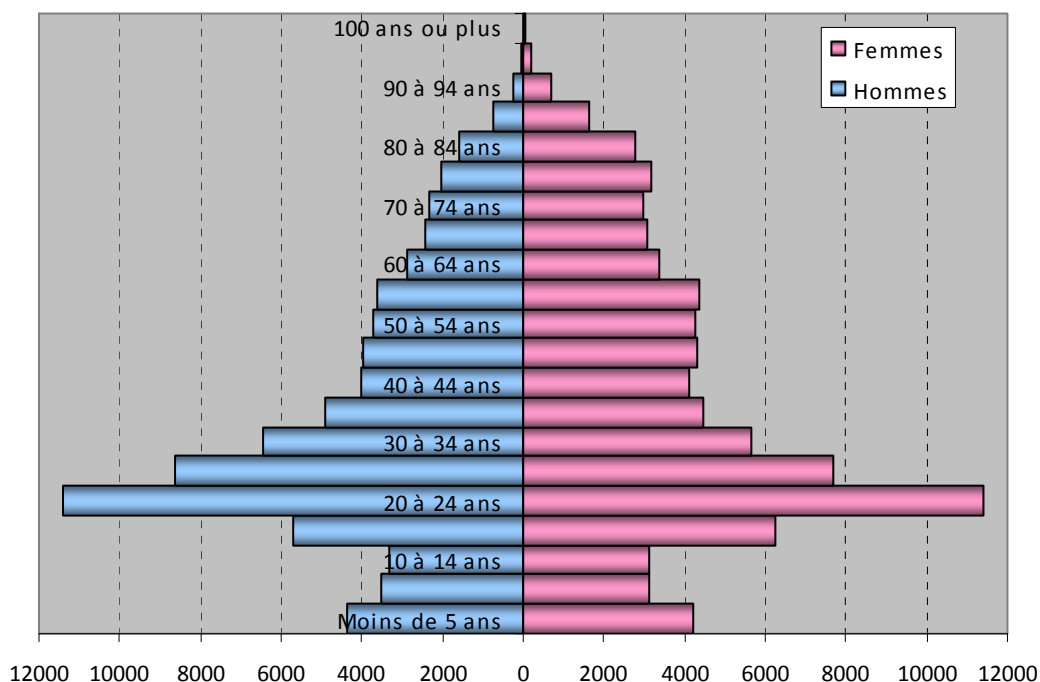
La forte représentation 15-29 ans, souvent caractéristique des grandes villes-centres étudiantes, se retrouve dans la population des 5 villes du panel. Des tendances similaires à Grenoble sont observées sur l'évolution des classes d'âges les plus âgées.

► La pyramide des âges grenobloise est "déformée" par le poids des générations étudiantes. Les moins de 30 ans sont près de 72800 à Grenoble, ce qui représente 46% de la population grenobloise.



## Pyramide des âges - Grenoble

Source : INSEE RP2007 - tranches d'âge quinquennales



### → Près d'un ménage sur deux se compose d'une seule personne

48% des ménages se composent d'une seule personne à Grenoble. Ce taux est en augmentation en lien avec la décohabitation et le morcellement des structures familiales. Le taux départemental est sans surprise inférieur à celui de la ville centre. Les autres villes du panel affichent toutes un taux de ménages d'une personne supérieur à Grenoble.

Parmi l'ensemble des ménages, la proportion de familles monoparentales est de 7.7%, soit légèrement en dessous de l'Isère (8.1%) et en position médiane par rapport aux 5 villes.

L'une des particularités grenobloises est de compter une part élevée (6.7%) de ménages composés de plusieurs personnes hors famille (c'est-à-dire hors couple sans enfant et hors familles avec enfants), qui s'apparente à de la collocation.

### → La catégorie des cadres à Grenoble est nettement sur représentée

15% de la population de plus de 15 ans appartient à la catégorie des cadres. Grenoble se distingue des villes de référence où le taux oscille entre 10 et 13%. A Grenoble, comme ailleurs, le poids des cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires se renforce entre 1999 et 2007 dans la population (de 24 à 30% des 15 ans ou plus). La tertiarisation de l'économie française et l'augmentation du travail féminin sont deux des principales causes explicatives à ces évolutions de structure de population (les personnes sans activité professionnelle ont diminué : -5 points de pourcentage).

### → 53% de la population déclare qu'elle habitait dans le même logement 5 ans auparavant

Le descriptif par tranches d'âge indique que ce sont essentiellement les 15-24 ans qui sont le plus mobiles vis-à-vis du logement : plus de 70% d'entre eux habitaient dans un autre logement 5 ans auparavant contre près de 10% seulement chez les 55 ans et plus.

Assez logiquement, la ville-centre présente une forme de "turn over" des ménages vis-à-vis du logement plus élevée que sur le département. Mais, comparativement aux villes de référence, la mobilité dans le logement semble moindre à Grenoble.





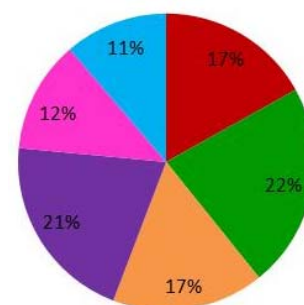
## ► ZOOM SUR LES 6 SECTEURS :

Répartition de la population selon les 6 secteurs de la Ville (INSEE RP 2007)							
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Total
<b>Population totale</b>	26 762	34 823	25 885	32 258	19 259	17 805	156 793
Répartition par secteur	17%	22%	17%	21%	12%	11%	100%
<b>Ménages</b>	15 567	18 880	12 818	16 484	8 688	6 844	79 282
Répartition par secteur	20%	24%	16%	21%	11%	9%	100%

### → Le secteur 1 présente la progression la plus forte du nombre d'habitants

Les secteurs 2 et 4 de la ville regroupent les effectifs de population les plus élevés de la ville. Depuis le recensement de 1999, le secteur 1 présente la progression la plus forte du nombre d'habitants : +1.1% par an en moyenne. Les secteurs 3 et 6 gagnent également de la population (+0.5%/an) ; le secteur 4 reste stable ; les secteurs 2 et 5 perdent des habitants.

Répartition de la population en 2007



### → 3 habitants sur 10 sont âgés de moins de 20 ans dans le secteur 6

Le taux de jeunes est particulièrement élevé sur le secteur 6 : 30% contre 21% en moyenne sur la ville. Les personnes âgées sont sur représentées sur les secteurs 3, 4 et 5 de la ville et, à l'inverse, nettement en deçà de la moyenne ville sur les secteurs 1 et 6. L'analyse par secteur peut lisser des situations très hétérogènes au sein des quartiers qui le composent. Ainsi, sur le secteur 3, le taux de jeunes est fortement supérieur à la moyenne sur le quartier Mistral ainsi que sur la ZUS Teisseire-Abbae-Jouhaux dans le secteur 5.

### → Au nord des grands boulevards, une majorité des ménages se compose d'une seule personne

A Grenoble, 48% des ménages sont dits "isolés" au sens où il ne compte qu'une seule personne. Dans les secteurs 1 et 2, ce taux est respectivement de 57% et 53%. Le secteur 6 présente un profil de population beaucoup plus familial : 44% des ménages ont des enfants. Les secteurs 3, 4 et 5 sont plus hétérogènes selon les sous-quartiers qui les composent. Ces observations sont étroitement liées à la typologie du parc de logement qui varie selon les quartiers.

### → Les cadres sont fortement sur-représentés dans quelques quartiers du secteur 2

Un quart des chefs de ménages du secteur 2 appartiennent à la catégorie des cadres. Sur l'hyper centre ville, ce taux peut atteindre plus de 30%. Les ouvriers sont fortement concentrés au sud des grands boulevards.

► A consulter en complément : les fiches-secteurs en partie III de l'ABS

#### Pour en savoir + :

Productions de l'Observatoire de Grenoble (à paraître : note de synthèse territoriale édition 2010)

Site de l'INSEE : résultats clés du recensement 2007 ; notes d'analyse



## 2. REVENUS

TABLEAU DE BORD L'ESSENTIEL - ABS 2010

REVENUS						Sources
	2005	2006	2007	2008	2009	
Revenu fiscal moyen par unité de consommation (€ par an)	18 750	19 480	20 250	20 880		INSEE DGI
<i>Evolution N-1</i>		3,9%	4,0%	3,1%		
Ménages allocataires CAF sous le seuil de bas revenus			12 900	11 660	11 900	CAF
<i>soit en personnes (population couverte)</i>			25 500	23 800	24 600	
<i>Evolution N-1 (population couverte)</i>				-6,7%	3,4%	
Ménages allocataires fragiles (au dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations)			3 620	3 940	3 930	CAF
<i>soit en personnes (population couverte)</i>			8 910	9 290	9 410	
<i>Evolution N-1 (population couverte)</i>				4,3%	1,3%	

### Clés de lecture

Revenu fiscal : à partir de 2007, le champ de calcul a été modifié. Les données ne sont pas rigoureusement comparables  
En 2009, le seuil de bas revenus applicable aux ressources 2008 était de 942€

### ► REVENUS DES GRENOBLOIS

Champ : revenu fiscal déclaré, avant abattement et avant redistribution (les revenus de transferts sont exclus). Il ne peut donc être assimilé à un revenu disponible. Il tend à sous-estimer le revenu des ménages les moins favorisés et surestimer légèrement celui des plus aisés. Les statistiques sont retravaillées au ménage fiscal.

Jusqu'aux revenus de l'année 2006, les foyers fiscaux ayant connu des événements de type mariages, décès, séparation pendant l'année étudiée étaient exclus de la population des ménages fiscaux. A compter de 2007, une partie de ces ménages est réintégrée. Il s'agit des ménages concernés par un seul événement ayant lieu entre le 1er janvier N et le 30 novembre N.

#### → La ville centre se distingue du département par une dispersion plus grande des revenus

Grenoble présente un revenu moyen par unité de consommation inférieur à celui du département et de la région. Ce trait caractéristique – souvent observé dans les villes-centres concentrant d'intenses poches de précarité – est structurel.

Les écarts de revenus sont plus prononcés à Grenoble (rapport interdéciles) : les 10% de ménages grenoblois les plus pauvres ont un niveau de revenu inférieur au 10% les plus pauvres du département... mais les 10% les plus riches au sein de la ville centre disposent d'un revenu supérieur à leurs équivalents en Isère.

	Revenu moyen annuel par unité de consommation	Rapport interdéciles (D9/D1)
Grenoble	20 880 €	6,9
Isère	21 840 €	4,4
Rhone Alpes	21 900	4,9

Source : INSEE-DGI 2008

#### → Sur le moyen terme, les écarts de revenus tendent à diminuer à tous les échelons territoriaux

Les premiers déciles de revenus sont ceux qui ont progressé au rythme le plus rapide depuis 2001 (constat partagé aux différents échelons territoriaux de référence). Plus on va vers les hauts revenus, plus le taux de progression ralentit – hormis pour le 9<sup>ème</sup> décile (les 10% de ménages les plus riches).

Le taux de croissance des revenus des 10% les plus pauvres tend à être plus soutenu à Grenoble qu'aux deux échelons supra communaux de référence... mais le niveau de D1 reste plus bas à Grenoble.

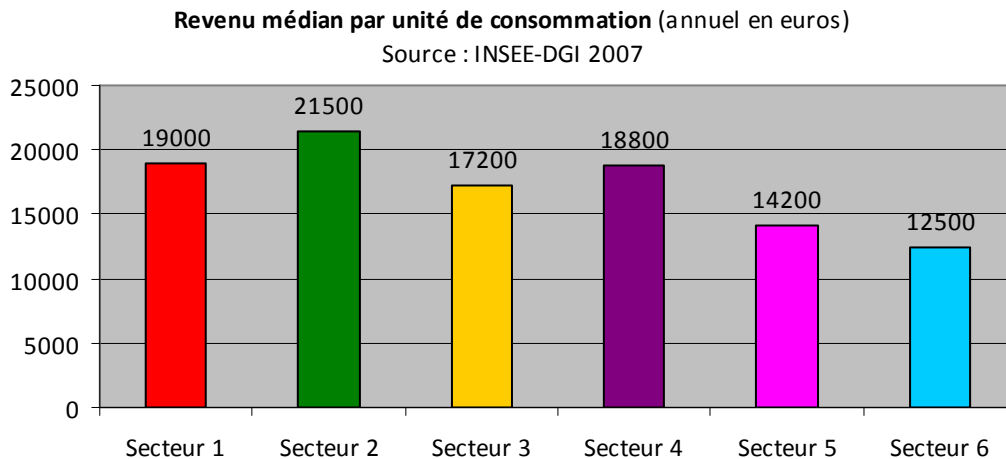


→ **Les revenus des grenoblois sont plutôt élevés par rapport aux 10 villes françaises les plus proches en terme de population<sup>2</sup>**

Grenoble présente un revenu moyen parmi les plus élevés par rapport aux 10 villes de taille proche, même si Dijon et Rennes ont des revenus supérieurs. Alors que les écarts de revenus entre ménages apparaissent plus prononcés qu'aux deux échelons supra communaux de référence, l'échelle de revenus des ménages grenoblois apparaît relativement modérée par rapport aux 10 villes.

→ **Les ménages des secteurs 5 et 6 disposent des revenus les plus bas de la ville... mais présentent des dynamiques d'évolution différentes**

Les données à l'infra communal sont toujours mises à disposition plus tardivement que les données à la commune. Aussi les données revenus 2008 ne sont pas diffusées à ce jour. Elles ne permettent pas l'étude de la conjoncture, en revanche elles présentent un intérêt à être suivies dans le temps afin de dégager des tendances d'évolution sur plusieurs années.



Bien que présentant toujours en 2007, le revenu médian par unité de consommation le plus faible de la ville, le secteur 6 se distingue nettement des autres sur la période 2001-2007 avec la progression la plus forte.

A l'opposé, le secteur 5 est celui qui, sur moyenne période, a le rythme le moins soutenu d'accroissement des revenus sur l'ensemble de la ville. Le secteur 4 affiche un rythme de progression faiblement supérieur au secteur 5, mais reste en 3<sup>ème</sup> position du point de vue du niveau (Cf. graphique ci-dessus).

Sur les deux dernières années observées, le secteur 1 semble se distinguer des secteurs 2 et 3 – avec lesquels ils suivaient de manière assez proche l'évolution moyenne grenobloise – avec un taux de progression plus élevé (à confirmer sur les prochaines années).

→ **Le revenu médian des propriétaires est près de 1.8 fois supérieur à celui des locataires... dans certains secteurs, il varie du simple au double**

Le statut d'occupation du logement est fortement discriminant du point de vue des revenus à Grenoble : 18700€ pour les locataires contre 33000€ chez les propriétaires<sup>3</sup>. Le revenu

<sup>2</sup> La mise en perspective des revenus des grenoblois par rapport à d'autres villes françaises sera réalisée en référence aux 10 villes françaises les plus proches en terme de population.

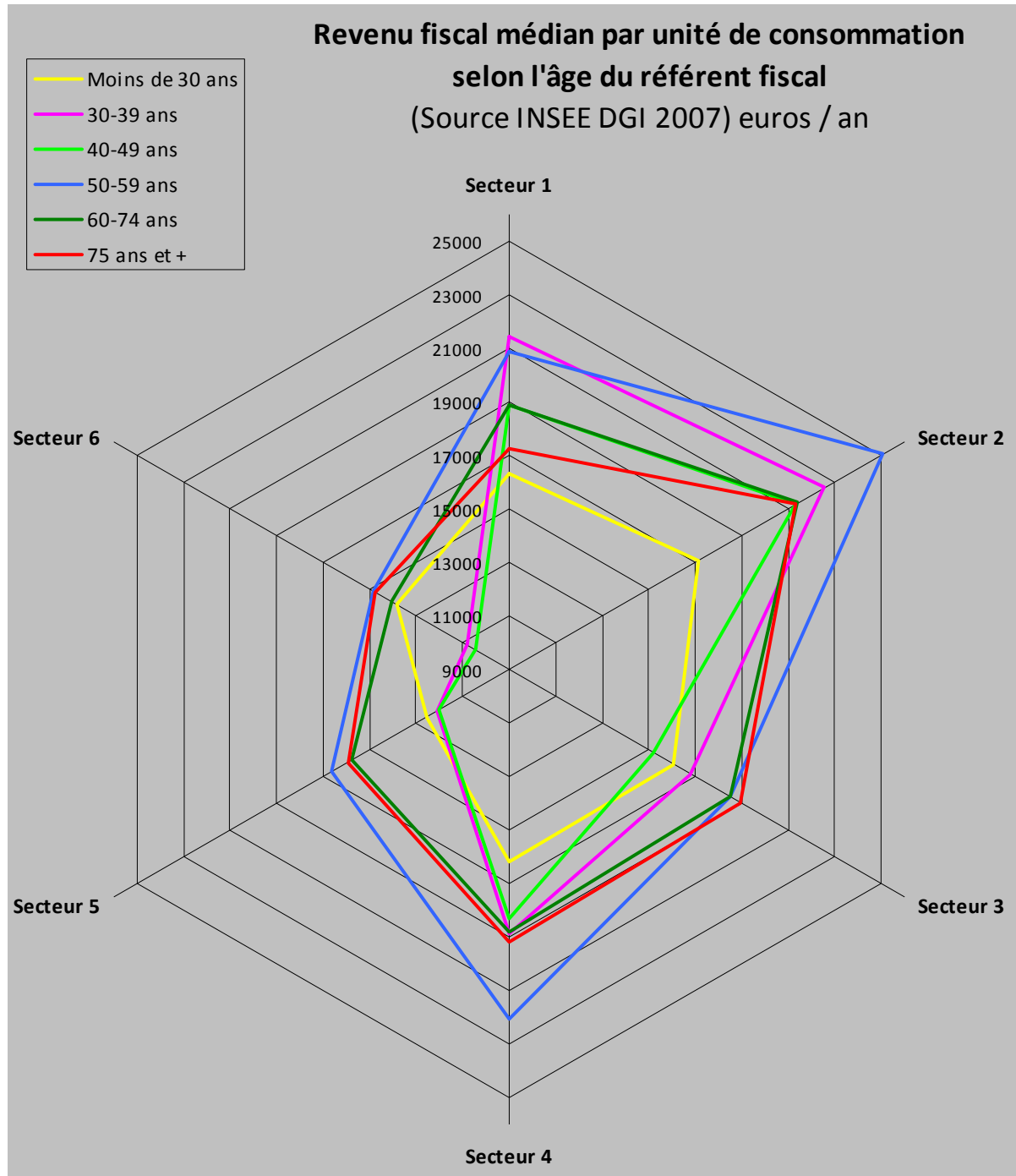
<sup>3</sup> Revenu fiscal médian des ménages en 2007



médian des locataires cache des écarts significatifs entre ménages locataires du parc social (16100€) et parc privé (20950€)<sup>4</sup>.

Sur le secteur 5 de la ville, le revenu médian des propriétaires est le double de celui des locataires. Sur les secteurs 2 et 6, cet écart est également supérieur à la moyenne grenobloise.

➔ **Les disparités de revenus par âge : 3 grands types de profils de secteurs**



<sup>4</sup> Revenu fiscal médian des ménages en 2008 : distinction parc social / parc privé nouvellement disponible cette année.



► **Les secteurs 2 et 4 avec des ménages de 50-59 ans aux revenus nettement supérieurs aux autres classes d'âge, relativement homogènes entre elles**

Ces deux secteurs affichent un niveau de revenus le plus élevé chez les 50-59 ans. 4 autres tranches présentent des niveaux de revenus relativement proches. Puis les moins de 30 ans, avec les revenus les plus bas du secteur, apparaissent comme relativement "décrochés" du groupe précédent.

► **Les secteurs 3, 5 et 6 où la césure par âge est la plus nette**

Les ménages des 3 tranches d'âges les plus avancés en âge disposent des revenus médians les plus élevés du secteur ; les ménages des trois tranches d'âges les plus jeunes forment l'autre groupe avec des niveaux de revenus bien inférieurs. Le secteur 5 est celui dans lequel ce profil est le plus manifeste. Le secteur 6 affiche une particularité relative aux ménages de moins de 30 ans qui apparaissent moins "décrochés" des autres tranches d'âge que sur les autres secteurs de la ville. En niveau de revenus, les ménages jeunes du secteur 6 restent toutefois parmi les ménages jeunes aux revenus les plus faibles de la ville, juste devant le secteur 5. Le secteur 3 présente le même type de hiérarchie de âges même si les écarts entre classes sont moins marqués, mais surtout les niveaux de revenus y sont globalement bien supérieurs à ceux des secteurs 5 et 6.

► **Le secteur 1 avec une hiérarchie des âges atypique**

Sur ce secteur, la catégorie d'âge aux revenus les plus élevés est celle des 30-39 ans devant les 50-59 ans. Viennent ensuite les 40-49 ans et les 60-74 ans. Les 75 ans et plus n'arrivent qu'en 5<sup>ème</sup> position sur le secteur devant les moins de 30 ans, alors que les ménages les plus avancés en âge sont généralement parmi les plus aisés. C'est également le seul secteur où les 75 ans et plus disposent d'un revenu nettement inférieur aux 60-74 ans.

► **Bon à savoir** : La ville de Grenoble et le Conseil Général ont commandé à l'INSEE un retraitement des données sur les revenus 2002, 2006 et 2007 à l'échelle de grands quartiers (les 6 secteurs pour Grenoble) afin de disposer de caractéristiques plus détaillées (par âge, par taille du ménage, par statut d'occupation). Ces données, nouvellement disponibles font l'objet d'une analyse détaillée dans le cahier "revenus précarité" édition 2010 de l'Observatoire social économique et urbain de Grenoble.

## ► POPULATION SOUS LE SEUIL DE BAS REVENUS

Préalable : le seuil de bas revenus est égal à 60% de la médiane des revenus (valeur qui partage la distribution en deux parties égales) déterminée par l'Enquête Revenus Fiscaux. Jusqu'en 2006, il était situé à 50% de la médiane. Les données fournies par les CAF permettent d'approcher la population sous le seuil de bas revenus à l'échelle communale et infra-communale, ce que ne permet pas le seuil de pauvreté officiel qui ne descend que jusqu'à l'échelle départementale.

### → Environ 22% de la population grenobloise sous le seuil de bas revenus

Cette approche s'appuie :

> sur les données de la CAF pour les personnes de moins de 65 ans : 11900 ménages vivent sous le seuil de bas revenus à Grenoble en 2009, soit 24600 personnes<sup>5</sup>.

> sur celles de la CRAM pour les personnes âgées : 1590 personnes âgées bénéficiaires de l'ASPA versée par la CRAM.

---

<sup>5</sup> Population allocataire dont le revenu mensuel par unité de consommation est inférieur à 942€ (applicable aux ressources 2008) hors étudiants et personnes de plus de 65 ans.



> sur une estimation des personnes âgées vivant sous le seuil de bas revenus mais ne bénéficiant pas de l'ASPA (le seuil de ressources pour accéder à l'ASPA est en deçà du seuil de bas revenus CAF).

> sur une estimation des étudiants pauvres (non pris en compte dans les données CAF).

→ **Les premiers effets de la crise apparaissent mais devraient se faire davantage ressentir en 2010**

La population sous le seuil de bas revenus augmente de 3.4% entre 2008 et 2009, sans pour autant atteindre son niveau de 2007. Il convient de noter que les ressources prises en compte pour le calcul du seuil de bas revenus sont toujours celle de l'année précédente. Aussi, en 2009 la situation observée chez les allocataires est en grande partie basée sur les ressources 2008. La crise économique amorcée à l'automne 2008 se fait encore faiblement ressentir compte tenu du rôle joué par les amortisseurs sociaux pendant les mois qui suivent.

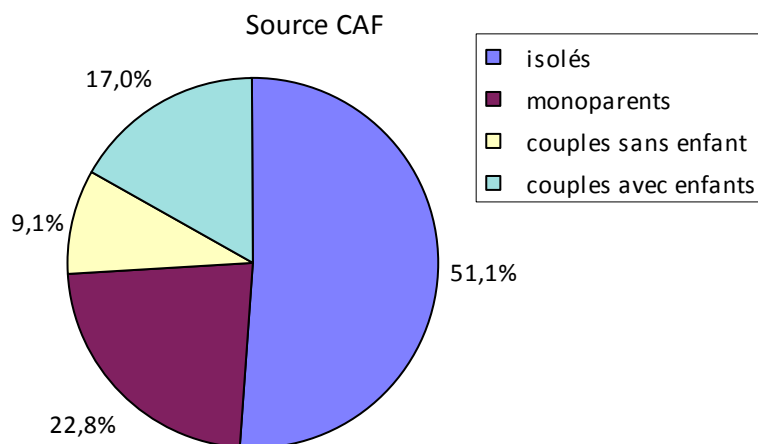
→ **Toujours une sur représentation des ménages d'une personne et des jeunes... mais les profils évoluent**

La moitié des ménages à bas revenus sont des personnes seules (51%), les familles avec enfants représentent 40% des ménages et leur part tend à progresser entre 2007 et 2009. 7400 enfants de moins de 16 ans vivent sous le seuil de bas revenus à Grenoble en 2009.

Comme les années précédentes, une sur-représentation des ménages sans enfant (isolés ou couples sans enfant) est observable sur Grenoble comparativement à l'agglomération au profil plus familial.

Les ménages jeunes sont nombreux en situation de pauvreté : 3,5 ménages sur 10 ont un chef de ménage de moins de 30 ans. Témoin de la fragilité économique des ménages à l'entrée dans la vie active, cela reflète aussi la présence importante de jeunes dans la population grenobloise. Entre 2007 et 2009, la structure des ménages évolue : le proportion de ménages jeunes tend à baisser alors que celle des autres classes d'âges augmente.

**Répartition par structure familiale des ménages sous le seuil de bas revenus en 2009 à Grenoble**



→ **Les ménages à bas revenus aidés par la CAF pour leur logement résident majoritairement dans le parc privé**

La CAF verse différents types d'aides aux ménages sous le seuil de bas revenus, notamment à travers le versement du RSA droit commun et de l'AAH (1 ménage sur 2 perçoit l'un ou l'autre) et plus largement à travers les aides au logement versées (3/4 des ménages à bas



revenus en sont bénéficiaires). Ainsi, ce sont 4865 ménages à bas revenus locataires du parc privé qui perçoivent une aide et 3490 ménages à bas revenus locataires du parc social.

➔ **3930 ménages allocataires sont au dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations versées par la CAF (aussi dénommés allocataires "fragiles")**

Les ménages isolés restent là aussi majoritaires (45%) bien qu'en proportion moindre que dans la population à bas revenus, notamment puisque la part des couples avec enfants est renforcée au sein de cette frange de ménages : de 17% parmi les ménages à bas revenus, les couples avec enfants sont 29% au sein des allocataires fragiles.

Contrairement à la population sous le seuil de bas revenus qui avait légèrement baissé entre 2007 et 2008 avant de repartir à la hausse en 2009, la population des allocataires fragiles n'a cessé d'augmenter ces 3 dernières années. Il est probable qu'un effet de vase communicant joue entre cette population à la frange du seuil de bas revenus et celle sous le seuil de bas revenus :

- entre 2007 et 2008 : une partie des ménages sortants du seuil de bas revenus bascule probablement dans la population fragile
- en 2008 et 2009 : les deux populations augmentent mais à un rythme plus soutenu chez la population à bas revenus dans laquelle il est probable qu'un certain nombre de ménages fragiles soient (re)tombés.

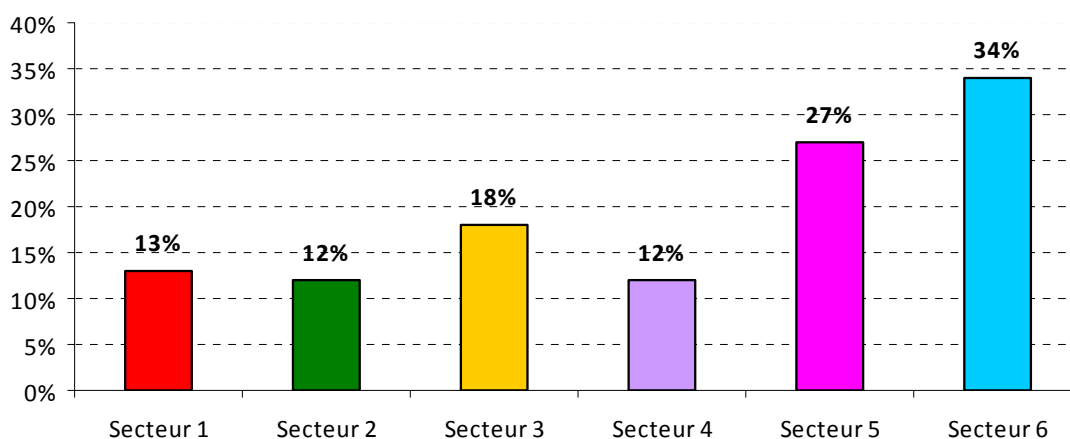
➔ **Les jeunes apparaissent comme les plus touchés dans les secteurs nord de la ville alors que dans les secteurs d'habitat social, la pauvreté semble frapper plus massivement, quelque soit l'âge**

Les données statistiques à l'infra communal sont toujours livrées avec un décalage par rapport à celles de la commune. L'exploitation des données 2009 n'a pas encore été réalisée.

Dans chacun des secteurs de la ville, vivent 1700 à 2100 ménages sous le seuil de bas revenus. En volume, ce sont les secteurs 2 et 6 qui abritent le plus de ces ménages. En revanche, l'observation de la population des ménages livre une autre image... qui, lorsqu'elle est mise en perspective de la population d'ensemble de chaque secteur, fait apparaître que 3.4 personnes de moins de 65 ans sur 10 sont sous le seuil de bas revenus dans le secteur 6 contre 1.2 sur le secteur 2.

**Taux estimé de personnes (0-65 ans) sous le seuil de bas revenus**

Source : CAF 2008 - INSEE 2007



Les profils de ménages sous le seuil de bas revenus sont disparates selon les secteurs. Ils reflètent à la fois les caractéristiques spécifiques de la population des secteurs (taux élevés de ménages d'une personne au nord des grands boulevards) ainsi que la sur représentation des profils les plus exposés (isolés, monoparents...).

Alors qu'1 ménage à bas revenus sur 2 a un chef de ménage de moins de 30 ans sur les secteurs 1 et 2, les ménages à bas revenus des secteurs 5 et 6 sont plus hétérogènes du point de vue de l'âge.

**Pour en savoir + :**

Cahiers Thématiques Revenus Précarité de l'Observatoire de Grenoble

Rapports de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Le dossier annuel de la MRE



### 3. PRECARITE



TABLEAU DE BORD L'ESSENTIEL - ABS 2010

PRECARITE	2005	2006	2007	2008	2009	Sources
<b>Ménages allocataires de revenus garantis</b>			<b>8950</b>	<b>8812</b>	<b>9997*</b>	<b>CG38 CRAM CAF</b>
<i>Ménages allocataires du RMI</i>			3528	3386		CAF
<i>Ménages allocataires de l'API</i>			530	502		CAF
<i>Allocataires du RSA</i>					5724	CAF
<i>dont RSA socle seul</i>					3793	
<i>dont RSA activité seul</i>					1300	
<i>dont RSA socle et activité</i>					631	
<i>Ménages allocataires de l'AAH</i>			2243	2322	2431	CAF
<i>Bénéficiaires de l'ASPA</i>			1548	1564	1590	CRAM

**Clés de lecture**

Ménages allocataires de revenus garantis : RSA ; AAH ; ASPA ; ASI ; AI/ASS

\* 9997 hors AI/ASS : les données 2009 ne sont pas encore disponibles

Le passage au RSA entraîne une rupture de série de par l'élargissement du périmètre en direction des personnes en activité et à faibles ressources. Les données RMI et API 2007 et 2008 sont fournies pour mémoire mais ne peuvent être rigoureusement comparées à celles du RSA en 2009.

### ► ALLOCATAIRES DU RSA

La mise en place du Revenu de Solidarité Active courant 2009, qui se substitue aux dispositifs RMI et API et s'ouvre aux personnes ayant de faibles revenus du travail complexifie la mesure de l'évolution du phénomène de pauvreté dite "administrative" c'est-à-dire appréhendée à partir des minima sociaux. A partir des études nationales publiées, une mise en perspective entre RMI – API et RSA socle sera tentée à l'échelle locale.

#### ➔ Progression soutenue de la population bénéficiaire du RSA, témoin des répercussions de la crise

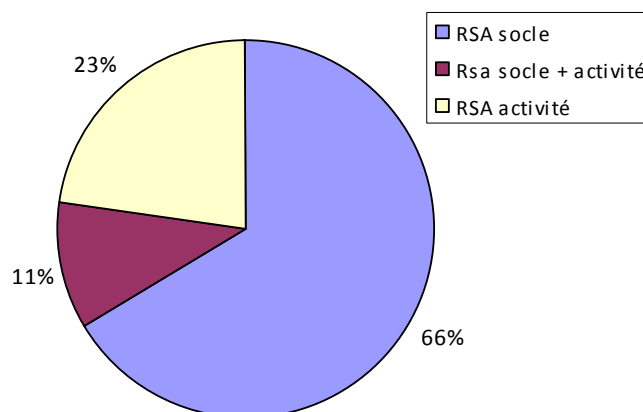
5720 individus allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à Grenoble fin 2009. Cela représente 11140 personnes, soit 7% de la population grenobloise couverte<sup>6</sup> par le RSA.

- 54% des bénéficiaires sont des personnes seules et 30% des familles monoparentales
- 30% des bénéficiaires ont moins de 30 ans et 30% ont entre 30 et 39 ans
- 85% des bénéficiaires du RSA vivent dans un ménage sous le seuil de bas revenus

23% des bénéficiaires perçoivent le RSA activité (1300 individus allocataires). Ce volet du RSA, sans équivalent précédemment est en phase de montée en charge.

Répartition des bénéficiaires par type de RSA

Source : CAF Décembre 2009



<sup>6</sup> La notion de population couverte comprend les allocataires, et éventuellement leur conjoint, leur(s) enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge.



L'évolution du RSA socle en 2009, mise en perspective du RMI-API fin 2008 – bien que les périmètres ne soient pas exactement les mêmes – indique une forte progression de ce volet du RSA (essentiellement imputable à la dégradation de la situation sur le marché du travail)... et à un rythme inégalé depuis la fin de la montée en charge du RMI selon les travaux de la Drees. L'augmentation du chômage se répercutant avec un délai moyen d'un à deux trimestres, c'est à compter du premier trimestre 2009 que le RMI repart à la hausse à l'échelle nationale. A Grenoble, entre décembre 2008 (RMI+API) et décembre 2009 (RSA socle + RSA socle et activité), le taux d'évolution est proche de 14%.

La répartition par âge des bénéficiaires et par type de RSA n'est pas disponible à l'échelle locale. Toutefois, il convient de souligner qu'à l'échelle nationale, les 25-34 ans sont traditionnellement largement représentés parmi les bénéficiaires du RSA socle, compte tenu de leur sensibilité plus forte à la conjoncture du marché du travail, et de leur ancienneté en emploi souvent faible (pas ou peu de droits ouverts pour indemnisation chômage). Mais la forte augmentation des bénéficiaires du RSA socle affecte davantage les classes d'âge médianes et les 50 ans et plus.

Rappel : l'API et le RMI ont été remplacés par le RSA depuis Juin 2009. Le RSA couvre une population plus importante que le RMI et l'API puisque nous retrouvons des personnes avec une activité professionnelle pour lesquelles **le RSA n'est qu'un complément de revenus (et pas un minimum social)**.

Le RSA se décompose en « **RSA socle seul** », « **RSA socle et activité** » et « **RSA activité** »

Le « **RSA socle seul** » concerne les personnes qui n'ont pas de revenu d'activité

Le « **RSA socle et activité** » concerne les personnes qui ont des revenus d'activité faibles (moins de 460 euros par mois pour une personne seule)

Le « **RSA activité** » concerne les personnes dont les revenus d'activité sont faibles mais au dessus du montant forfaitaire (soit 460 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une personne seule)

## ► ALLOCATAIRES D'AUTRES MINIMA SOCIAUX

→ **L'AAH poursuit sa progression (+4.7%), en lien avec le plan de revalorisation engagé en 2008**

Alors que sur les 4 dernières années, les autres minima sociaux ont connu des évolutions contrastées, l'AAH ne cesse d'augmenter à Grenoble, comme à l'échelle nationale. Le redressement engagé en 2008 des plafonds de ressources sur 5 ans explique l'accroissement du taux de progression encore observé en 2009.

→ **1590 bénéficiaires de l'ASPA, soit 6.6% de la population des plus de 65 ans**

Le nombre de bénéficiaires est à la hausse (+1.7%) – après avoir été quasiment stable pendant 3 ans (à resituer dans le contexte de revalorisation sur plusieurs années des plafonds de ressources pour les personnes seules). La proportion de bénéficiaires parmi la population âgée n'évolue guère, l'évolution en volume étant absorbée par la progression de la population âgée. La tendance au niveau national est plutôt à la baisse du volume de bénéficiaires sur les dernières années.



### → L'allocation de solidarité spécifique (ASS), sensible à la conjoncture économique

Les chiffres 2009 ne sont pas disponibles à la commune (760 allocataires ASS/AI – allocation d'insertion – en 2008). A l'échelle nationale, après plusieurs années de baisse en lien avec le recul du chômage de longue durée, les premières estimations disponibles soulignaient un retournement à la hausse à partir du premier trimestre 2009.

### → Le tassement du nombre de bénéficiaires de l'ASI se poursuit

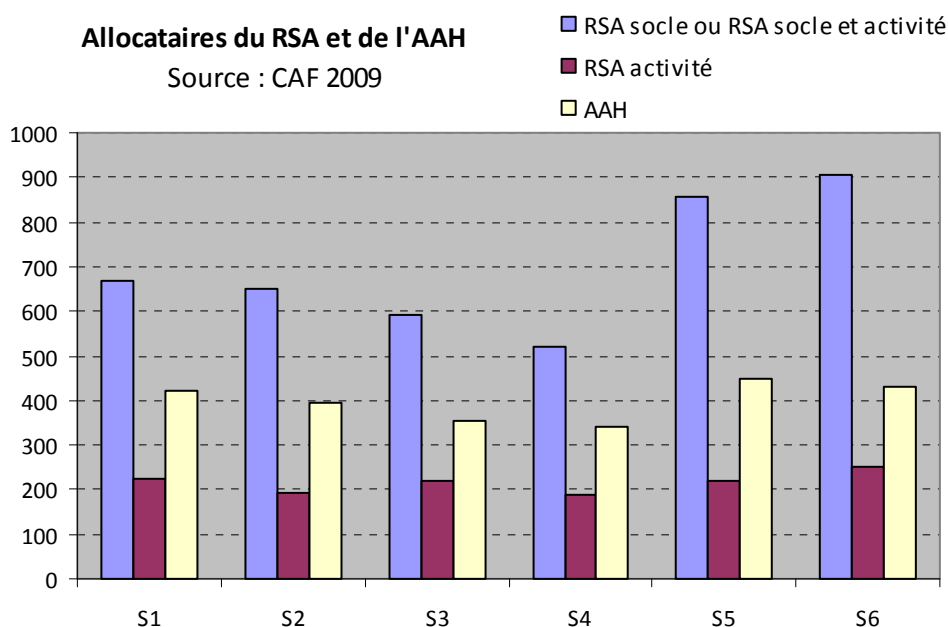
L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) qui concerne 250 allocataires à Grenoble en 2009 poursuit sa lente décroissance, observée depuis 2005 à l'échelle nationale.

## ► ZOOM SUR LES 6 SECTEURS

Les comparaisons avec 2008 ne seront pas étudiées compte tenu des changements de dispositifs à l'œuvre et des modifications dans le processus de géocodage des données qui peuvent avoir un impact sur les statistiques par secteur.

### → La répartition des bénéficiaires du RSA et de l'AAH par secteur reflète l'ancrage des principales poches de précarité dans les secteurs 5 et 6

La forte concentration des ménages bénéficiaires de revenus garantis dans les ZUS Villeneuve-Village Olympique et Teisseire-Malherbe-Abbaye-Jouhaux marque les secteurs 5 et 6. Ils présentent en volume les effectifs les plus importants de ménages allocataires et des proportions de ménages bénéficiaires nettement supérieures au reste de la ville. Les écarts sont d'autant plus grands si l'observation se porte sur la population couverte par ces dispositifs, compte-tenu du profil familial de ces quartiers.



Parmi les bénéficiaires du RSA, les ménages aidés ayant de faibles revenus du travail (RSA activité) sont minoritaires (23%). Fin 2009, le dispositif est encore dans sa phase de montée en charge. Leur part dans les ménages aidés des secteurs 3 et 4 (27%) est supérieure à la moyenne.



## Points de vue de professionnels

Champ : les réponses portent sur l'exploitation de 37 questionnaires retournés par les acteurs intervenant dans le champ des aides financières et secours d'urgence interrogés entre juin et septembre 2009 [Associations 14 ; CG38 12 ; CCAS 9 ; CAF 2]. Elles donnent des indications – n'ayant pas de caractère représentatif – sur la perception par les acteurs des situations de pauvreté.

Sur une échelle de 1 à 10, les acteurs situent le plus souvent à 8 l'importance de la pauvreté sur leur territoire d'intervention. Dans 8 cas sur 10, ces mêmes acteurs disent repérer une hausse de la pauvreté. La progression du nombre de personnes pauvres en emploi est également soulignée (7 réponses sur 10).

### **Des signaux de pauvreté structurelle et conjoncturelle cités à part quasi égale...**

L'insuffisance des revenus d'activité et les difficultés d'insertion professionnelle sont les expressions les plus souvent citées par les professionnels pour décrire les problématiques auxquelles leur public est confronté.

9 professionnels sur 10 évoquent l'existence de **besoins non satisfaits** chez le public en situation de pauvreté qu'ils connaissent.

D'après les acteurs, **l'alimentation et le logement sont les deux registres de la vie quotidienne sur lesquels la pauvreté leur semble avoir le plus d'impacts**. Viennent ensuite la santé et l'équilibre psychologique.

**Les sorties et loisirs ainsi que les achats alimentaires sont les deux domaines faisant le plus souvent l'objet de réduction ou renoncement par contrainte financière** (dans 8 à 9 cas sur 10). Le retardement du paiement des factures faute de liquidité, ou encore la réduction des déplacements sont également fréquents (6 cas sur 10).

### **La famille premier cercle relationnel... bien que les liens soient faibles**

La famille est le cercle relationnel avec lequel les personnes en situation de pauvreté apparaissent tenir le plus fréquemment des relations sociales (devant les amis, puis dans une moindre mesure, dans le cadre d'activités associatives). Toutefois, la fréquence des liens est peu élevée : les ménages pauvres entretiennent des relations régulières ("souvent") avec leur famille dans 3 cas sur 10.

D'ailleurs, après les professionnels, ce sont vers leurs parents que se tournent en premier lieu les ménages lorsqu'ils ont un besoin d'aide.

Les motifs d'aides financières les plus fréquemment sollicités sont en premier lieu la subsistance, devant le logement et l'énergie.

Les manifestations principales de la crise économique qu'observent les acteurs tiennent avant tout à la hausse des demandes d'aides financières, à l'augmentation de l'intensité de la pauvreté (enfoncement dans la grande pauvreté), aux contraintes budgétaires qui se font de plus en plus pesantes ou encore à l'apparition de nouveaux profils de ménages pauvres.

### **Pour en savoir + :**

Etudes et Résultats de la Drees n°744 Novembre 2010 "les bénéficiaires du RSA en juin 2010"

Etudes et Résultats de la Drees n°727 Mai 2010 "les allocataires de minima sociaux en 2008"



## 4. EMPLOI

TABLEAU DE BORD L'ESSENTIEL - ABS 2010

EMPLOI	2006	2007	2008	2009	Sources
<b>Population active</b>		<b>74740</b>			INSEE RGP
<i>dont actifs se déclarant en recherche d'emploi</i>		12,5%			
<b>Taux d'emploi des 25-54 ans</b>		<b>78%</b>			INSEE RGP
<b>Demandeurs d'emploi (toutes catégories)</b>	<b>11800</b>	<b>10850</b>	<b>11790</b>	n.d	INSEE - Pole Emploi
<i>dont DEFM cat 1</i>	48%	48%			
<i>dont DEFM cat A</i>			61,5%		

### Clés de lecture

Taux d'emploi : actifs de 25-54 ayant un emploi / population totale de 25-54 ans

DEFM cat A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

### Préambule:

Le champ de l'emploi est très sensible à la conjoncture et connaît des évolutions très rapides que le système statistique ne permet pas de suivre en temps réel, particulièrement à l'échelle des quartiers.

Mais, si les données en volume sont très volatiles, la hiérarchie entre les territoires est beaucoup plus inerte et on retrouve une certaine persistance des tendances par quartier : par exemple les quartiers les plus pauvres restent les secteurs les plus touchés par le chômage. Aussi, malgré l'ancienneté de certaines données, nous avons jugé intéressant de montrer les disparités entre secteurs.

## ► LE TISSU ECONOMIQUE

### → Le taux de création d'activités économiques progresse... mais la dynamique sur l'agglomération est plus soutenue

En 2008, on recensait 10 800 établissements économiquement actifs à Grenoble. 1 580 entreprises ont été créées à Grenoble en 2008 (contre 1 495 en 2007) soit un taux de création de 15%, inférieur à celui de l'ensemble de la Métro (19%).

Le secteur 6 enregistre le taux de création le plus élevé : 30% (soit 230 entreprises nouvelles). Cette situation est directement liée à la Zone Franche Urbaine créée en 2004 sur ce territoire. Le secteur 5 connaît une croissance moindre qu'en 2007 mais qui reste soutenue : 18% contre 23% en 2007. En volume, les secteurs 1, 2 et 4 sont ceux qui enregistrent respectivement le plus de créations d'entreprises (alors même que l'hyper centre et les zones d'activités industrielles et commerciales concentrent déjà la plupart des entreprises et établissements).

### → 1 emploi sur 2 appartient au secteur "commerces, services et transports" et 1 emploi sur 3 au champ "administration publique, enseignement, santé, action sociale"

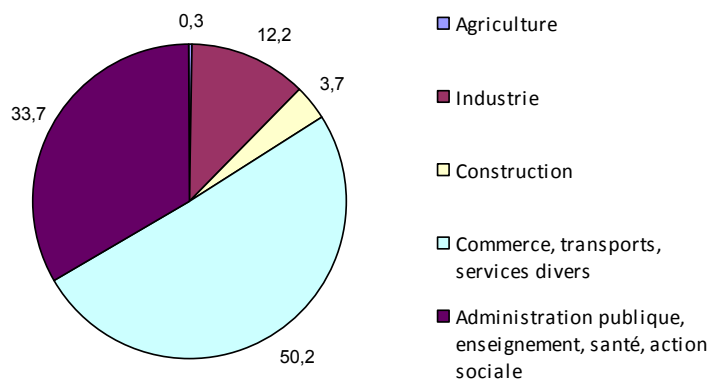
92540 emplois<sup>7</sup> à Grenoble sont recensés d'après les données déclaratives du recensement de population millésimées 2007. Dans 9 cas sur 10, il s'agit d'emplois salariés.

<sup>7</sup> Au recensement, les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. Au lieu de résidence, on parle de **population active ayant un emploi**. Au lieu de travail, on parle de **d'emploi au lieu de travail** ou plus brièvement d'emploi (comme dans le cas présent).



### Répartition des emplois par secteur d'activité (en %)

Source : INSEE RP2007 - Grenoble



Le poids du secteur industriel parmi les emplois de la zone (12.2%) s'est contracté entre 1999 et 2007. Le poids de l'industrie est plus ancré au niveau de l'agglomération et du département qu'au sein de la ville centre. Mais Grenoble se distingue du panel de 5 villes de référence avec une part significativement supérieure du poids de l'industrie parmi ses emplois. En terme d'évolution, la contraction du secteur est généralisée.

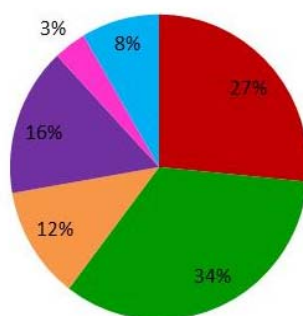
L'indicateur de concentration d'emploi (nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) est de 140.2 à Grenoble en 2007, soit une baisse de 7 points par rapport à 1999. L'agglomération présente un indice inférieur de concentration mais parvient à maintenir ce taux.

### → 6 emplois salariés sur 10 se situent dans les secteurs 1 et 2

Assez logiquement, la concentration des entreprises et établissements se traduit par un regroupement de plus de la moitié des emplois salariés au nord des grands boulevards. Avec 34% des emplois salariés pour 41% des entreprises et établissements de la ville, le secteur 2 confirme ainsi un profil économique particulier - lié à sa situation géographique (hyper-centre) - constitué d'entreprises de petite taille et de commerces. A l'inverse, les entreprises et établissements du secteur 1 sont de plus gros employeurs (27% des emplois de la ville pour 19% des entreprises).

### Répartition par secteur ville de l'emploi salarié (par poste)

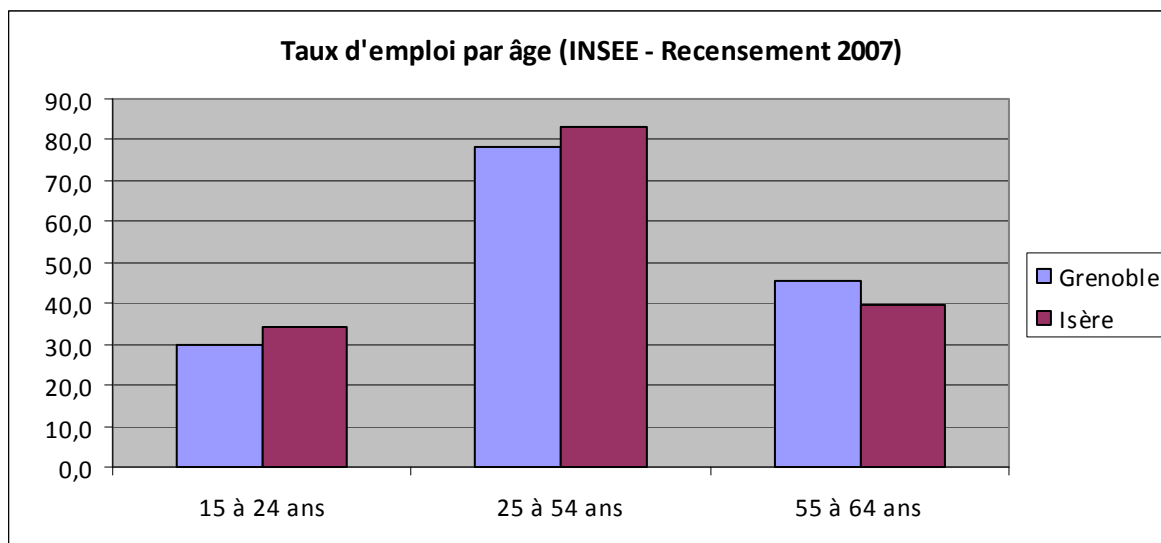
Source INSEE-CLAP 2008



Champ : données CLAP issues d'un système d'information alimenté par différentes sources (DADS ; URSSAF ; Fichier de paye de la fonction publique d'Etat) fournissant des statistiques localisées au lieu de travail sur l'emploi salarié au 31/12/N (hors secteur intérim ; SNCF et défense). 1 poste = 1 salarié dans un établissement. 1 salarié travaillant dans 2 établissements = 2 postes.



## ► LA POPULATION ACTIVE



### ➔ Une proportion assez élevée de seniors en emploi à Grenoble

Les taux d'activité<sup>8</sup> et taux d'emploi<sup>9</sup> à Grenoble sont plus faibles que sur le département, notamment en raison de la présence élevée d'étudiants dans la ville centre qui ont pour la plupart un statut d'inactif<sup>10</sup>. Seule la catégorie des seniors parvient à inverser la situation : en lien avec la sur-représentation des cadres, le taux d'emploi des 55-64 ans est supérieur de 6 points à celui de l'Isère et distingue également Grenoble des 5 villes de référence.

L'observation par secteur ville laisse apparaître des taux d'activité inférieurs à la moyenne sur les secteurs 5 et 6 de la ville et ce quelque soit la tranche d'âge.

A noter :

- 7 personnes en emploi sur 10 sont salariées sans limite de durée (en CDI ou titulaires de la fonction publique)
- Le temps partiel reste 3 fois plus courant chez la population salariée féminine que masculine

### ➔ Un quart de la population<sup>11</sup> non scolarisée détient un diplôme de niveau supérieur à Bac +2

26% de la population non scolarisée de 15 ans ou plus détient un diplôme de niveau supérieur à Bac+2, un taux très supérieur au département mais aussi plus élevé que les 5 villes du panel. Ce taux progresse très nettement entre 1999 et 2007. En revanche, le taux de sans diplômes (18%) ne diminue que très faiblement.

La variable « niveau de diplômes » est fortement discriminante par territoire : seules 12 à 13% de personnes ayant terminé leurs études n'ont aucun diplôme sur les secteurs 1 et 2 contre 29-28% sur les secteurs 5 et 6 de la ville.

► **Bon à savoir** : la répartition de la population par catégorie socioprofessionnelle est étudiée *Partie I.1. (Démographie-Population)*.

<sup>8</sup> **Taux d'activité** : ensemble des actifs (en emploi ou en recherche d'emploi) / population

<sup>9</sup> **Taux d'emploi** : actifs ayant un emploi / population

<sup>10</sup> Si ces étudiants ne déclarent aucun boulot en parallèle.

<sup>11</sup> Champ : population non scolarisée de 15 ans ou plus.



## ► CHOMAGE

Les chômeurs au sens du recensement de l'INSEE sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées au chômage (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail. **Le taux de chômage au sens du recensement n'est donc pas rigoureusement comparable au taux de chômage officiel** communiqué par l'INSEE aux niveaux national et départemental à partir des enquêtes emploi.

### ➔ Les jeunes, premières victimes du chômage

Le taux de chômage (au sens du recensement) – soit le rapport entre les chômeurs "déclarés" et la population active<sup>12</sup> – s'élève à 12.5% en 2007 à Grenoble<sup>13</sup>.

La ville centre concentre davantage de chômeurs déclarés que l'agglomération (10.5%) et le département (9.2%). Grenoble est en position médiane comparativement aux 5 villes de référence dont les taux varient de 10 à 18%.

Le taux de chômage décroît avec l'avancée en âge : les jeunes de 20-24 ans sont les plus durement frappés par le chômage (16% des actifs déclarés). Après 40 ans, le taux de chômage tombe en dessous des 10%. Les taux de chômage masculins sont supérieurs à ceux des femmes chez les jeunes, en revanche chez les 25-54 ans la situation s'inverse.

### ➔ Sans surprise, les secteurs ayant des ZUS de taille importante sont les plus en proie au chômage

Les secteurs 1, 2 et 4 sont moins touchés que la moyenne : 10% contre 12.5% sur Grenoble. La population active du secteur 3 est frappée à 14%, quant aux secteurs 5 et 6, ce sont 17 à 21% des actifs qui se déclarent au chômage. La hiérarchie entre secteurs est la même quelque soit l'âge, à l'exception des seniors : le secteur 5 est davantage frappé que le 6. Les secteurs 5 et 6 – les plus touchés – sont également ceux où le rythme de progression des effectifs de demandeurs d'emploi (toutes catégories confondues) inscrits à Pôle Emploi était, entre 2007 et 2008, le plus soutenu : particulièrement sur le secteur 5 de la ville où le taux d'évolution du chômage est près de 2 fois supérieur à celui de la ville.

### ➔ Point de conjoncture : 13289 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi toutes catégories confondues en septembre 2010 (soit + 3.6% par rapport à septembre 2009)

Le taux d'évolution est moins soutenu dans la ville centre que sur le département (+6.5%).

Au sein des ZUS grenobloises :

- le taux d'augmentation est de 6.8% par rapport à septembre 2009 sur Villeneuve-Village Olympique et de 6.6% sur Teisseire-Abbaye-Jouhaux-Chatelet ;
- le nombre de demandeurs d'emploi sur Mistral marque un léger recul.

#### Pour en savoir + :

Cahier Economie Insertion de l'Observatoire social économique et urbain de Grenoble

Tableau de Bord Emploi Formation de la Metro

Site INSEE : Chiffres clés du recensement 2007

Site Pôle Emploi

<sup>12</sup> 9300 personnes se déclarant « chômeurs » / 74700 actifs.

<sup>13</sup> Rappel : les données du recensement sont par essence structurelles : elles sont millésimées 2007 (issues des enquêtes annuelles menées entre 2005 et 2009). Par construction, elles lisent les effets de conjoncture.



# 5. LOGEMENT



TABLEAU DE BORD L'ESSENTIEL - ABS 2010

LOGEMENT	2006	2007	2008	2009	Sources
<b>Ménages</b>		<b>79282</b>			<b>INSEE RGP</b>
<i>dont % de propriétaires</i>		37%			
<i>dont % de locataires d'un logement vide non HLM</i>		38%			
<i>dont % de locataires d'un logement vide HLM</i>		15%			
<i>dont % de locataire d'un logement loué meublé</i>		7%			
<i>dont % de logés gratuitement</i>		3%			
<b>Ménages bénéficiaires d'une aide au logement de la CAF</b>	<b>30 800</b>	<b>31 000</b>	<b>32 000</b>	<b>31 500</b>	<b>CAF</b>
<i>dont part de ménages aidés résidant dans le parc locatif privé</i>	67%	67%	67%	67%	
<b>Nombre d'attributions dans le parc social</b>	<b>1 316</b>	<b>1 236</b>	<b>1 350</b>	<b>1 563</b>	<b>Dir Logement - Bailleurs</b>
<b>Part des ménages accueillis dans le parc social aux ressources &lt; à 60% du plafond d'accès</b>	<b>2000</b>	<b>2003</b>	<b>2006</b>	<b>2009</b>	<b>Enquête OPS</b>
	66%	70%	70%	72%	

Point de méthode : La nouvelle méthode de recensement de la population livre à présent annuellement des résultats, toutefois **le calcul d'évolution n'est possible que tous les 5 ans** (2 échantillons d'enquête totalement disjoints). Pour éviter toute comparaison hâtive, seules les données millésimées 2007 (enquêtes annuelles menées entre 2005 et 2009) figurent dans le tableau ci-dessous, les données 2006 (enquêtes 2004 à 2008) n'ont pas été réindiquées.

## ► LE PARC DE LOGEMENTS ET SES MENAGES<sup>14</sup>

### ➔ Des statuts d'occupation diversifiés selon les secteurs de la ville

En 2007, près de 79300 logements sont déclarés comme résidences principales, soit autant de ménages grenoblois.

60% des ménages grenoblois sont locataires (15 % locataires HLM et 45% locataires privés), 37% sont propriétaires et 3% sont logés gratuitement.

Les secteurs 3 et 4 présentent des taux de propriétaires supérieurs à la moyenne ville (respectivement 43% et 44% des ménages). Les secteurs 1 et 2 se distinguent par une forte proportion de locatif privé (respectivement 62% et 51% des résidences principales) alors que dans les secteurs 5 et 6, le locatif HLM est surreprésenté (respectivement 34% et 50% du parc).

### ➔ 22% des ménages grenoblois ont emménagé dans leur logement depuis moins de 2 ans

Dans les secteurs 1 et 2, la mobilité est importante, avec respectivement 31% et 26% de ménages qui se sont installés dans leur logement il y a moins de 2 ans. Cette observation est à relier à la population étudiante fortement présente sur ces quartiers. A l'opposé, les secteurs 5 et 6 comportent une forte proportion de ménages stables, avec respectivement 44% et 42% de ménages emménagés depuis plus de 10 ans. La structure par âge des ménages offre également des éléments explicatifs de la plus ou moins grande mobilité de la population vis-à-vis du logement : sans surprise, les 15-24 ans sont le plus mobiles vis-à-vis du logement : plus de 70% d'entre eux habitaient dans un autre logement 5 ans auparavant contre près de 10% seulement chez les 55 ans et plus.

<sup>14</sup> Les données du recensement exploitées à l'échelle de Grenoble sont pour la plupart millésimées 2007; en revanche, compte tenu du décalage temporel dans la diffusion, les données par secteurs sont millésimées 2006.



➔ **3415 logements neufs construits entre 2007 et 2009 sur Grenoble, dont 27% uniquement sur le secteur 1.**

Les secteurs 1 et 6 sont les deux secteurs sur lesquels les flux de constructions neuves ont été les plus élevés depuis 2001 (respectivement 2294 et 2272 logements neufs).

Sur les 3 dernières années (2007-2009), les secteurs 2 et 5 voient leur production de logements familiaux neufs significativement progresser avec une représentation quasi égale de logements familiaux sociaux et privés.

Concernant les livraisons de logements sociaux, il convient de souligner la volonté de rééquilibrage au nord de la Ville avec une production de logements sociaux dans les secteurs 1 et 2 très importante sur la période 2001 - 2009. Les livraisons récentes des secteurs 5 et 6 traduisent notamment la création du quartier Vigny Musset et le renouvellement urbain de Teisseire.

## ► ZOOM SUR LE PARC SOCIAL

➔ **Le parc de logements sociaux à Grenoble au 1er janvier 2009 compte 16 466 logements sociaux** (familiaux + spécifiques). Il permet à la Ville d'atteindre un taux de logement social au sens de la loi SRU de 19,6%.

13000 demandes de logement social sont en attente sur l'ensemble de l'agglomération, parmi lesquelles 8000 souhaitent Grenoble.

1563 attributions ont été réalisées en 2009 :

- ▶ 37% concernent des ménages précédemment hébergés
- ▶ 80% des attributaires ont des ressources inférieures à 60% du plafond d'accès au logement très social

### ➔ **Quels profils de ménages chez les occupants et les entrants ?**<sup>15</sup>

26% des titulaires de bail en 2009 ont plus de 65 ans ; à l'inverse les moins de 30 ans ne représentent que 7% d'entre eux. Toutefois, ces derniers étaient sur représentés dans les attributions 2008 : 26% des attributaires avaient moins de 30 ans.

Parmi les actifs occupants du parc social, la part des personnes en emploi tend à augmenter. Le taux d'activité des attributaires, bien qu'en légère baisse en 2008, reste supérieur à celui des occupants de près de 10 points.

La part des ménages à faibles ressources – inférieures au plafond PLUS<sup>16</sup> – dans le parc social progresse entre 2000 et 2009 : de 66% à 71% de ménages occupants. Les nouveaux entrants dans le parc social en 2008 apparaissent davantage en situation de pauvreté que les occupants : 8/10 ont des ressources inférieures à 60% du plafond PLUS.

▶ **Bon à savoir** : un zoom à l'échelle des 6 secteurs a été réalisé par la Direction du Logement de la ville de Grenoble et présenté lors de la Conférence Communale du Logement 2010 (à partir de l'exploitation de l'enquête OPS)

<sup>15</sup> Source : Enquête OPS 2009 – Résultats présentés lors de la Conférence Communale du Logement. Il s'agit de mettre en perspective les caractéristiques des nouveaux entrants au regard de celles des occupants. L'OPS s'étant déroulée début 2009, l'étude du flux des nouveaux entrants se réfère aux attributions 2008.

<sup>16</sup> 60% du plafond PLUS = 1053€/moins pour une personne seule ; 2042€ par mois pour un couple avec deux enfants.

## ► LES MENAGES AIDES POUR LEURS CHARGES DE LOGEMENT



### ➔ Près de 46% des ménages grenoblois locataires bénéficient d'une aide au logement de la CAF (hors étudiants)

Sur les 2 dernières années, le nombre de ménages allocataires d'une aide au logement de la CAF fluctue entre 31000 et 32000. Ces évolutions traduisent en partie celles des seuils de ressources prises en compte par la CAF (ex : revalorisation ou non des plafonds).

Parmi les 31500 ménages allocataires à Grenoble en 2009, le taux de résidents dans le parc locatif privé est stable (67%). Il traduit l'importance du parc locatif privé dans le parc de logements mais aussi le rôle que celui-ci joue dans l'accueil de ménages modestes ouvrant droits à des aides de la CAF.

L'observation par secteur reflète à la fois la concentration de logements sociaux et de ménages à faibles revenus notamment dans les secteurs 5 et 6 de la ville, mais aussi la présence importante d'étudiants dans les quartiers nord de la ville (qui dans 99% des cas sont allocataires d'une aide de la CAF).

### ➔ 2100 ménages aidés par le Conseil Général essentiellement pour les charges énergétiques

En 2009, 2120 aides ont été accordées à 2100 ménages grenoblois dans le cadre du dispositif Fonds Solidarité Logement (FSL) pour l'aide aux charges courantes afin de réduire les impayés liés au logement. Plus de 6 aides sur 10 sont attribuées pour les charges liées à l'énergie, largement devant le paiement du loyer (2 aides sur 10).

#### **Pour en savoir + :**

Cahier Logement Habitat de l'Observatoire social économique et urbain de Grenoble  
Les travaux de la Conférence Communale du Logement 2010 "10 ans d'occupation du parc social, analyse par secteur"  
Les cahiers de l'Observatoire de l'Habitat de la Métro  
Le Rapport Annuel de la Fondation Abbé Pierre

# 6. SANTE



TABLEAU DE BORD L'ESSENTIEL - ABS 2010

SANTE	2006	2007	2008	2009	Sources
Population bénéficiaire de la CMU-C (assurés + ayants-droits) <i>taux d'assurés sociaux du régime général (pop bénéf / pop couverte CNAM)</i>		11 650 10,4%	11200 9,8%	9850 8,5%	INSEE - CNAM
Taux d'enfants en situation d'obésité en grande section de maternelle	2006-2007 8,3%	2007-2008 7,6%	2008-2009 7,2%		DSPE
Taux d'enfants nécessitant des soins dentaires en grande section maternelle	2006-2007	2007-2008 17,9%	2008-2009 17,2%		DSPE

## ► ECLAIRAGES SUR L'ETAT DE SANTE DE LA POPULATION GRENOBLOISE

Source : Enquête DRASS. Champ : 5 communes<sup>17</sup> de la région Rhône-Alpes ont été enquêtées entre 2005 à 2008 (Grenoble en 2008). Les enquêtes se sont déroulées par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de la population selon la méthode des quotas. Les résultats bruts ont été retravaillés : les structures de population ont été standardisées par rapport à celle de Rhône Alpes afin de rendre possible les comparaisons entre villes. A Grenoble en 2008, 1101 personnes ont été interrogées (échantillon représentatif de la population de + de 18 ans).

### → État de santé : 77% des grenoblois s'estiment en bon ou très bon état de santé

Il s'agit du taux le plus élevé des 5 villes étudiées. En revanche, 25% des adultes estiment prendre ou être exposé fréquemment à des risques quotidiens pour leur santé, soit le taux le plus fort.

Les risques les plus cités par les habitants sont les risques professionnels, puis en second lieu ceux liés à la pollution de l'air et aux déplacements, et enfin à la cigarette et au stress / surmenage.

34% des personnes disent avoir souffert d'une douleur physique ou morale pendant les douze derniers mois.

### → Les comportements à risques : près des 29% des moins de 25 ans indiquent fumer tous les jours

21% des grenoblois disent fumer tous les jours.

10% des enquêtés sont des consommateurs réguliers d'alcool (tous les jours). L'effet de génération est marqué : à partir de 75 ans, plus du quart des personnes sont concernées.

32% des personnes sont en surpoids à Grenoble. Ce taux croît avec l'âge : chez les 65-74 ans près d'une personne sur deux est concernée. Parmi les 5 villes enquêtées, Grenoble présente le taux le plus bas de personnes en surpoids.

### → Accès aux soins : 18% des personnes disent avoir renoncé à des soins sur les 12 derniers mois

<sup>17</sup> Bourgoin-Jallieu ; Saint Priest ; Saint Chamond ; Vénissieux et Grenoble.



Plus précisément 9% des personnes indiquent avoir renoncé à des soins pour des raisons financières. D'une manière générale, le taux de renoncement le plus faible appartient aux personnes âgées (moins de 10%). Leurs revenus, en moyenne supérieurs à ceux de l'ensemble de la population ; mais aussi leur forte exposition à des problèmes de santé peuvent expliquer ce moindre renoncement.

9 personnes interrogées sur 10 déclarent avoir consulté un professionnel de santé durant les 12 derniers mois (le taux est plus élevé chez les femmes).

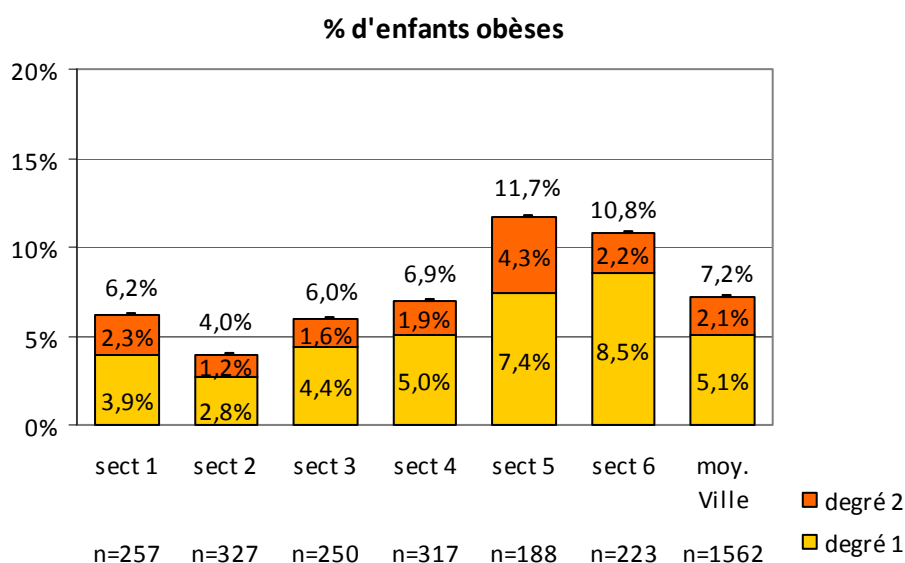
L'enquête sur les 5 communes montre que le niveau de précarité financière ou encore le niveau de diplôme scolaire n'expliquent que faiblement les écarts de fréquence de consultation. En revanche, le fait de disposer d'une couverture sociale à 100% s'avère déterminant.

## ► ZOOM SUR LES ENFANTS SCOLARISÉS A GRENOBLE<sup>18</sup>

→ En moyenne sur Grenoble, **7.2% des enfants de grande section maternelle sont concernés par l'obésité** (France : 12.1% et 9.6% en Rhône-Alpes selon la DREES en 2005-2006).

Entre la petite section et le CE2, le pourcentage d'enfants obèses est multiplié par 3.

Les secteurs 5 et 6 apparaissent comme les plus touchés par l'obésité infantile :



Depuis 2006-2007, la tendance est plutôt à la baisse du phénomène d'obésité infantile sur la ville (à confirmer par le suivi les prochaines années).

→ **Près de 17% des enfants scolarisés en grande section de maternelle nécessitent des soins dentaires<sup>19</sup>**

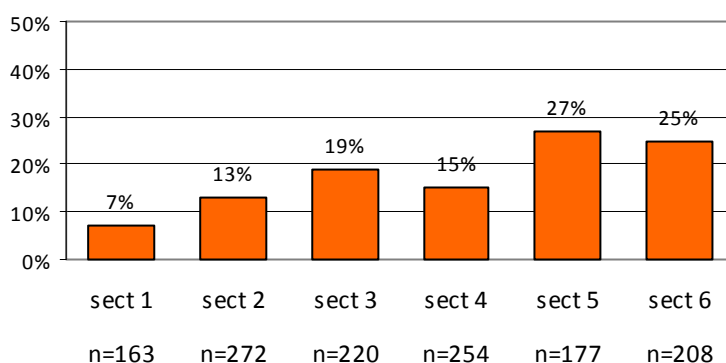
Les enfants fréquentant une école classée en ZUS ont deux fois plus besoin de soins que ceux des écoles hors ZUS. Par conséquent, les secteurs 5 et 6 sont également ceux où les besoins de soins dentaires apparaissent comme les plus pressants.

<sup>18</sup> Source : Rapport d'Activité du Service Santé Scolaire de la DSPE 2008-2009

<sup>19</sup> = enfants ayant au moins une carie non soignée



### % d'enfants nécessitant des soins dentaires



A Grenoble, en moyenne 77% des enfants de grande section maternelle (5-6 ans) sont indemnes de caries dentaires en 2008-2009.

Le taux de soins est plus élevé dans les écoles hors ZUS mais les écarts observés entre ZUS et hors ZUS se réduisent (écart de 0,18 en 2007-08 ; 0,05 en 2008-09). Le taux de soins en grande section en ZUS s'est amélioré par rapport à l'année précédente, notamment du fait d'accompagnements individualisés vers les soins dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative "santé bucco-dentaire".

## ► LE RECOURS A LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

➔ **Les bénéficiaires de la CMU de base ont fortement progressé sous l'effet du changement de réglementation concernant la durée des droits et de leur maintien (+40.5% à l'échelle nationale entre décembre 2008 et 2009)**

Bon nombre de bénéficiaires de l'assurance maladie au titre d'autres régimes ont basculé vers la CMU de base, en lien avec l'évolution des textes sur la durée d'attribution des droits. A Grenoble, 3920 assurés sociaux à la CMU de base<sup>20</sup> sont connus en 2009 (+12%), soit 6180 personnes.

➔ **9850 personnes couvertes par la CMU-C à Grenoble fin 2009 : les effets de la crise seront davantage perceptibles en 2010<sup>21</sup>**

La tendance est à la diminution des bénéficiaires de la CMU-C à Grenoble (-12%). A l'échelle nationale, les effectifs de la CMU-C ont également légèrement baissé entre 2008 et 2009. Deux raisons principales sont évoquées pour expliquer cette situation :

- les effets de la crise économique amorcée fin 2008 sont attendus courant 2010 mais, grâce aux amortisseurs sociaux existants, ne se sont pas encore fait ressentir en 2009 ;
- le décrochage du plafond de la CMU-C (celui-ci est initialement fixé en référence au seuil de pauvreté et, pour son évolution, indexé à l'indice des prix ; or le revenu médian a augmenté plus rapidement que l'indice des prix).

Le **non recours** à la CMU-C est un phénomène non négligeable : d'après le rapport d'activité du fond CMU, un tiers des bénéficiaires de la CMU de base au titre du RMI/RSA "socle" ne

<sup>20</sup> CMU de base seule ou CMU de base + complémentaire (il y a en effet 3 catégories d'assurés : CMU de base seule ; CMU de base + CMU complémentaire ; CMU complémentaire seule). [Source : CG38]

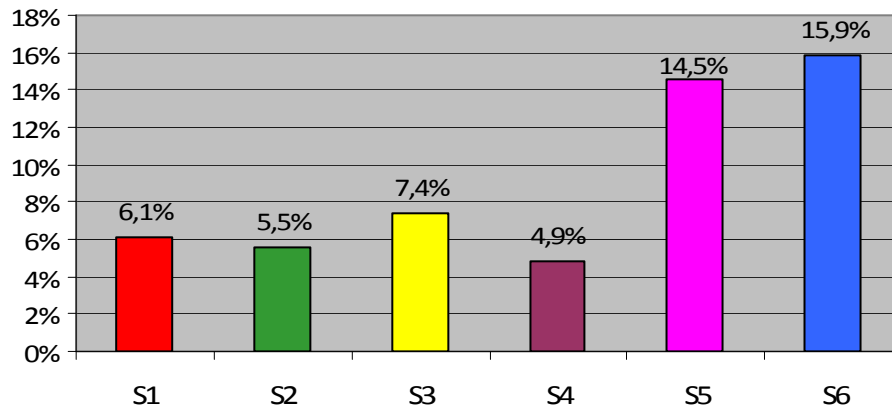
<sup>21</sup> Source : INSEE CNAM 2009



fait pas valoir ses droits à la CMU-C. D'après une étude de la CNAMTS, il est probable que ces bénéficiaires n'ayant pas recours à la CMU-C soient au moins pour partie des personnes qui ne rencontrent pas de gros problèmes de santé.

**En moyenne sur la ville, 8.5% de la population des assurés sociaux sont couverts par la CMU-C en 2009... mais il existe de fortes disparités territoriales**

**Taux de bénéficiaires de la CMU-C parmi la population couverte par la CNAM (2009)**



Les taux de population d'assurés sociaux couverts par la CMU-C présentent de forts écarts d'un secteur à l'autre. Cette hiérarchie entre les secteurs se confirme d'année en année : 4 des 6 secteurs se situent en dessous de la moyenne ville ; à l'inverse 2 autres secteurs sont nettement en dessus.

Les secteurs 5 et 6 sont présentent les taux les plus élevés de bénéficiaires de la CMU-C, reflétant ainsi la précarité des ménages vivants sur ces territoires. Des poches plus circonscrites sont également observables dans d'autres secteurs de la ville, comme le secteur 3 où le quartier Mistral affiche un taux de 21%.

La diminution des effectifs de bénéficiaires sur les deux dernières années et, corrélativement des taux d'assurés sociaux couverts par la CMU-C, se vérifie sur l'ensemble des 6 secteurs.

Rappel : La CMU-C ouvre droit à la prise en charge, avec dispense d'avance de frais, de la partie non remboursable des honoraires des professionnels de la santé, des médicaments ou des frais d'hospitalisation. Elle couvre également, dans certaines limites, les prothèses dentaires, les lunettes ou d'autres produits et appareils médicaux. La CMU-C est soumise à condition de résidence et à condition de ressources. Pour les personnes âgées, le minimum vieillesse se substitue à la CMU-C.

Les données portent sur la population des bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie, elles concernent les personnes couvertes (ayant-droit inclus). Le champ exclut les mutuelles (notamment les mutuelles d'étudiants, ce qui provoque une nette sous représentation de la tranche 18-25 ans), la fonction publique d'Etat et les régimes spéciaux.



➔ **L'accessibilité aux dentistes pour les bénéficiaires de la CMU-C** (Cf. Atlas 2009 Politique de la ville de la Métro dont le paragraphe suivant est extrait)

L'offre en dentiste est surtout localisée au centre ville de Grenoble mais les quartiers d'habitat social de l'agglomération sont globalement assez bien pourvus de par leur caractère central. En revanche, au regard des besoins de soins aidés (approché à partir de la CMU-C), les quartiers prioritaires sont particulièrement mal pourvus en dentistes : les populations précaires souffrent plus souvent de caries mais, proportionnellement, disposent de moins de dentistes.

**Pour en savoir + :**

Rapport d'activité Santé Scolaire (DSPE Ville de Grenoble)

Forum Politique de la Ville 2009 de la Metro : Atlas Géographie Prioritaire

Fonds CMU : Rapport d'activité 2009

Etudes et Résultats de la Drees n°705 octobre 2009



# **PARTIE II**

# **APPROCHE PAR LES PUBLICS**

## LES MENAGES DEMANDEURS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE EN 2009

**Les aides sociales facultatives du CCAS de Grenoble s'inscrivent dans un ensemble de dispositifs d'aides.** Ces derniers sont souvent destinés à des publics spécifiques ou des thématiques particulières : le Fonds de Solidarité Logement (FSL), le Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ), l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le budget Action Sociale de la CAF ou encore les aides accordées par les associations en font partie.

L'évolution de chacun de ces dispositifs entraîne des répercussions sur les autres. Le partage des publics entre le Conseil Général et le CCAS amène ce dernier à prendre en charge les ménages sans enfant mineur à charge. L'une des particularités du système d'aides du CCAS est de n'avoir à ce jour aucun critère limitant le nombre d'aides ou fixant un montant plafond accordé sur l'année.

A noter : **les aides du CCAS interviennent le plus souvent en "bout de chaîne"** (après épuisement des autres dispositifs de soutien existants).

**Les demandes sont transmises par les services sociaux** polyvalents de secteurs qui réceptionnent la plupart des sollicitations d'aides financières des personnes démunies, ils ont une vision plus complète de l'état de la demande que le CCAS.

→ A défaut d'avoir une vision d'ensemble, l'analyse ci-dessous se centrera sur les demandes et aides accordées par le service d'aide sociale facultative du CCAS.

► **Bon à savoir** : entre juin et septembre 2009, les acteurs intervenant dans le champ des aides financières et secours d'urgence (CCAS, Conseil Général, CAF, Secours Catholique et Diaconat Protestant) ont été interrogés par questionnaire sur leur perception des situations de pauvreté. Les principaux résultats sont présentés dans la partie 1.3 (précarité).

### Ce qu'il faut retenir :

- **7200 ménages** (isolés ou couples sans enfant) à **bas revenus** connus de la CAF en 2009 (↗) et 2000 ménages au dessus du seuil grâce aux prestations CAF (↘)
- **1590 bénéficiaires de l'Allocation Solidarité Personnes Âgées en 2009** (↗)
- **1880 ménages demandeurs** d'au moins une aide financière auprès du service ASF du CCAS en 2009 (↗↗), **soit une progression de 25%**. Les professionnels avancent des éléments explicatifs liés au contexte socio-économique mais aussi aux évolutions constatées dans les dispositifs de réponses offerts
- **44% des ménages sont des primo-demandeurs** (↗↗) : ils n'étaient pas connus du service auparavant. Les effectifs de ménages connus depuis 3 ans ou plus continuent de progresser : ils représentent 41% du public
- La grande majorité des sollicitations concerne **l'aide alimentaire** (67%)
- Selon les professionnels, les réponses offertes aux **besoins d'accompagnement** (social, administratif, budgétaire ou encore lié l'insertion professionnelle) ne permettent pas de satisfaire pleinement la demande exprimée



## TABLEAU DE BORD ABS 2010 - MENAGES SANS ENFANT MINEUR A CHARGE EN DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

DONNEES DE CADRAGE					Sources
	2006	2007	2008	2009	
Ménages allocataires CAF à bas revenus (isolés ou en couples sans enfant)		8200	7100	7200	CAF
DEMANDES EXPRIMEES AUPRES DU CCAS					
Ménages demandeurs d'au moins 1 aide financière auprès du service Aide Sociale Facultative du CCAS	1648	1500	1497	1876	CCAS ASF
<i>dont taux de ménages connus depuis 3 ans ou plus par le service</i>	40%	42%	44%	41%	
<i>dont taux de ménages faisant l'objet d'un seul passage en Commission durant l'année</i>			67%	n.d	
Nombre de demandes adressées au service ASF (motifs différents de sollicitations)	3626	3224	3025	4038	CCAS ASF
<i>Taux de demandes accordées</i>			78%	84%	

### ► POPULATION POTENTIELLE : la population sous le seuil de bas revenus repart à la hausse

→ 7200 ménages allocataires CAF (isolés ou couples sans enfant) se situent sous le seuil de bas revenus en 2009<sup>22</sup>.

Entre 2008 et 2009, le volume de ménages allocataires sous le seuil de bas revenus tend à progresser d'une manière générale. La hausse est de 1% chez les ménages sans enfant. Pour information, le nombre total de ménages sous le seuil de bas revenus (dont familles avec enfants) est de 11900 en 2009. Plus d'un ménage à bas revenus sur deux est une personne vivant isolée.

→ 2000 ménages allocataires CAF (isolés ou couples sans enfant) au dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations versées par la CAF.

Les ménages sans enfant dits "fragiles" (au dessus du seuil grâce aux prestations) sont en revanche en diminution sur la dernière année.

→ 1590 bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux personnes âgées (ASPA) en 2009 à Grenoble, soit une hausse de 1.7% (6.6% des personnes de plus de 65 ans sont concernées).

### ► POPULATION EN DEMANDE D'AIDES AUPRES DU CCAS : afflux important de nouveaux demandeurs

→ 1876 ménages ont été demandeurs d'au moins une aide au cours de l'année 2009, soit une progression de 25% par rapport aux années précédentes (1500 ménages).

La crise économique et ses impacts directs sur les ménages et indirects sur l'engorgement des dispositifs institutionnels d'aides et leur plus grande rigidité sont les principaux facteurs explicatifs à cette hausse. Par ailleurs, la volonté affichée par le CCAS de mieux aider les personnes fragiles à travers l'évolution du fonctionnement de sa Commission Permanente d'octroi des aides (mise en place d'un dispositif d'instruction rapide) constitue un autre élément contextuel à prendre en considération.

<sup>22</sup> Seuil de bas revenus 2009 (applicable aux ressources 2008) : 942€ de revenu mensuel par unité de consommation. Attention : champ de calcul CAF : hors étudiants et personnes âgées de + de 65 ans.



## Points de vue de professionnels :

### → Quelles explications à l'augmentation du nombre de demandeurs d'aide ?

#### Des explications liées au contexte socio-économique :

- La crise économique et financière et ses répercussions sur le marché du travail (hausse du chômage)
- L'augmentation du coût de la vie et l'évolution des modes de vie (modification des comportements ; nouveaux postes de dépenses incompressibles)

#### Des explications liées aux réponses offertes :

- Le manque de moyens des administrations et organismes instruisant les demandes d'accès aux droits (Pôle Emploi, CAF, CG, CPAM, CRAM, Caisse de retraites etc.)
- L'allongement des délais de traitement des dossiers (notamment Pôle Emploi ; passage au RSA...)
- Le durcissement ou la rigidité accrue des pouvoirs publics dans l'octroi des aides et prestations (radiations accrues de bénéficiaires et sans possibilité de recours ; accès aux droits d'indemnisation de plus en plus verrouillés ; demandes de compléments d'informations plus fréquentes et plus importants ; durcissement des accords de financement de formation etc.).

## Qui sont ces ménages ?

**60% d'hommes et 40% de femmes<sup>23</sup>**. Les hommes restent les demandeurs majoritaires et leur proportion a légèrement progressé sur la dernière année, contrairement aux années précédentes. Entre 2008 et 2009, **le public masculin demandeur a progressé de 37%** (contre +12% chez le public féminin).

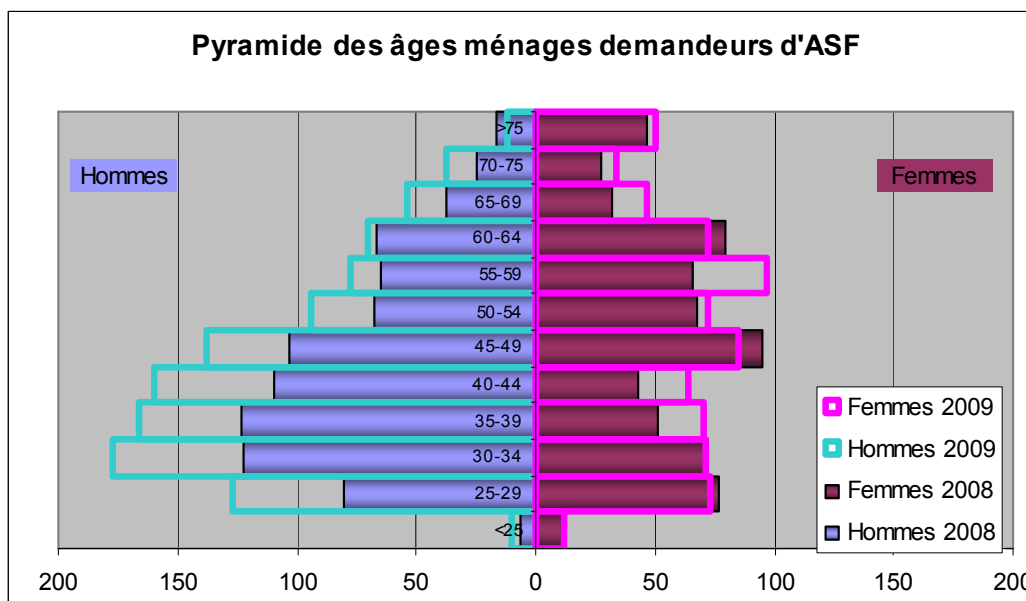
**85% des ménages demandeurs se déclarent vivre seuls<sup>24</sup>**. La proportion est relativement stable dans le temps, elle reflète le partage des publics en matière de secours d'urgence avec le Conseil Général, mais aussi la plus grande fragilité du public isolé comparativement aux couples, conformément aux chiffres de la population potentielle.

### **Prédominance d'un public masculin relativement jeune ; le public féminin est réparti de manière plus homogène selon les tranches d'âge**

- Les classes d'âges des 30-45 ans constituent les effectifs masculins de demandeurs les plus représentés. Les femmes sont particulièrement sous représentées par rapport aux hommes chez les 25-50 ans. Ayant le plus souvent la garde des enfants, elles émargent peut-être davantage auprès du Conseil Général pour solliciter une aide.
- Entre 50 et 74 ans, la répartition par sexe des demandeurs apparaît plus équilibrée.
- Après 75 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à faire une demande, conformément à leur sur représentation dans la population très âgée, liée à leur espérance de vie plus longue.

<sup>23</sup> Situation de la personne s'étant présentée auprès de l'assistante sociale pour effectuer la demande (masque la situation d'un conjoint éventuel).

<sup>24</sup> Estimation à partir de la situation familiale



**L'évolution de la pyramide des âges reflète l'augmentation du nombre de demandeurs : les effectifs progressent mais la structure par âge n'est guère modifiée**, notamment chez les hommes. Les effectifs masculins progressent quelque soit la tranche d'âge (à l'exception des 75 ans et plus). Leur plus grande fragilité face à la crise (en lien avec les secteurs d'activité les plus fortement touchés), et l'augmentation des décohabitations constituent deux éléments de compréhension de ce phénomène repérés par les professionnels.

Chez les femmes, les variations sont plus contrastées. Au sommet de la pyramide (65-75 ans), la progression des effectifs se vérifie quelque soit le genre.

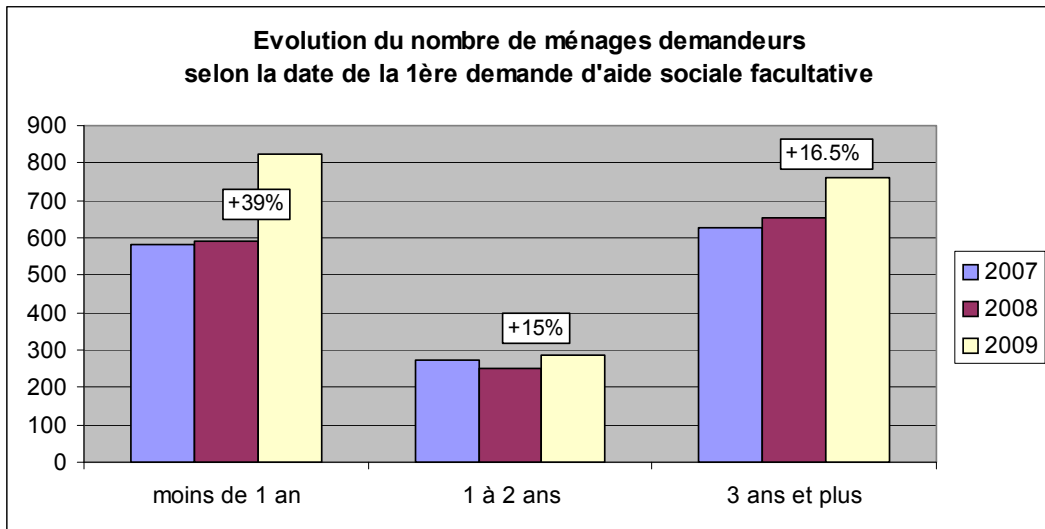
#### **Accroissement des demandeurs exerçant une activité**

Les professionnels du service observent une élévation notable des ménages demandeurs en activité au moment de leur sollicitation (bien que la majorité des demandes émanent de personnes sans activité). Ils évoquent notamment des profils de ménages à temps partiel ou en intérim, avec de faibles revenus du travail.

**Persistance de la précarité financière** : le nombre de ménages connus depuis plus de 3 ans du service continue à progresser

L'analyse du public demandeur en fonction de la date de première demande au service permet de repérer la **persistance de la précarité financière** notamment en observant l'évolution des ménages connus du service depuis 3 ans ou plus. En 2009, ces derniers représentent 41% de l'ensemble des ménages demandeurs.

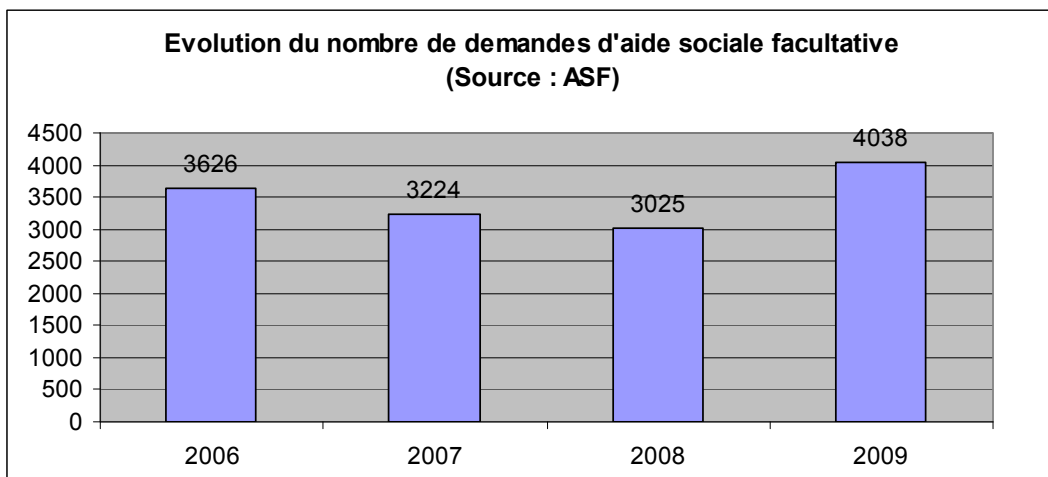
La progression des nouveaux demandeurs est la plus marquée : ils représentent désormais 44% de l'ensemble des demandeurs contre 38% en 2006. Toutefois, le volume de demandeurs connus depuis plus de 3 ans par le service continue de progresser parallèlement (de 650 ménages à 760 entre 2008 et 2009).



**Chez les anciens demandeurs** (connus depuis 3 ans ou plus par le service), **la classe d'âge dominante est celle des 45-49 ans**. L'évolution hommes-femmes est contrastée chez les anciens demandeurs : l'augmentation est surtout ciblée sur les tranches d'âges comprises entre 35 et 55 ans pour le public masculin ; alors que chez les femmes, les progressions sont plus dispersées sur quelques tranches d'âges spécifiques (35-45 ; 55-59 ; 70-75). L'évolution du public des demandeurs âgés est à surveiller : les revenus étant relativement stables après 60 ans, les situations ont peu de chances de s'améliorer pour ces ménages.

#### Quelles sont les demandes adressées au service ASF ?

Après plusieurs années de diminution, le nombre de demandes augmente en 2009 : **4038 demandes<sup>25</sup> ont été étudiées (+33%)**.



- **84% des aides demandées sont accordées** (2008 : 78%). Les demandes refusées par la Commission Permanente (11%) s'accompagnent le plus souvent d'une réorientation vers

<sup>25</sup> Motifs différents de sollicitations au cours de l'année. Une demande d'aide alimentaire et une demande d'aide pour le paiement d'une facture de loyer sont comptabilisées comme deux demandes même si elles sont faites à une même date.



d'autres dispositifs d'aides plus appropriés. Les autres demandes (5%) font l'objet d'une annulation, d'un report d'examen du dossier etc.

- **La grande majorité des sollicitations concerne l'aide alimentaire** : 67% en 2009 contre 62% en 2008. La mise en place de la nouvelle procédure d'instruction rapide explique en partie cette évolution sur la dernière année. Le logement arrive en seconde position (10% des sollicitations) – si l'on exclut la rubrique "divers".

#### **Les dispositifs d'aides du Conseil Général en 2009 :**

- ▶ Allocations mensuelles : 1560 familles ont eu recours au moins une fois aux aides allocations mensuelles pour 2141 enfants (dont 679 familles en urgence)
- ▶ Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ) : 434 demandeurs ; 398 bénéficiaires (dont 30% plusieurs fois). Les 2/3 ont été aidés en urgence et dans 90 % des cas pour répondre à un besoin de subsistance
- ▶ Fonds Solidarité Logement (FSL) Aides aux charges courantes : 2105 ménages aidés pour réduire leurs impayés liés au logement (dans 6 cas sur 10 pour les charges liées à l'énergie)

## **▶ QUELS BESOINS DES MENAGES EN DEMANDE ?**

### **Points de vue de professionnels :**

#### **→ Comment qualifier les principaux besoins des ménages en demande ?**

- Besoins de compléments de ressources (faibles revenus du travail ou minima sociaux)
- Au-delà du strict besoin d'aide lié à une situation budgétaire en tension (structurelle ou conjoncturelle), des besoins de suivi et d'accompagnement sont identifiés :
- accompagnement dans les démarches administratives (lié à une méconnaissance des droits, incompréhension des démarches à effectuer, mauvaise maîtrise du français)
- accompagnement renforcé vers l'emploi
- accompagnement à la gestion du budget

Les professionnels observent par ailleurs une récurrence de motifs de demande liés au loyer et à ses charges.

#### **→ Existe-t-il des besoins exprimés non couverts ?**

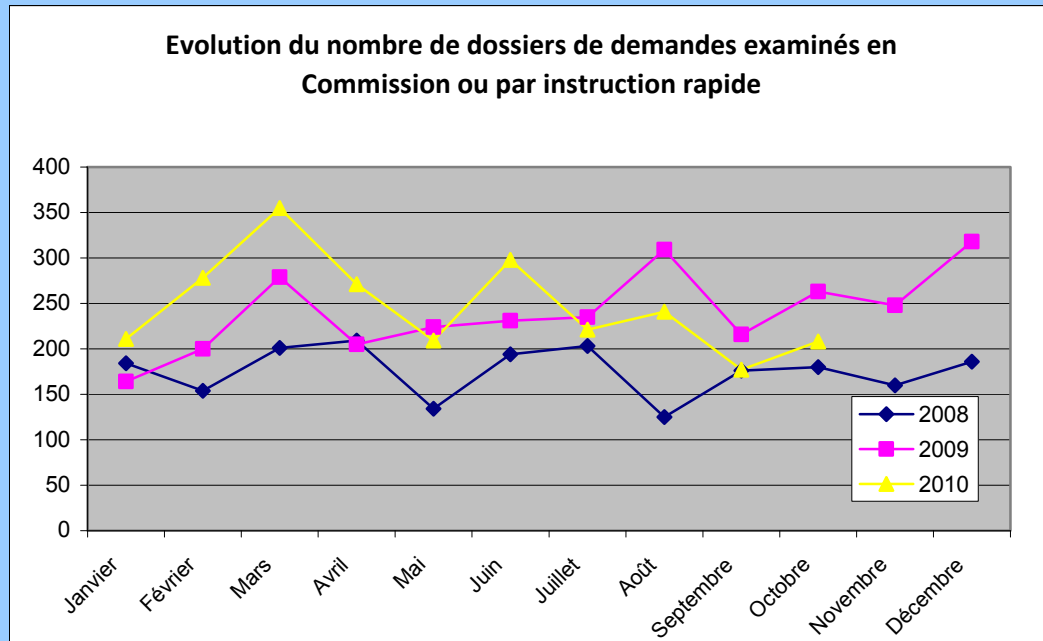
- Les besoins d'accompagnement sociaux, professionnels, budgétaires et administratifs peinent à être satisfaits essentiellement par manque de moyens humains (CESF ; AS ; écrivains publics ; conseillers emplois...). D'après les professionnels, les actions de prévention sont insuffisantes.
- Les besoins de soutien financier régulier : certains usagers demandent si les aides accordées peuvent faire l'objet d'un renouvellement mensuel compte tenu d'une situation financière durablement dégradée et sans perspective d'amélioration.
- Les besoins ponctuels de parents séparés en garde alternée : lorsqu'ils reçoivent leurs enfants pendant les vacances scolaires, une demande d'aide alimentaire est formulée au CCAS. Une allocation existe à la CAF mais par méconnaissance ou par insuffisance de la réponse, les assistantes sociales adressent la demande au CCAS.
- Les besoins de personnes en situation administrative complexe ; les personnes étrangères sans aucune perspective de ressources, sans droit à l'hébergement, ni à l'accompagnement.



## ► INDICATEUR DE TENSION

### Les impacts perceptibles de la crise ?

Les professionnels perçoivent les effets de la crise sur les ménages essentiellement depuis la mi-2009, en conformité avec les données statistiques mensuelles ci-dessous :



Source : CCAS - ASF

## ► ZOOM SUR... LES NOUVEAUX MENAGES DEMANDEURS EN 2009

➔ Près de 860 ménages<sup>26</sup> non connus du service ont déposé au moins une demande d'aide au cours de l'année 2009. Cela correspond à une évolution de +39% comparativement au flux de nouveaux demandeurs en 2008 (600 ménages alors primo-demandeurs).

### Points de vue de professionnels : quels nouveaux profils de demandeurs ?

- Des travailleurs intérimaires peinant à trouver des missions dans le contexte économique actuel et n'ayant parfois pas assez travaillé pour ouvrir droit à indemnisation
- Des personnes en fin de contrat à durée déterminée dont l'ouverture de droits à indemnisation tarde ou dont l'irrégularité des versements est pénalisante
- Davantage de personnes en attente d'ouverture de droits ou en suspension temporaire pour cause de retards de traitements de dossiers par les organismes sociaux versant les aides et prestations
- Des personnes âgées ayant accumulé des crédits à la consommation et/ou propriétaires de leur logement avec des charges trop importantes

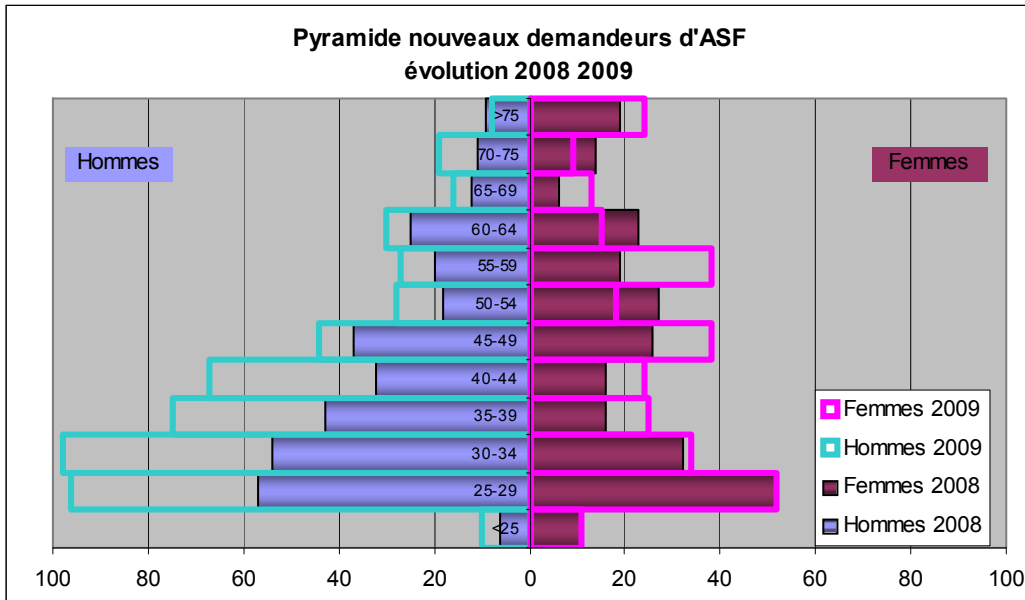
<sup>26</sup> D'après l'extraction informatique, 825 ménages sont dans cette situation. En effet certaines informations n'ont pas pu être remontées de l'application, on estime que cela concerne 35 ménages, ce qui porte à 860 le nombre global de nouveaux demandeurs.





→ **Quelques spécificités du nouveau public :**

- un profil plus masculin que la moyenne : 63% d'hommes ;
- une majorité de personnes vivant seules mais plus de personnes en couple que la moyenne : 18% se déclarent mariées ou en concubinage ;
- une part plus élevée de ménages en emploi ;
- un profil relativement "jeune" des nouveaux demandeurs



**Chez les nouveaux demandeurs, les deux classes d'âge dominantes sont celles des 25-29 ans et des 30-34 ans.**

La progression la plus nette chez les hommes concerne les publics de moins de 45 ans, représentée par l'élargissement de la base de la pyramide entre 2008 et 2009. Chez les femmes, les taux d'évolution les plus soutenus sont plus ciblés : 45-49 ; 55-59 etc.



## INSTANTS DE VIE : illustrations de profils de nouveaux ménages demandeurs en 2009

### **Monsieur A et Mlle B : des jeunes en situation de pauvreté... transitoire ?**

Monsieur A. 28 ans est doctorant. Sa bourse a été supprimée car il n'a pas validé certaines unités de valeur l'an passé. Le CROUS n'aide pas les doctorants. Il vit avec Mlle B, 24 ans, qui cumule un emploi de vendeuse à temps partiel et quelques heures en tant qu'aide à domicile, rémunérée par chèques emploi service. Le logement représente 65% de leurs ressources. Une fois les charges incompressibles réglées, ils ont un reste à vivre de 60 € par mois et par personne pour l'alimentaire. Lorsque Mlle aura 25 ans, le couple pourra déposer une demande de rSa activité pour compléter ses revenus et tenir ainsi jusqu'à la fin des études de Monsieur.

### **Madame C : un budget tendu par la précarité vis-à-vis de l'emploi**

Madame C. 45 ans, est aide soignante et ne trouve pas de CDI. Pendant un CDD, elle s'est trouvée en accident du travail et son CDD n'a pas été renouvelé. Elle a des difficultés budgétaires depuis plusieurs mois et a contracté 4 crédits successifs pour tenter de s'en sortir, aggravant ainsi sa situation financière. Les Assedics tardent à l'indemniser, lui redemandant des documents. Madame constitue actuellement un dossier de surendettement.

### **Monsieur G. : fin de missions d'intérim et séparation fragilisante**

Monsieur G. 39 ans a travaillé en intérim dans le bâtiment jusqu'en fin 2008. Depuis, il ne trouve plus de missions et perçoit le rSa. Séparé de sa compagne depuis mi 2009, il est domicilié au CCAS mais hébergé par des amis et de la famille. Le rSa est suspendu et Monsieur attend une convocation pour s'expliquer sur le motif. Il n'a aucune ressource.

### **Monsieur E : en rupture temporaire de droits suite à un déménagement**

Monsieur E. 31 ans perçoit le rSa. Originaire de la Drome, il a trouvé un stage non rémunéré en comptabilité sur Grenoble (il suit ses cours par correspondance). Le dossier CAF est en transfert entre les départements de la Drome et de l'Isère depuis deux mois et il faudra encore un mois avant que Monsieur ne reçoive ce qui lui est dû. Pendant ce temps, il n'a aucune ressource et une dette de loyer se constitue (allocation logement en cours d'ouverture également).

### **Madame H. : retraitée endettée par des crédits à la consommation**

Madame H, 65 ans perçoit une retraite mensuelle de 1250 €. Elle sollicite pour la première fois une aide alimentaire car son budget est déstabilisé par des crédits à la consommation qu'elle avait contracté avant son passage à la retraite. Madame vit seule dans un appartement du parc public dont elle est locataire. Une fois ses charges courantes payées, Madame a du mal à boucler son budget chaque mois. Elle est orientée vers la Commission de Surendettement.

**SOURCES :** CAF de Grenoble ; CRAM ; Conseil Général ; CCAS de Grenoble

#### **A LIRE EN COMPLEMENT :**

- Enquête UNCCAS / Gazette Santé Social : "L'impact de la crise économique et sociale sur les CCAS/CIAS"
- L'e-essentiel (CNAF) n°88 – Juillet 2009 : "Les aides financières individuelles versées par les CAF"
- Dossiers d'Études (CNAF) n° 119 - Août 2009 : "Les aides financières individuelles : quelles configurations locales, pour quels effets ?"

*L'action du CCAS s'inscrit dans le **paysage gérontologique local** en complémentarité avec les actions conduites par le Conseil Général de l'Isère, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et des associations (prestataires de service ou associations de solidarité). Leurs données statistiques et observations qualitatives seront autant que possible intégrées aux développements suivants.*

**Ce qu'il faut retenir :**

- Selon les secteurs de la ville :  
 les personnes de + de 60 ans représentent 13 à 23% de la population  
 le taux de 80 ans et + vivant seuls varie de 46 à 53%
- Les **disparités de revenus** selon les secteurs reflètent des inégalités territoriales plus globales et non spécifiques à la population âgée : le revenu fiscal médian des personnes âgées du secteur 2 est 1.5 fois supérieur à celui sur le secteur 6
- 1590 personnes âgées bénéficient de l'**Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées** en 2009 (↗)
- 1810 bénéficiaires de l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile** en 2009 (↗) et 580 bénéficiaires d'un Plan d'Action Personnalisé d'Autonomie (↗)
- 540 personnes évaluées en **GIR 1 et 2** vivent à leur domicile (↗) et leur taux de progression est supérieur à celui des GIR 3-4
- **7015 personnes âgées suivies par le SSPA** au cours de l'année 2009 (↗), soit près de 38% de la population de plus de 75 ans
- Selon les professionnels, les besoins de **soutien psychologique** en direction des personnes âgées et de leurs aidants naturels constituent de nouveaux besoins pour partie non couverts. **L'accompagnement administratif** à domicile et les **besoins de liens sociaux et de relations humaines** sont également mentionnés au même titre.

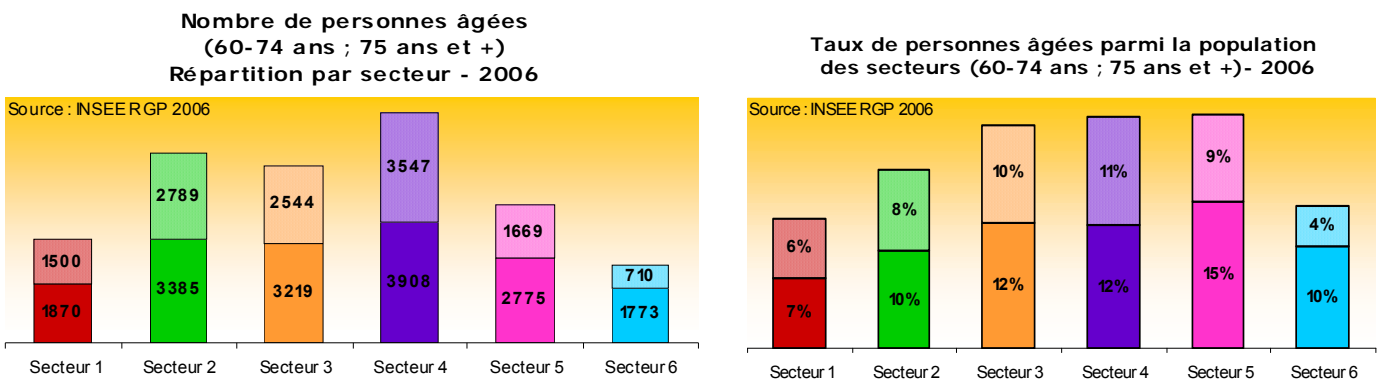


## ► POPULATION POTENTIELLE : des formes de fragilité différentes selon les secteurs de la ville ?

La répartition des personnes âgées à Grenoble (Source : INSEE Recensement 2006)

→ 29700 personnes âgées de plus de 60 ans à Grenoble en 2006 réparties inégalement selon les secteurs de la ville (Cf. graphique ci-dessous). Les secteurs 4 puis, dans une moindre mesure, 2 et 3 regroupent en volume le plus de personnes âgées de la ville.

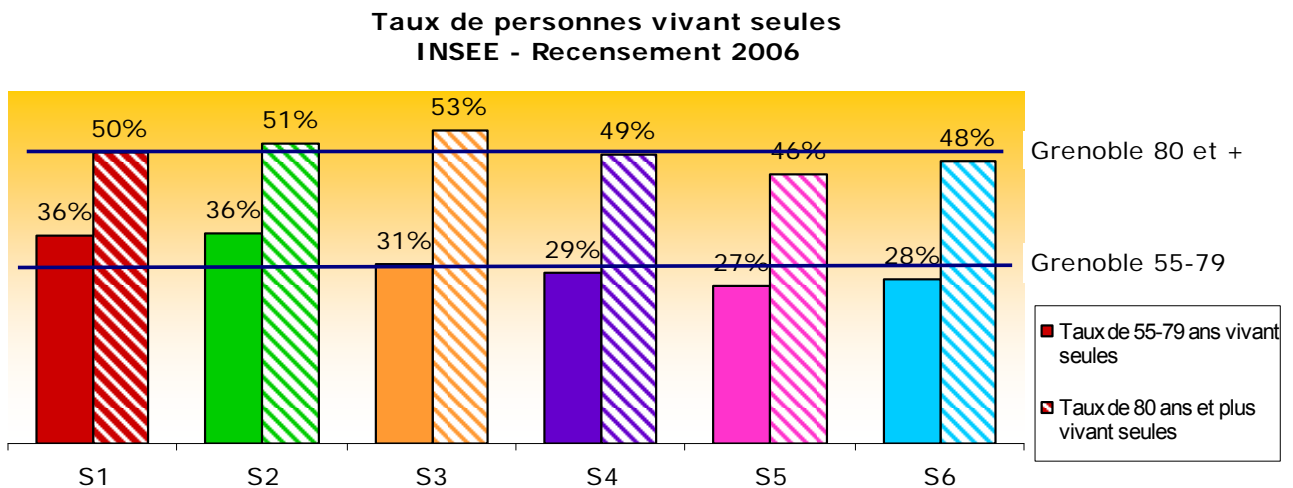
→ Une concentration élevée de personnes âgées dans les secteurs 3, 4 et 5 de la ville : les 60 ans et plus représentent 22 à 23% de leur population totale respective. Ces taux sont près de 10 points supérieur à celui des secteurs 1 et 6 de la ville (moyenne ville : 19%).



→ 12800 personnes ont plus de 75 ans sur la ville, soit 4.3 personnes de plus de 60 ans sur 10. Les secteurs du sud de Grenoble abritent une population âgée relativement "plus jeune" que sur le reste de la ville : 3.8 personnes de 60 ans et plus sur 10 ont plus de 75 ans sur le secteur 5 et 2.9/10 sur le secteur 6.

Les femmes représentent 65% de cette sous population des 75 ans et plus (min : 59% sur le secteur 6 ; max : 67% sur le secteur 2).

Les personnes âgées et leur entourage : les quartiers d'habitat social "plus épargnés" par l'isolement social ? (Source : INSEE Recensement 2006)





**Les personnes de 55-79 ans vivant seules** sont sur-représentées sur les secteurs 1 et 2 (36% contre 31% en moyenne sur la ville), à l'inverse du secteur 5 davantage épargné.

**Au delà de 80 ans, une personne sur deux vit seule.** Le secteur 3 de la ville est le plus touché (53%), Le secteur 5 confirme qu'il est relativement moins touché que les autres (46%).

En 2006, **le potentiel d'aidants est de 1.9 pour une personne à aider.** Selon les secteurs de la ville, le ratio aidants/aidés oscille entre 1.4 sur le secteur 4 et 4.7 sur le secteur 6.

Il se calcule en rapportant le nombre de 55-64 ans à celui des plus de 80 ans et indique ainsi le potentiel d'aidants naturels (enfants, proches, voisins) pour une personne d'âge avancé.

Attention : il s'agit d'une approche théorique du potentiel d'aidants à suivre dans le temps, nécessitant d'être croisée avec les observations faites par les professionnels.

Les données du recensement tendent à conforter les ressentis de professionnels selon lesquels les formes de solidarités familiale et de voisinage sont plus développées dans les quartiers d'habitat social.

#### **Points de vue du panel de professionnels enquêtés :**

→ La plupart des personnes âgées prises en charge par les professionnels interrogés vivent seules (plus de 7 personnes sur 10).

→ Les réponses des professionnels sur l'évolution de la solitude générant un mal-être sont hétérogènes : 4/10 évoquent une tendance plutôt à la hausse ; 3/10 mentionnent une stabilité du phénomène.

**Les revenus des personnes âgées <sup>27</sup> : des disparités entre secteurs reflète d'inégalités territoriales plus globales (Cf. 5. Zoom sur...)** (Source : INSEE–Direction Générale des Impôts 2006-07)

→ En 2007, le revenu fiscal médian annuel par unité de consommation (UC) était de 17 900€ chez les 60-74 ans et de 18 400€ chez les 75 ans et plus. Les personnes âgées sont globalement plus riches que l'ensemble des ménages grenoblois.

→ L'analyse par secteur ville <sup>28</sup> reflète la hiérarchie d'ensemble des secteurs par rapport au niveau de revenus. Les personnes âgées du secteur 2 présentent un revenu médian nettement supérieur aux autres et celles des secteurs 5 et 6, les revenus médians les plus faibles de la ville.

Dans 4 des 6 secteurs de la ville, les 75 ans et plus disposent, d'après le revenu fiscal médian par UC, de revenus plus élevés que les 60-74 ans. A contrario, le secteur 1 se distingue : les 60-74 ans ont un revenu médian supérieur de près de 1000€ par an par rapport aux 75 ans et plus.

<sup>27</sup> Champ : Ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 60 ans. A noter : il s'agit des revenus fiscaux déclarés aux impôts avant abattement, les retraites (hors minimum vieillesse) et les revenus du patrimoine sont pris en compte mais **les revenus de transferts sont exclus.**

<sup>28</sup> Données 2006 (2007 non encore disponibles).



→ D'après le recensement, l'**indice de chômage<sup>29</sup> des 55-64 ans s'élève à 10% à Grenoble** (10% des personnes de 55-64 actives se déclarent au chômage). Là encore, les secteurs ne sont pas égaux face au phénomène. Le secteur 4 affiche un taux très inférieur à la moyenne (6%) ; les secteurs du nord de la ville sont proches de la moyenne ; enfin les secteurs 3, 5 et 6 sont davantage touchés (13% à 14%).

→ **1590 bénéficiaires de l'ASPA à Grenoble en 2009<sup>30</sup>**, soit 6.7% des 65 ans et plus. La progression des bénéficiaires est légère entre 2008 et 2009 (+1.9%).

Les moins de 75 ans sont plus fréquemment touchés. Les hommes sont proportionnellement davantage représentés parmi les bénéficiaires du minimum vieillesse. La présence de foyers sur la ville peut expliquer la concentration d'un public masculin fortement fragilisé.

**Points de vue du panel de professionnels enquêtés : Échelle médiane de pauvreté : 6.5/10**

→ Sur une échelle de 1 à 10, les professionnels situent à 6.5 l'importance de la pauvreté sur leur territoire d'intervention (Enquête 2009 : 5/10).

→ La progression de la pauvreté sur la dernière année est soulignée dans 6 réponses sur 10.

### L'état de dépendance des personnes âgées : près de 13% des plus de 75 ans sont concernés à leur domicile (Sources : CG38 et CCAS-SSPA)

→ **550 bénéficiaires de l'APA en établissement sur Grenoble et 1810 bénéficiaires de l'APA à domicile en 2009<sup>31</sup>**. A domicile, cela correspond à une forte progression par rapport à l'année précédente. Le rythme ré-augmente après avoir ralenti entre 2007 et 2008. Les personnes évaluées en GIR 1 et 2 (niveaux les plus avancés de dépendance) représentent 21% de l'ensemble des bénéficiaires.

→ **580 bénéficiaires d'un Plan d'Action Personnalisé (PAP) à Grenoble (2008 : 430)<sup>32</sup>**.

→ D'après les données du SSPA-ASL :

- la répartition des bénéficiaires par secteur montre la **sur-représentation des personnes âgées dépendantes dans les secteurs 6, 1 et 5** de la ville où 16 à 20% des personnes de plus de 75 ans perçoivent l'APA à domicile (contre 13% en moyenne sur la ville).

**Estimation du taux de personnes de 75 ans et plus "dépendantes" (à partir du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile)**

Taux de plus de 75 ans bénéficiaires de l'APA à domicile	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Total
	17%	12%	10%	11%	16%	20%	13%

Sources : SSPA 2009/INSEE Recensement 2006

- 540 bénéficiaires de l'APA à domicile sont évalués en GIR 1-2 (2008 : 430).**

- d'après les données renseignées<sup>33</sup>, **54% des bénéficiaires de l'APA à domicile vivent seuls** ; 31% vivent en couple et près de 10% en cohabitation avec des descendants.

<sup>29</sup> Indice de chômage des 55-64 ans = personnes de 55-64 ans se déclarant au chômage / personnes de 55-64 ans se déclarant actives (cad en emploi ou en recherche d'emploi).

<sup>30</sup> Source CRAM. Données au 31/12/09. Il peut également s'agir de bénéficiaires de l'ASI et du L815.

<sup>31</sup> Source : CG38 au 31/12/09

<sup>32</sup> Source : SSPA ASL au 31/12/09.



**Points de vue du panel de professionnels enquêtés :** Échelle médiane de dépendance : 7/10  
→ Sur une échelle de 1 à 10, les professionnels situent à 7 le niveau de dépendance de la population âgée sur leur territoire (idem aux réponses de l'enquête précédente).  
→ La progression de la dépendance sur la dernière année est soulignée dans 6 réponses sur 10.

## ► POPULATION PRISE EN CHARGE : près de 38% des personnes âgées de plus de 75 ans bénéficient d'un accompagnement du SSPA en Décembre 2009

### ► Service Social Personnes Âgées (SSPA)

*Le CCAS a recentré les missions du Service Social sur la population âgée de + de 75 ans, depuis le 15 octobre 2009. Les personnes de moins de 75 ans qui étaient suivies par le service social avant le 15 octobre, continuent à l'être. Les nouveaux demandeurs de moins de 75 ans sont orientés vers une assistante sociale du Conseil Général, chargée de la polyvalence de catégorie. Les personnes âgées de moins de 75 ans qui relèvent d'un dispositif APA ou PAP, continuent à être suivies par le SSPA dans leur globalité.*

*Compte tenu de ce changement intervenu au cours de l'année, les données 2009 ne sont pas entièrement comparables à celles de 2008.*

→ Sur l'ensemble de l'année 2009, 7015 personnes ont été accompagnées<sup>34</sup> par le Service Social Personnes Agées. En décembre 2009, 6510 personnes étaient suivies. La vision au mois de Décembre tient compte des fins de suivis enregistrés en cours d'année (décès, entrée en institution, déménagement etc.).

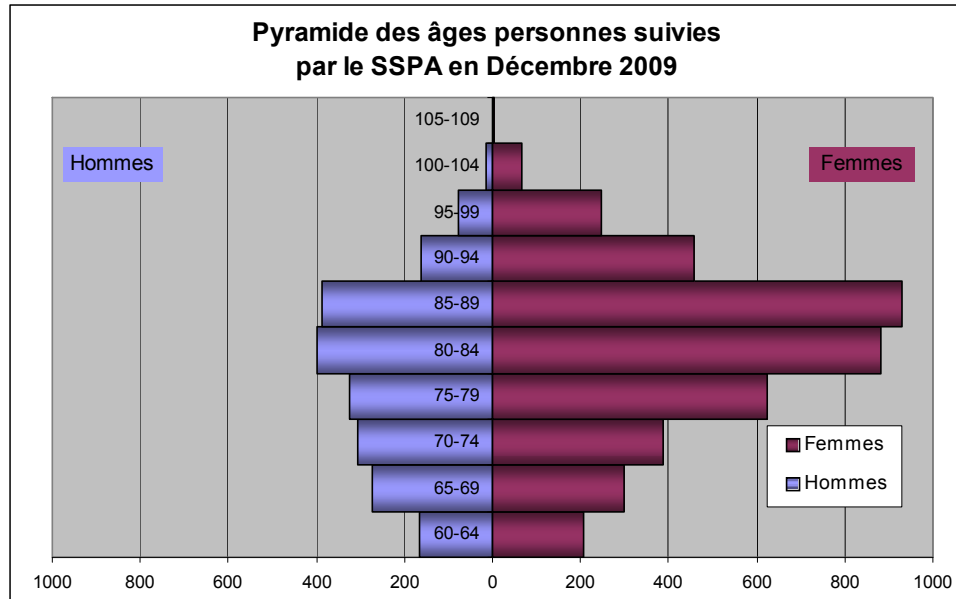
---

<sup>33</sup> Taux de données non renseignées : 28%.

<sup>34</sup> personne suivie: personne ayant bénéficié d'un accompagnement social de la part du Service Social, lors d'un ou plusieurs entretiens physiques avec une assistante sociale ou une conseillère d'aide sociale.



## Qui sont ces personnes accompagnées ?<sup>35</sup>



- **74% des personnes suivies sont âgées de plus de 75 ans**
- **66% de femmes** : elles sont largement sur représentées, conformément à leur sur représentation dans la population âgée
- **54.5%** des personnes suivies pour lesquelles la condition de vie est renseignée<sup>36</sup> **vivent seules**
- **27% des personnes suivies sont des "nouveaux accompagnés"...** A l'opposé, **33% sont connues depuis 3 ans et plus** par le service. En décembre 2009, près de 300 personnes étaient accompagnées par le SSPA depuis 10 ans ou plus. Parmi ces dernières, un tiers habite le secteur 1.
- Les deux **classes d'âges dominantes** sont celles des **80-84 ans et 85-89 ans**. A elles deux, elles totalisent 42% du public suivi.
- La répartition par genre et tranche d'âge suit à peu près la même représentation (forme en "toupie"). Toutefois, **les classes d'âge des 60-74 sont plus fortement représentées chez les hommes** : 35% du public masculin suivi a moins de 74 ans contre 22% chez les femmes. L'espérance de vie plus courte des hommes ; leur surreprésentation dans des foyers de travailleurs ; leurs besoins plus précoces, sont autant d'hypothèses explicatives avancées pour éclairer ce constat.

## Quelles spécificités selon les secteurs ?

➔ **Près de 38% des personnes de plus de 75 ans sont accompagnées par le SSPA en Décembre 2009.** Ce taux varie de 30 à 64% selon les secteurs de la ville. Les secteurs 3 et 4 ont un taux de suivis plutôt inférieur à la moyenne quelque soit la tranche d'âge (60-74 ans ou 75 ans et plus). Le secteur 2 présente un taux conforme à la moyenne et le secteur 5 un taux légèrement supérieur. Les secteurs 1 et 6 se distinguent par des proportions de personnes suivies très supérieures à la moyenne, notamment chez les 75 ans et plus.

<sup>35</sup> Les développements suivants se basent sur les personnes suivies au 31/12/09 (soit 6510 personnes). ATTENTION : les informations fournies sont extraites de Logiclic et ainsi étroitement liées à la qualité de la saisie des données dans l'outil.

<sup>36</sup> Le taux de données non renseignées sur cet item (42.5%) invite à la prudence dans l'interprétation.





Estimation du taux de personnes âgées accompagnées par le SSPA		
	60-74 ans	75 ans et +
Secteur 1	14%	48%
Secteur 2	10%	37%
Secteur 3	7%	30%
Secteur 4	8%	31%
Secteur 5	11%	42%
Secteur 6	17%	64%
Ville	10%	38%

Sources : SSPA-ASL 2009 (Logiclic) ; INSEE RGP 2006

Les données ont été redressées

**Note de lecture** : près de 38% des personnes âgées de 75 ans et plus sur la ville sont suivies par le SSPA

**Attention** : il s'agit d'estimations. La nouvelle méthode de recensement présente des résultats à l'infra-communal avec des marges d'approximation. Par ailleurs, les données du SSPA datent de 2009 et celles du Recensement de 2006

➔ **La répartition hommes / femmes du public accompagné par le SSPA est globalement conforme à celle de la population âgée dans son ensemble.** Ainsi, si les femmes restent largement majoritaires (66% en moyenne), le taux de femmes parmi le public SSPA est légèrement inférieur sur le secteur 6 (59%) conformément aux caractéristiques de population du secteur (59% des plus de 75 ans sur le secteur sont des femmes).

### ▶ Autres Services du CCAS

Personnes Âgées bénéficiaires des services et structures CCAS en 2009					
	EHPAD CCAS	EHPA (logement-foyer)	SSIAD	RAD	EPA (restauration du midi)
<b>Nombre de bénéficiaires 2009</b>	En attente	En attente	296	760	539
Age moyen			84	83	79
% de femmes			71%	73%	75%

Note : le nombre de bénéficiaires correspond à la file active c'est-à-dire au nombre de personnes âgées distinctes ayant fait usage du service ou de l'établissement sur l'année 2009. Les usagers résidant hors Grenoble ont été exclus.

Rappel capacités EHPAD CCAS fin 2009 : 144 places (dont 1 en accueil temporaire)

Rappel capacités EHPA hébergement : 451 places (dont 18 en accueil temporaire)

### ➔ Les problématiques liées au vieillissement apparaissent prématurément chez les personnes connues des structures d'accueil et d'hébergement

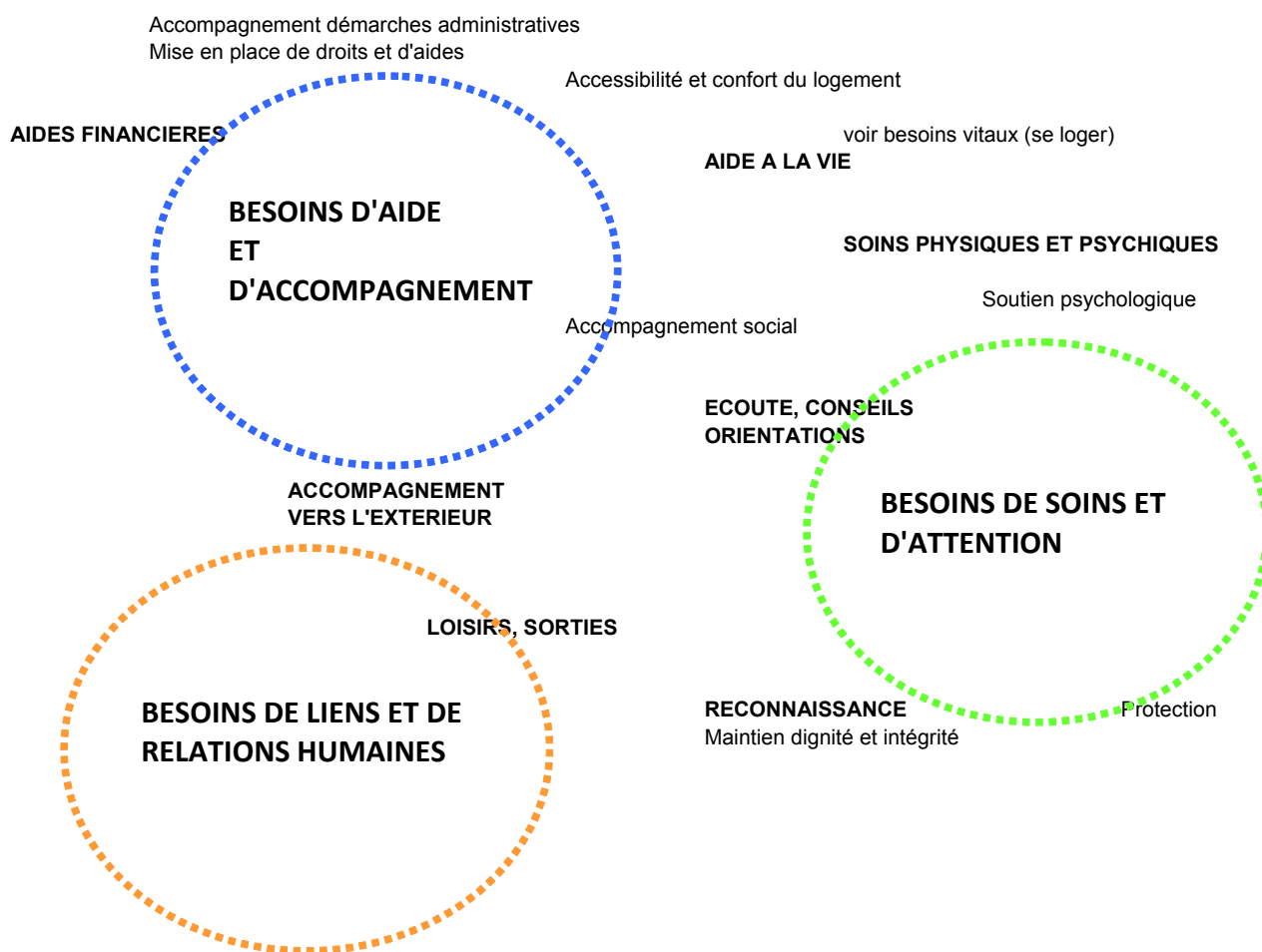
L'observation des plus de 60 ans est à suivre dans le temps, notamment parce que le basculement au delà de cette tranche d'âge correspond administrativement à des modifications dans les dispositifs d'aides. Pour autant, c'est bien avant 60 ans que la plupart des personnes fréquentant ces structures sont confrontées aux problématiques de vieillissement (dégradations d'état de santé ; polyopathologies) : « *A la Boussole, on se bat pour la restauration de l'espoir, l'espoir de pouvoir simplement vieillir (...). L'espérance de vie dans ce milieu est de 55 ans* »<sup>37</sup>

- 29 actes de domiciliation ont été effectués en 2009 pour des personnes de 60 ans et plus
- Au Centre d'Accueil Municipal en 2009, 28 ménages âgés de plus de 65 ans ont été accueillis
- Le SATIS a accompagné 17 ménages âgés de plus de 65 ans en 2009
- La Boussole accueille des hommes principalement âgés de plus de 40 ans souffrant tous d'alcoolisme chronique. Parmi les 28 personnes accueillies au cours de l'année 2009, 8 étaient âgés de 60 ans et plus.

<sup>37</sup> Extraits du Rapport d'Activité 2008 de la Boussole



## ► QUELS BESOINS DES MENAGES AGES EN DEMANDE ?



### Points de vue de professionnels :

Le schéma ci-dessus synthétise les réponses des professionnels interrogés en 2009 sur leurs **qualifications des besoins du public âgé**. En 2010, un questionnaire simplifié a permis de réinterroger les professionnels en ciblant le questionnement sur les nouveaux besoins repérés et les besoins non couverts. [37 questionnaires ont été retournés : les données recueillies sont par essence subjectives et à considérer comme telles].

#### → Quels nouveaux besoins sont identifiés ?

Les professionnels mentionnent en premier lieu les besoins de **soutien psychologique** en direction des personnes âgées et de leurs **aidants** naturels (souvent le conjoint). Ils évoquent également fréquemment les besoins de liens et de relations humaines pour **lutter contre l'isolement**. En second lieu, ils soulignent les besoins de **soutien administratif** (ex : accompagnement à l'accès aux droits) et d'**aide aux déplacements**.

#### → Existe-t-il des besoins non couverts ?

L'**aide à la vie** (soins à domicile, soutien dans les actes de la vie quotidienne, lien social) est l'un des besoins non complètement (ou mal) couverts, notamment lors du retour à domicile suite à une hospitalisation. Le **soutien psychologique** des personnes âgées et de leurs aidants ainsi que l'**accompagnement administratif** à domicile (gestion des papiers au quotidien, suivi budgétaire...) sont d'autres champs sur lesquels il existe des besoins non



couverts d'après les professionnels. Dans une moindre mesure, les besoins de **liens sociaux** et de **formes d'hébergement accompagnant le vieillissement** (hébergement temporaire, accueil de jour, garde ponctuelle...) sont également repérés.

➔ **Les besoins d'accessibilité et d'adaptation du logement : enjeux de demain ?** Compte tenu des évolutions démographiques à l'œuvre, des réponses actuellement apportées aux problèmes de vieillissement de la population, de l'entrée en établissement de plus en plus réservée à des personnes qui ont besoin de soins et qui sont à la fin de leur vie, la tranche d'âge des 80-90 ans doit faire l'objet d'une réflexion particulière concernant l'offre d'habitat. Le soutien à domicile doit prendre en compte non seulement les besoins en soins, en aide à la vie, en vie socioculturelle mais également impérativement la problématique de l'habitat en terme d'accessibilité et d'adaptation.

### Ce qui retient l'attention....

➔ **Le suivi du nombre de demandes et d'admission en EHPAD, témoin de la pression liée aux besoins d'accueil en établissement**

86 personnes sont entrées en EHPAD au cours de l'année 2009, soit une baisse significative par rapport à 2008. Cette donnée est à suivre afin de repérer s'il s'agit d'une baisse conjoncturelle, ou bien si la diminution du nombre d'entrées se confirme.

490 personnes "prêtes à entrer" en EHPAD étaient inscrites sur la liste unique d'attente fin 2009, soit une hausse de 50 personnes par rapport à 2008 (pour une capacité théorique d'accueil de 554 places en EHPAD CCAS, associatifs et privé). Au total fin 2009, 1300 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente (en tenant compte des demandes de précaution qui sont stables).

➔ **Le recours à l'Aide Sociale Légale apparaît marginal par rapport aux besoins potentiels de solvabilisation**

D'après les données du Conseil Général, en décembre 2009, seules 175 personnes étaient bénéficiaires de l'Aide Sociale Légale à l'Hébergement ; 80 pour une aide ménagère et 37 pour l'aide aux repas.

➔ **380 ménages âgés demandeurs d'au moins une aide financière auprès du service ASF du CCAS au cours de l'année 2009.** Cela correspond à une hausse de 50 ménages par rapport à l'année précédente, essentiellement âgés de 65 à 75 ans. Les professionnels identifient parmi les nouveaux profils de demandeurs des personnes âgées ayant accumulé des crédits à la consommation et/ou propriétaires de leur logement avec des charges trop importantes.

### Points de vue de professionnels :

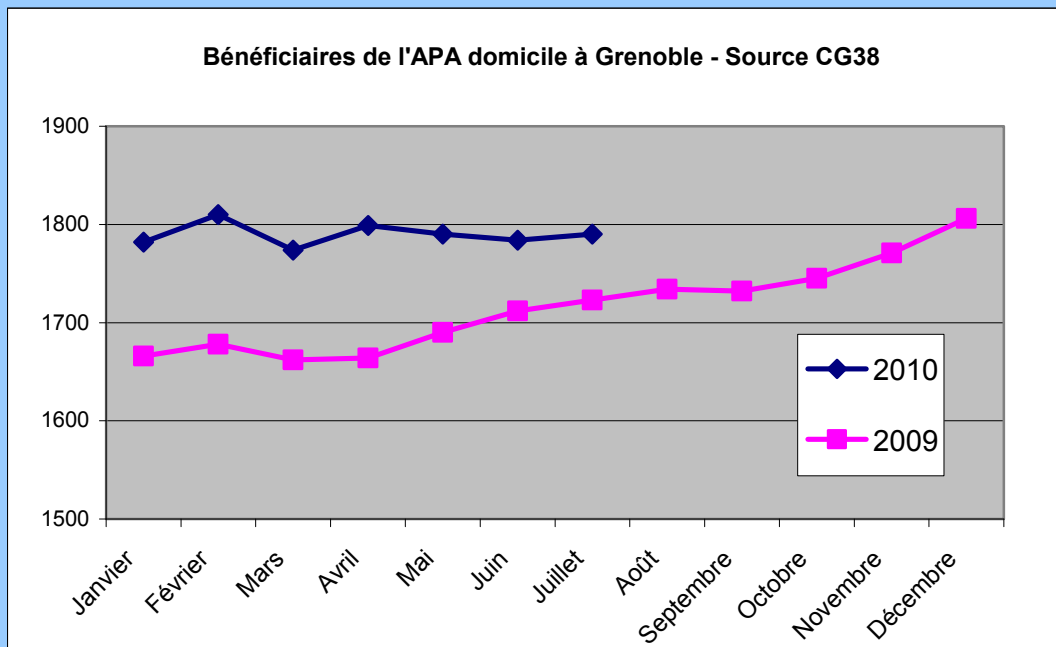
Le Secours Catholique se dit inquiet de l'augmentation du nombre de personnes âgées avec de très petites retraites parmi son public. Celles-ci constituent les manifestations des premières générations de personnes précarisées, ayant eu des carrières professionnelles discontinues. Contrairement aux autres personnes accompagnées, celles-ci n'ont quasiment aucune perspective d'amélioration de leur situation. Ces personnes âgées connues du Secours Catholique manifestent le besoin de fréquenter des espaces d'échanges dans lesquels elles côtoient d'autres franges d'âge de la population.



## ► INDICATEUR DE TENSION

### La progression des bénéficiaires de l'APA à domicile se poursuit à un rythme soutenu

D'après les données du Conseil Général, **le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile a nettement progressé entre janvier 2009 et décembre 2009 à Grenoble**. Les deux derniers mois de l'année 2009 sont ceux qui présentent les taux d'évolution les plus élevés, devant les mois de mai et juin 2009. Début 2010, l'évolution du nombre de bénéficiaires est plutôt stable.



**Les personnes évaluées en GIR 1-2 ont un taux de progression plus soutenu que celles des GIR 3 et 4 : +16% entre janvier et décembre 2009 contre +7% pour les GIR 3-4.** Les GIR 3-4 restent néanmoins largement majoritaires au sein des bénéficiaires de l'APA (plus des  $\frac{3}{4}$ ).

Champ : APA à domicile – Source CG38. Les effectifs mensuels observés ici sont suivis pour repérer les tendances d'évolution mois par mois.

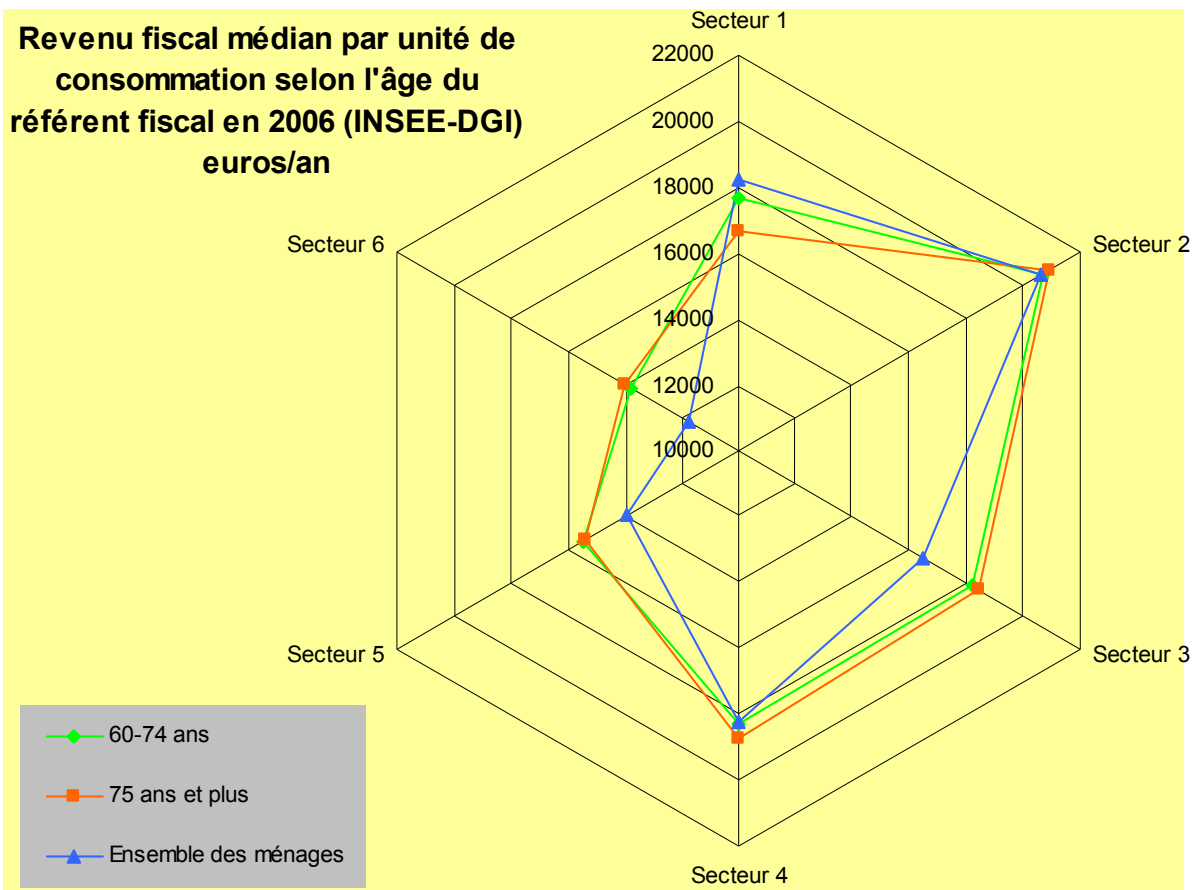


## ► ZOOM SUR... LES REVENUS DES MÉNAGES ÂGÉS À GRENOBLE<sup>38</sup>

➔ Le revenu fiscal médian des personnes âgées du secteur 2 est 1.5 fois supérieur à celui de celles vivant sur le secteur 6.

Les revenus médians des personnes âgées par secteur reflètent la hiérarchie d'ensemble des secteurs les uns par rapport aux autres : il n'y a pas de spécificité qui distinguerait le public âgé de l'ensemble des ménages.

Le secteur 2 présente le revenu médian des personnes âgées le plus élevé de la ville (20700€ par UC pour les 60-74 ans ; 20850€ par UC pour les 75 ans et plus) ; à l'inverse des secteurs 5 et 6 où les revenus oscillent entre 13800€ et 15400€. Les secteurs 3 et 4 occupent une position plus moyenne (entre 18100€ et 18800€). Le secteur 1 arrive en 4<sup>ème</sup> position du point de vue du niveau de revenu.



➔ Sur 4 secteurs de la ville, le revenu médian des 60-74 ans est légèrement inférieur à celui des 75 ans et plus.

Les revenus des deux générations sont assez proches. Toutefois, le revenu médian des 75 ans et plus sur les secteurs 2, 3, 4 et 6 est supérieur de 200 à 500€/an à celui des 60-74 ans. Sur le secteur 5, le revenu médian est quasiment égal quelque soit la tranche d'âge

<sup>38</sup> Source : INSEE-DGI 2006. Champ : Ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 60 ans. A noter : il s'agit des revenus fiscaux déclarés aux impôts avant abattement, les retraites (hors minimum vieillesse) et les revenus du patrimoine sont pris en compte mais **les revenus de transferts sont exclus**.



observée. Le secteur 1 se distingue des autres avec un revenu médian par unité de consommation des 60-74 ans supérieur de 1000€/an à celui de leurs aînés.

→ **Dans les secteurs les plus pauvres de la ville, le revenu médian des personnes âgées est supérieur à celui du ménage moyen.**

Dans les secteurs 5 et 6, le revenu médian des personnes âgées, bien que relativement faible, est toutefois nettement en dessus de celui de l'ensemble des ménages vivant dans le secteur. Sur le secteur 1, la situation est inverse : les personnes âgées ont un revenu médian inférieur à la moyenne des ménages du secteur, notamment chez les 75 ans et plus.

→ **Le secteur 1 : un secteur atypique du point de vue des ressources des personnes âgées ?**

Le secteur 1 présente plusieurs particularités :

- alors qu'il présente le 2<sup>ème</sup> revenu médian le plus élevé de la ville sur l'ensemble des ménages ; sur la sous population des personnes âgées, il ne se place qu'à la 4<sup>ème</sup> position devant les secteurs 5 et 6
- l'écart de revenu médian entre les 60-74 ans et les 75 ans et plus y est le plus élevé de la ville (près de 1000€ par an) et il s'agit du seul secteur où les premiers ont un revenu supérieur aux seconds.

**SOURCES :** CCAS ; INSEE Recensement ; INSEE-DGI ; CRAM ; Conseil Général de l'Isère

**A LIRE EN COMPLEMENT :**

- Les Données Gérontologiques Grenobloises
- Les Cahiers Personnes Âgées de l'Observatoire social économique et urbain de Grenoble
- Les publications "Études et Résultats" de la DREES

**SIGLES ET ABREVIATIONS :**

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées

GIR : Groupes Iso-Ressources (grille permettant le classement en six niveaux de perte d'autonomie)

RUC : Revenu par Unité de Consommation (relativise le revenu par rapport à la composition du ménage en exprimant un revenu par équivalent adulte).

**Ce qu'il faut retenir :**

- **5950 enfants de moins de 3 ans** à Grenoble en décembre 2009 (↗)
- **2340 naissances** à Grenoble en 2009 (→)
- **28% des enfants de moins de 3 ans vivent dans un ménage sous le seuil de bas revenus** (→)
- **22% des enfants de moins de 3 ans** à Grenoble sont accueillis par une **assistante maternelle indépendante** ou gardés par un **employé à domicile** (→)
- **Au cours de l'année 2009**, le CCAS estime que près de **3640 enfants ont été accueillis** dans les équipements du CCAS (avec le renouvellement de la rentrée de septembre) (↗)
- **En décembre 2009, 1295 enfants** ont bénéficié d'un **accueil régulier** en équipement CCAS sur des temps de garde de 20 à 100% (↗)
- **En décembre 2009, 820 enfants** ont bénéficié d'un **accueil occasionnel** en équipement CCAS (60% d'entre eux pour moins de 20h dans le mois) (↘)
- Près de **1700 demandes d'inscriptions** pour un accueil régulier en 2009-2010 (→) et 800 admissions réalisées (soit 590 équivalent temps plein) (↘)

D'après les professionnels :

- les demandes d'accueil 2 à 3 jours par semaine tendent à croître
- l'accueil occasionnel doit garantir de la souplesse aux familles pour répondre à leurs besoins de nature très diverse



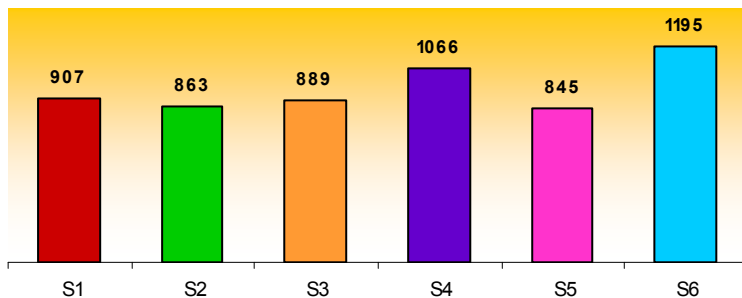
## ► POPULATION POTENTIELLE : la population des moins de 3 ans ne cesse d'augmenter à Grenoble

TABLEAU DE BORD L'ESSENTIEL - PETITE ENFANCE - ABS 2010

DONNEES DE POPULATION	2005	2006	2007	2008	2009	Sources
Naissances	2167	2281	2311	2297	2344	INSEE-Etat Civil
<i>Evolution N-1</i>						
	-3,5%	5,3%	1,3%	-0,6%	2,0%	
Enfants de moins de 3 ans connus de la CAF (Décembre de l'année n)	5331	5543	5667	5813	5947	CAF
<i>Evolution N-1</i>						
		4,0%	2,2%	2,6%	2,3%	
Taux d'enfants de moins de 3 ans sous le seuil de bas revenus		n.d	29,2%	27,6%	28,1%	CAF
Taux de moins de 3 ans vivant dans une famille monoparentale		14,3%	14,6%	14,4%	14,2%	CAF
Taux de moins de 3 ans vivant dans un ménage actif (sans parent inactif)		52%	51,2%	53%	54,7%	CAF

➔ **5950 enfants sont connus par la CAF en décembre 2009**<sup>39</sup>. Depuis 2006, chaque année à Grenoble, près de **2300 naissances** sont dénombrées.

Enfants de 0 à 2 ans révolus en 2008

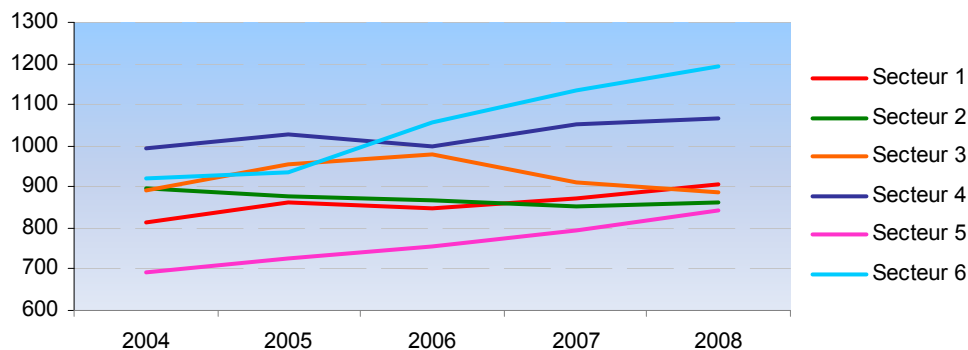


2 secteurs se distinguent par leur volume d'enfants de moins de 3 ans : **le secteur 6** qui regroupe 21% des moins de 3 ans et **le secteur 4** avec 18%. Les 4 autres secteurs abritent respectivement près de 15 à 16% de ces enfants.

Source : CAF 2008 (Données 2009 par secteur non encore disponibles)

➔ **Le nombre d'enfants de moins de 3 ans connus de la CAF, ne cesse de progresser sur la ville** (+2.3% entre 2008 et 2009). L'analyse par secteur ville montre que les **secteurs 5 et 6** connaissent une **augmentation constante** de leur population de moins de 3 ans sur les cinq dernières années.

Enfants de 0 à 2 ans révolus



Source : CAF. Données 2009 non encore disponibles par secteur

<sup>39</sup> Les données de la CAF pour la description de la population des enfants en bas âge sont préférées à celles du recensement de l'INSEE pour deux raisons : 1°/ l'évolution de la méthode de recensement présente des limites à l'exploitation des données sur une tranche d'âge de faible amplitude (la robustesse des résultats est interrogée) ; 2°/ les données de la CAF sont plus récentes que celles du recensement.





### → Les caractéristiques des enfants en bas âge évoluent peu

- le taux d'enfants vivant dans une famille monoparentale est stable sur les quatre dernières années ;
- le taux d'enfants sous le seuil de bas revenus reste proche de 28% ;
- le taux d'enfants vivant dans un ménage actif augmente sensiblement à 55%

Ce dernier constat apparaît lié à l'augmentation des ménages où le(s) parent(s) sont au chômage, ou encore aux couples avec un parent en emploi et l'autre en recherche d'emploi. En effet, le taux de ménages en emploi avec enfants en bas âge reste quant à lui quasiment stable.

### Le secteur 5 confirme ses signaux de fragilité sur les enfants en bas âge

L'observation à l'échelle des secteurs ville permet de souligner quelques spécificités<sup>40</sup> :

- le taux d'enfants vivant dans un foyer monoparental oscille entre 12 et 14%, hormis sur le secteur 5 où il s'élève à 20% ;
- bien qu'en diminution, le taux d'enfants sous le seuil de bas revenus reste de 40% sur le secteur 5, soit le taux le plus élevé devant le secteur 6 (38%);
- la proportion d'enfants vivant dans un ménage actif est l'indicateur où les écarts entre secteurs sont les plus élevés : 66% sur le secteur 1 contre 38% sur le secteur 5.

#### **Quelle situation en France ?**

Le nombre de naissances progresse et atteint en 2008 un niveau inégalé depuis 1981. Le nombre d'enfants de moins de 6 ans a augmenté chaque année entre 2000 et 2008 et s'est stabilisé en 2009. 64% des familles avec enfants de moins de 3 ans en 2008 sont composées de deux actifs (ou d'un monoparent actif).

## ► POPULATION PRISE EN CHARGE PAR LE CCAS : la tendance à la progression du nombre d'enfants accueillis semble s'expliquer par l'élévation des bénéficiaires d'un accueil régulier sur des contrats inférieurs à 50%

**Point de méthode** : observer le « flux » d'enfants accueillis ou le « stock » à une date fixe ?

Dans le premier cas, l'ensemble des enfants ayant fréquenté un équipement entre deux dates sont comptabilisés (ex : du 1/01/09 au 31/12/09). Dans le second, le dénombrement porte sur les enfants présents dans un équipement à une date t (ex : au 31/12/09). L'application informatique utilisée par le CCAS ne permet pas d'extraire de manière précise et fiable des statistiques sur le nombre d'enfants et leurs caractéristiques. Aussi des estimations du flux et du stock seront avancées. Pour cette raison, peu de données d'évolution seront présentées. Par ailleurs la distinction entre enfants accueillis en accueil régulier ou occasionnel peut-être impacté par des logiques comptables de facturation.

<sup>40</sup> Cf. productions de l'Observatoire social économique et urbain de Grenoble.



➔ Sur l'ensemble de l'année civile 2009, tous types d'accueil confondus, le CCAS estime que près de 3640 enfants ont fréquenté, au moins une fois, un équipement du CCAS.

► Au sein des établissements CCAS, 239 places en accueil occasionnel sont offertes<sup>41</sup>.

**En décembre 2009, 820 enfants ont bénéficié d'un accueil occasionnel<sup>42</sup> en équipement CCAS (soit près de 14% des moins de 3 ans)<sup>43</sup>**

*60% d'entre eux (soit 490 enfants) ont été accueillis moins de 20h dans le mois*

*34% entre 21h et 41h*

*5% ont bénéficié d'un accueil entre 42h et 83h (soit l'équivalent d'un accueil entre 20 à 40% du temps de garde principal)*

*3 enfants atypiques ⇔ à un temps d'accueil de + de 40%*

Entre Décembre 2008 et Décembre 2009, le nombre d'enfants accueillis en accueil occasionnel a diminué de près de 19%. La pandémie grippale à l'hiver 2009 peut expliquer en partie cette baisse.

► 945 places en accueil régulier sont offertes par le CCAS.

**En décembre 2009, le CCAS estime que 1295 enfants ont bénéficié d'un accueil de ce type<sup>44</sup>.**

*A cette date, 914 enfants grenoblois accueillis avaient un contrat équivalent à un mode de garde principal<sup>45</sup> (soit 72% des accueils réguliers). **D'après cette estimation, près de 15% des enfants grenoblois de moins de 3 ans auraient comme mode de garde principal une crèche CCAS.***

Entre Décembre 2008 et Décembre 2009, le nombre d'enfants en accueil régulier a progressé significativement. Le nombre d'enfants avec un contrat de garde de 50% et plus reste stable. L'augmentation des enfants avec des contrats de garde inférieur à 50% constitue donc la principale cause de cette évolution à la hausse. Ainsi, le taux d'enfants de moins de 3 ans ayant pour mode de garde principal une crèche CCAS tend à baisser légèrement puisque le nombre d'enfants accueillis sur un contrat de 50% et plus stagne, alors que le nombre d'enfants de moins de 3 ans a augmenté de plus de 2%.

---

<sup>41</sup> Capacités offertes indicatives : il peut y avoir des variations ponctuelles entre répartition des places en accueil régulier et en accueil occasionnel en cours d'année ou des arrangements liés à la facturation.

<sup>42</sup> Extraction Axel - SIT Décembre 2009 sur la base des heures facturées.

<sup>43</sup> Attention il s'agit d'estimations – données en cours de consolidation – vision par secteur ville non disponible. Le taux de 14% est calculé sur la base du nombre d'enfants de moins de 3 ans à Grenoble, bien que certains enfants de 3 ou 4 ans soient accueillis.

<sup>44</sup> Extraction Axel Décembre 2009 – Source : PAPE. Attention il s'agit d'estimations – données en cours de consolidation – vision par secteur ville non disponible. NB : 1294 enfants dont 30 enfants résidant hors Grenoble.

<sup>45</sup> Mode de garde principal au sens enquête DREES : mode d'accueil dans lequel l'enfant passe le plus de temps du lundi au vendredi entre 8 et 19H (soit 11h/jour).



## Qui sont ces ménages ?

*Champ : 3640 enfants ayant fréquenté pendant l'année civile un équipement (quelque soit le type d'accueil). Source : extraction Axel – SIT.*

→ **Près de 30% des enfants vivent dans une famille où le revenu<sup>46</sup> est inférieur à 10 000€ par an.** A l'opposé 36% vivent dans une famille déclarant plus de 30 000€ par an.

Le revenu médian par ménage est de 20 800€ par an et le revenu moyen de 24 780€. Pour information, le revenu fiscal moyen des ménages à Grenoble en 2006 est de 28 700€ par an.

→ Parmi l'ensemble des enfants ayant fréquenté un équipement au cours de l'année 2009, **38% vivent dans une famille composée d'un seul enfant**, contre 40% avec 2 enfants et 22% dans une famille de 3 enfants ou plus.

*Champ : Enfants en accueil régulier en équipement CCAS (Décembre 2007 et Décembre 2008). Source : Axel – PAPE.*

→ **A partir des données de décembre 2008<sup>47</sup>, il est possible d'estimer le taux d'enfants bénéficiant d'un accueil régulier par secteur<sup>48</sup> :**

Enfants présents en accueil régulier dans un équipement CCAS					
	Décembre 2007		Décembre 2008		
	Répartition par secteur de résidence	Part estimée des enfants du secteur accueillis	Répartition par secteur de résidence	Part estimée des enfants du secteur accueillis	
Secteur 1	284	33%	225	25%	
Secteur 2	243	28,5%	238	27%	
Secteur 3	82	9%	129	14%	
Secteur 4	193	18%	193	18%	
Secteur 5	99	12%	116	14%	
Secteur 6	167	15%	165	14%	

Sources : Extractions Axel-PAPE ; CAF. Données géocodées par l'AURG  
Enfants résidant hors Grenoble exclus

Note de lecture : en décembre 2008, environ ¼ des enfants de moins de 3 ans du secteur 1 fréquentaient une structure CCAS en accueil régulier

## Quelles sont les demandes adressées au CCAS ?

*Les informations ci-dessous (Source : Rapport d'Activité Pôle Accueil Petite Enfance) concernent les demandes d'accueil régulier adressées au CCAS. Aucune vision centralisée des demandes en accueil occasionnel n'est disponible à ce jour.*

> Le nombre d'**inscriptions** enregistrées pour un accueil régulier en crèche CCAS est stable sur les 3 dernières années crèches.

<sup>46</sup> Revenu brut déclaré aux impôts.

<sup>47</sup> Données 2009 non géocodées.

<sup>48</sup> Hors notion de temps de garde principal ou non.



- > Le nombre de **propositions** faites par le Pôle est en légère baisse par rapport à l'année précédente (qui présentait une situation atypique).
- > Les **refus** de places par les parents sont en baisse. Le principal motif évoqué au refus reste la garde par une assistante maternelle.
- > Le nombre d'**admissions** en accueil régulier baisse également (mais le taux de baisse est moindre que pour les propositions puisque le nombre de refus tend à baisser). La répartition des admissions par secteur reflète principalement la répartition de l'offre d'accueil.

#### **Quelle situation en France ?**

**63% des enfants passent la majeure partie de la semaine avec leurs parents**

**18% bénéficient d'un accueil chez un assistant maternel agréé**

**10% sont principalement gardés en crèche**

4% par les grands-parents ou un autre membre de la famille

2% par un employé à domicile

3% ont un autre mode de garde (ami, voisin, baby-sitter, jardin d'enfants, école...)

*Champ : enfants de moins de 3 ans - mode d'accueil principal (soit celui dans lequel l'enfant passe le plus de temps en semaine entre 8h et 19h). Enquête Drees 2007.*

#### **Quels autres modes d'accueil à Grenoble ?**

► **22% des enfants de moins de 3 ans à Grenoble sont accueillis par une assistante maternelle indépendante ou gardés par un employé à domicile (→)**

- **1183** enfants de moins de 3 ans bénéficient d'un accueil par une **assistante maternelle indépendante** (PAJE-CMG Assmats), soit **19.9%** des enfants de moins de 3 ans (↗)
- **125** enfants sont gardés par un **employé à domicile** (PAJE-CMG garde à domicile), soit **2.1%** (↘)

*Détails répartition par secteur : données en cours de récupération auprès de la CAF*

**Source : CAF Décembre 2009**

► **Estimation de la part minimale d'enfants gardés par leurs parents** (à partir du versement de la PAJE Complément d'Activité à taux plein) : **16% des moins de 3 ans.**

**Source : CAF Décembre 2009**

► Les **modes de garde informels** (famille, amis, nourrices non déclarées) sont par nature difficilement appréhendables. A l'échelle nationale, ils constituent le mode de garde principal de 7% des enfants de moins de 3 ans.



## ► QUELS BESOINS DES MENAGES EN DEMANDE ?

### Points de vue de professionnels :

#### → Comment qualifier les principaux besoins des familles en demande ?

L'éveil et la socialisation de l'enfant ainsi que l'activité professionnelle des parents sont les premiers besoins évoqués pour l'accueil du jeune enfant. Les professionnels soulignent également le besoin des parents d'être rassurés, d'être mis en **confiance** "dans une période de leur vie (l'arrivée d'un nouvel enfant) où de nombreux repères sont bousculés", ce qui passe par un **accès facilité à l'information** sur les modes de garde et une recherche de **stabilité** de l'accueil face à l'instabilité des situations professionnelles ou familiales.

#### → Quelles évolutions des besoins sur les dernières années ? quels nouveaux profils de familles ?

L'accueil en **collectivité** est le **premier vœu** des parents, souvent par choix éducatif. Cette détermination peut les conduire à adapter leur demande afin de bénéficier d'un accueil. Lors du choix de l'assistante maternelle, sa participation aux temps collectifs organisés par les Relais Assistantes Maternelles (RAM) conditionne souvent son embauche.

Les professionnels repèrent un **accroissement des demandes d'accueil 2 à 3 jours** par semaine afin de répondre aux besoins de garde d'un parent en reprise progressive d'activité ; pour faciliter des démarches de recherche d'emploi ou encore pour diminuer le budget de garde en recourant à plusieurs modes d'accueil en parallèle. Il est fréquent que les familles bénéficiant d'un accueil occasionnel pour leur enfant demandent par la suite un temps de garde plus conséquent ou des fréquences plus régulières.

Deux types de familles tendent à **coupler plusieurs modes de garde** : les premières, parmi les plus informées, choisissent de jongler pour disposer malgré tout d'un temps en accueil collectif ; les secondes le pratiquent surtout pour répondre à des plannings de travail irréguliers ou encore des horaires décalés.

#### → Les points retenant l'attention :

> Le **paradoxe** existant entre des familles en demande de réponses sur mesure, adaptées et adaptables aux besoins exprimés et leur souhait premier d'accueil en collectivité avec les règles et rigidités inhérentes à son fonctionnement.

> Le domaine de l'accueil du jeune enfant se "**technicise**"... avec des conséquences positives (réglementation précise, contractualisation droits et devoirs) mais aussi une complexification des relations parents / professionnels / institutions (litiges, conflits etc.).

> L'accueil occasionnel doit garantir de la **souplesse** aux familles pour répondre à leurs besoins de nature très diverse (ex : accueil sur des demi-journées différentes ou des plages fixes chaque semaine). Il n'existe pas de pratiques homogénéisées sur la gestion des demandes de places en accueil occasionnel : l'absence de concertation systématisée entre les équipements est regrettée par certains professionnels.

Extraits de regards croisés de 8 professionnels interrogés (équipe de Pôle Accueil Petite Enfance ; directrices d'équipements ; animatrices de RAM)



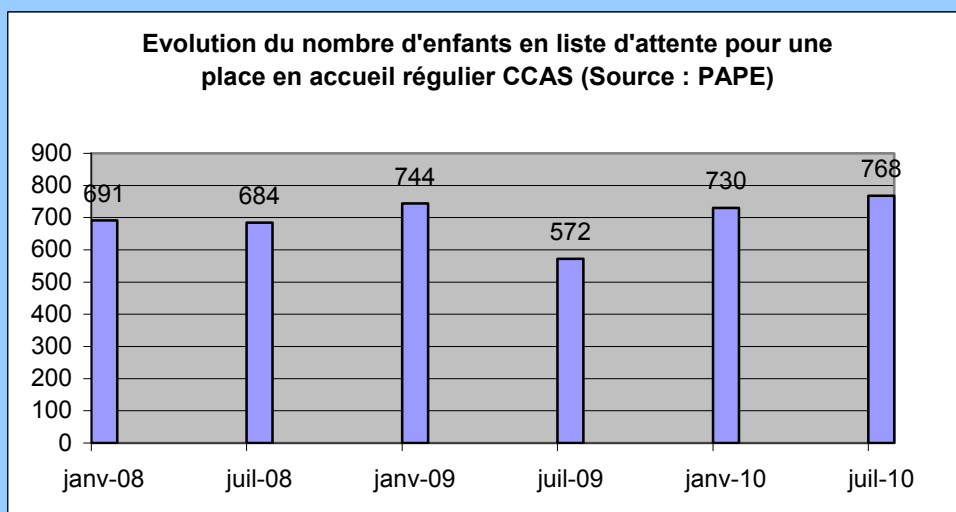
## ► INDICATEUR DE TENSION

### La liste d'attente pour une place en accueil régulier en équipements CCAS s'allonge...

En juillet 2010, **768 enfants étaient inscrits sur liste d'attente** pour une place en accueil régulier dans un équipement du CCAS (soit + 34% par rapport à juillet 2009). Comparativement à juillet 2009, le taux de progression est relativement élevé, mais nécessite d'être tempéré : la situation de juillet 2009 apparaissant comme atypique.

Les professionnels du Pôle Accueil avancent plusieurs hypothèses explicatives :

- une baisse des admissions sur l'année crèche 2009-2010 à laquelle s'ajoute une diminution des annulations d'inscriptions (les parents suivent davantage leur demande)
- la situation exceptionnelle de juillet 2009 (liste d'attente relativement faible) reflète la hausse des places mises à disposition (liée en partie à de nouvelles ouvertures) ; le contexte économique morose et les répercussions des précautions autour de la grippe A. Ces deux derniers éléments n'ont pas eu pour effet de diminuer les inscriptions, en revanche cela a participé à un plus grand nombre d'annulations.



> Près de 2/3 des demandes en attente concernent en premier vœu un accueil dans les équipements des secteurs 1 et 2 de la ville.

> De plus en plus de familles en attente souhaitent uniquement un accueil collectif (+6 points), ce qui limite les possibilités de réponses offertes.

**Attention : l'interprétation des demandes en attente est complexe !!** Elles ne signifient pas nécessairement une progression des besoins non satisfaits. Dans son ensemble, 33% des propositions faites par le Pôle sont refusées et dans 48% des cas les parents avancent un autre mode de garde comme motif de refus (assistante maternelle indépendante en majorité).

Enfin, seules les demandes en attente pour un accueil régulier sont ici renseignées, **aucune vision des demandes en attente pour un accueil occasionnel n'est disponible.**



## ► ZOOM SUR... LES ENFANTS BÉNÉFICIAIRES D'UNE PRIORITÉ D'ACCÈS LIÉE AUX FAIBLES RESSOURCES DE LEURS PARENTS

→ Depuis 2007, chaque année, entre 30 et 40% des admissions annuelles en accueil régulier en crèches relèvent des différents critères de priorité 1<sup>49</sup> (soit au total depuis 2007 près de 750 admissions sur ce critère).

Sur l'année crèche 2009-2010, les taux d'admission sur critère de priorité 1 sont inégaux selon les secteurs : 51% des admissions dans les équipements du secteur 6 se sont faites sur ce critère ; 42% sur le secteur 5... 25% sur le secteur 2 (Rappel Ville : 36%). Conformément à la situation d'ensemble, les taux d'admis sur critère P1 progressent sur l'ensemble des secteurs, excepté sur le secteur 2 de la ville.

→ 29% des admissions en accueil régulier se font sur un critère de priorité faibles ressources<sup>50</sup> (230 attributions). L'augmentation observée est induite par le changement de calcul du seuil de bas revenus en cours d'année. La priorité est dorénavant donnée aux familles dont le revenu par équivalent adulte est inférieur à 942€ par mois. Cette modification permet de prendre en considération les revenus du travail ainsi que les prestations perçues et de pondérer les ressources par rapport à la composition familiale. Le taux d'enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille à bas revenus est de 28% à Grenoble. Le taux de nouveaux entrants en accueil régulier dans les crèches sur critère de priorité 1 faibles revenus (29%) apparaît ainsi représentatif de leur part dans la population totale.

### Points de vue de professionnels : quelles lectures de l'accès prioritaire en crèche ?

#### → Méconnaissance des critères et des situations

Les professionnels des équipements expriment une relative confusion vis-à-vis du critère de priorité 1 (P1), notamment vis-à-vis de la monoparentalité qu'ils avancent comme critère, sans considération de revenus, alors même que ce n'en est pas un. Par ailleurs, les professionnels indiquent ne pas nécessairement connaître les enfants entrés sur critère de P1, se gardant ainsi de toute différenciation dans les pratiques.

#### → Différentes formes de représentations des familles prioritaires

A travers les discours, plusieurs formes de visibilité des familles prioritaires sont évoquées par les équipes : les situations de handicap ; le degré d'isolement social (mères seules) ; la diversification culturelle mais surtout le "non emploi" des parents. Le niveau de ressources ne constitue pas le critère principal d'identification du public en P1 (la plupart des professionnels n'en ont pas connaissance).

Le "non emploi" est le critère le plus souvent indiqué... mais le plus souvent déduit d'un faisceau d'indices dont disposent les professionnels, or cette perception interroge : la majorité des 28 familles interrogées en parallèle au cours de cette même étude sont en emploi et en formation. Les parents ont pour la plupart, commencé ou recommencé à travailler après l'admission de l'enfant en crèche (dans un délai de 3 mois à un an). Ils

<sup>49</sup> Rappel critères de priorité 1 : faibles ressources ; protection de l'enfance ; insertion professionnelle ; handicap ; places conventionnées.

<sup>50</sup> Critère faibles ressources + protection de l'enfance + insertion professionnelle (si revenus faibles).



estiment que la place en crèche a été un facteur essentiel de réussite dans leur recherche d'emploi, difficile à conduire dans le cadre du seul accueil en halte garderie.

→ **Quelles finalités perçues par les professionnels ?**

La **mixité sociale mais aussi territoriale** des populations accueillies et **l'aide à l'insertion** des parents sont deux des principales lectures que font les professionnels de la finalité de l'accueil prioritaire. L'aide à la socialisation est évoquée pour les enfants prioritaires mais aussi pour les autres enfants. Enfin, la protection de l'enfance est une autre finalité, plus marginale sous l'angle des effectifs concernés.

Source : Extraits du Rapport d'APROPOS "Contribution à l'évaluation de l'impact de la priorité d'accès en crèche sur les enfants bénéficiaires et leurs familles" – Juillet 2010.

**INSTANTS DE VIE : illustrations de profils de familles avec priorité d'accès sur critère bas revenus**

**Madame T élargit sa demande pour bénéficier d'un accueil et se maintenir en emploi**

Madame T, 28 ans, célibataire et mère de 3 enfants (2 ans ½, 4 ans et 14 ans – ce dernier étant resté au Cameroun chez des amis). Elle travaille comme agent de production en emploi d'insertion à Seyssinet. Elle fait l'objet d'un accompagnement par la Relève. Fin juin, Madame vient déposer une demande de place en crèche collective ou familiale pour Septembre sur 2 secteurs géographiques de la ville. Madame doit en effet récupérer sa fille de 2 ans ½ au Cameroun durant l'été et nécessite une solution de garde pour la rentrée. Après discussion avec le Pôle et compte tenu de l'urgence de sa demande, pour augmenter ses chances d'avoir une place, Madame accepte d'élargir sa demande à d'autres secteurs de la ville et particulièrement aux crèches desservies par le tram. Début septembre, une place a ainsi pu lui être proposée et Madame a pu garder son emploi.

**Monsieur et Madame L n'ont pas pu parvenir à répondre à leur besoin ciblé et immédiat**

Monsieur et Madame L ont un enfant. Monsieur est maçon, Madame est sans emploi. Monsieur et Madame demandent une place en avril pour un accueil immédiat en crèche collective à temps complet sur deux secteurs de la ville. Madame envisage de suivre des cours de français d'Avril à Juin. Ils ne souhaitent pas de crèche familiale. Fin août, le Pôle propose aux parents une place à 80%. Plusieurs messages ont été laissés à la famille sans aucune réponse de la part des parents. La demande a été annulée par le Pôle.

*Il n'existe pas de priorité d'accès sur critère de revenus en accueil occasionnel, néanmoins de nombreuses familles bénéficiant d'un accueil disposent de faibles revenus :*

**Madame F : un accueil préparant l'enfant et sa mère à l'entrée prochaine en maternelle**

Madame F demande un accueil pour sa fille afin de travailler à 50%. L'enfant âgé de 2 ans est 7 mois est accueilli 2 demi journées régulièrement. L'enfant progressivement se socialise avec le groupe malgré une séparation avec la mère difficile et quelques troubles comportementaux. Les parents sont séparés, Madame a besoin d'être conseillée et rassurée concernant son enfant, la relation avec les professionnelles lui permet d'échanger et de prévenir une entrée difficile à l'école en septembre.





### **Monsieur et Madame K : un accueil socialisant pour une famille migrante**

Monsieur et Madame K sont d'origine Kosovar avec deux enfants. Monsieur exerce une activité professionnelle et Madame est inscrite à des cours de français . L'accueil de leur fille âgé de 9 mois s'est effectué rapidement. L'adaptation s'est faite progressivement vers une socialisation. Les parents ont prolongé l'accueil de l'enfant en accueil occasionnel et depuis octobre une place en accueil régulier leur a été proposée dans une autre crèche .

**SOURCES :** CAF de Grenoble, CCAS de Grenoble, CNAF

#### **A LIRE EN COMPLEMENT :**

- Rapport d'activité du Pôle Accueil Petite Enfance
- Cahier Enfance de l'Observatoire social économique et urbain
- Rapport d'APROPOS "Contribution à l'évaluation de l'impact de la priorité d'accès en crèche sur les enfants bénéficiaires et leurs familles" – Juillet 2010
- L'e-essentiel n°101 – août 2010 « En 2008, près d'un enfant sur 2 âgé de moins de 3 ans bénéficie d'un mode d'accueil collectif ou individuel »
- "L'accueil du Jeune Enfant en 2008 – Données Statistiques" – CNAF Observatoire national de la petite enfance

#### **SIGLES – ABREVIATIONS - DEFINITIONS :**

PAPE : Pôle Accueil Petite Enfance

RAM : Relais Assistantes Maternelles

- **Mode de garde principal** : au sens de la Drees, mode d'accueil dans lequel l'enfant passe le plus de temps du lundi au vendredi entre 8 et 19H (soit 11h/jour).
- **Revenu médian** : revenu qui partage la population observée en deux parts égales (50% de la population a un revenu inférieur et 50% un revenu supérieur)
- **Seuil de bas revenus** : il correspond à 60% de la médiane des revenus disponibles d'après l'enquête nationale sur les revenus fiscaux. Il est calculé à partir du revenu mensuel par unité de consommation (ou par équivalent adulte) et prend en compte le revenu disponible (revenus + prestations). En 2008, il était de 903€ ; en 2009, il est de 942€.

## LES MENAGES DEMANDEURS D'HEBERGEMENT EN 2009

➔ **70% des places d'hébergement en Isère sont regroupées sur la Métro... et au sein de la Métro, Grenoble concentre 70% des capacités offertes (3135 places sur Grenoble)**

L'agglomération grenobloise apparaît comme l'échelon d'observation le plus pertinent pour l'observation du public en demande d'hébergement. A certains égards, le rayonnement des structures d'accueil concentrées autour de Grenoble a une portée départementale (voire régionale). La demande d'hébergement se concentre en effet là où se trouve l'offre d'hébergement.

Les éléments figurant dans les développements suivants – centrés sur les segments de l'urgence, de l'hébergement temporaire et dans, une moindre mesure, sur les CHRS (Cf. classification en Annexe de cette lettre) – seront autant que possible resitués dans ce contexte. Le dispositif COHPHRA, qui couvre 72% des capacités d'hébergement offertes sur l'Isère, est encore dans sa phase montée en charge. Il permet d'analyser de plus en plus finement les parcours dans l'hébergement au sein des différents segments d'hébergement.

### Ce qu'il faut retenir :

- Des signaux d'accroissement du nombre de ménages ayant des **difficultés à accéder au logement**
- **Au moins 3500 ménages demandeurs d'hébergement** sur l'agglomération grenobloise (hors urgence)
- **600 actes de domiciliation** effectués par le CCAS de Grenoble en 2009 (↗↗)
- **1500 ménages accueillis au Centre d'Accueil Municipal** (dont 14% pour plusieurs séjours) (↗↗)
- Un tiers des ménages connus du dispositif COHPHRA connaissent des parcours variés qui ne suivent pas nécessairement les maillons de la chaîne de l'hébergement
- Selon les professionnels, **l'enfoncement dans la pauvreté** est la principale manifestation qu'ils observent de la crise économique sur le public pris en charge. **L'épuisement conduisant au renoncement** est un risque majeur pour le public en demande d'hébergement qui, à demander sans arrêt des droits... finit par ne plus les demander



## ► POPULATION POTENTIELLE : un accroissement des ménages ayant des difficultés à accéder à un logement autonome en 2009 ?

L'absence de logement autonome recouvre des situations diverses : hébergement en structure ou foyer, habitat précaire ou encore hébergement chez des tiers. Le phénomène est difficilement quantifiable, le croisement de plusieurs sources fournit des informations permettant une estimation de la population concernée autour de 2900 ménages à Grenoble.

TABLEAU DE BORD ABS 2010 - PUBLIC EN DEMANDE D'HEBERGEMENT

DONNEES DE CADRAGE	2006	2007	2008	2009	Sources
Ménages logés gratuitement					INSEE - RP 2007
<i>Grenoble</i>		2370			
<i>Métro (Grenoble inclus)</i>		4640			
Nombre de domiciliations effectuées par le CCAS	350	470	420	600	CCAS - DDSS
Ménages sans domicile fixe accompagnés par le SATIS		275	280	327	CCAS RA SATIS

→ **2370 ménages sont logés gratuitement** à Grenoble selon le recensement 2007. Ceux-ci ne sont pas propriétaires de leur logement et ne paient pas de loyer (ex : personnes logées chez la famille, par des amis, par un employeur), soit une indication sur le nombre de ménages hébergés par des tiers à interpréter avec précaution : tous ne sont pas en demande d'hébergement. Au niveau de la Métro, ce sont 4640 ménages qui se déclarent logés à titre gratuit (Grenoble inclus).

→ **603 domiciliations** ont été effectuées par le CCAS de Grenoble en 2009, soit une très forte progression par rapport à 2008 (418 actes réalisés). Parmi ces derniers, une douzaine sont des renouvellements de domiciliations au cours de l'année 2009.

→ **327 ménages** n'ayant pas de domicile, se voyant ainsi refuser l'accès au service de droit commun, ont été **accompagnés par le SATIS**<sup>51</sup>, soit + 47 ménages suivis par rapport à 2008.

**Ces informations indiquent que près de 3000 ménages ne disposeraient pas de logement autonome à Grenoble.** Il s'agit d'un ordre de grandeur cohérent avec l'enquête 2006 menée par le Conseil Général de l'Isère qui estimait à près de 2900 les ménages sans logement autonome à Grenoble (parmi lesquels 30% étaient hébergés chez des tiers). Sur l'ensemble du territoire de l'agglomération grenobloise, le Conseil Général connaissait en 2006, près de 6100 ménages dans cette même situation (Grenoble inclus).

→ **11900 ménages allocataires de la CAF vivent sous le seuil de bas revenus en 2009, soit 24600 personnes.** Cette population, fragile du point de vue des ressources, et celle parmi laquelle, une rupture familiale, une perte d'emploi, un accident de parcours peut constituer un événement amenant à basculer vers une demande d'hébergement.

Après une légère baisse entre 2007 et 2008, la population sous le seuil de bas revenus augmente légèrement entre 2008 et 2009. Les répercussions de la crise économique amorcée fin 2008 devraient davantage se faire ressentir en 2010.

<sup>51</sup> Service d'Accompagnement Temporaire vers l'Insertion Sociale (SATIS)



## ► POPULATION CONNUE PAR LE CCAS : la crise économique, la régionalisation de la demande d'asile... autant d'explications à la tension

### Points de repères sur l'agglomération grenobloise

**Au moins 3500 ménages demandeurs d'hébergement** en 2009 sur l'agglomération, soit  $\frac{3}{4}$  de l'ensemble des demandeurs du département (les demandes restent sous remplies dans COHPHRA et l'absence de saisie par le 115 ne permet pas d'avoir la vision des demandes sur l'urgence).

**2100 ménages ont été admis en structure d'hébergement** au cours de l'année 2009 sur le territoire de la Métro dans au moins un des maillons de la chaîne d'hébergement (81% des ménages admis sur l'Isère).

**Le taux d'admissions tend à reculer** : les structures d'hébergement ou de logement temporaire et les centres d'hébergement ont offert une place d'hébergement à près de 32 % des ménages demandeurs en 2009.

> Dans les CHRS, la majorité des demandes aboutit à une admission

> L'hébergement temporaire a la part d'admissions la plus faible (21%)

Le bilan du 115 signale un taux de réponse positive pour l'urgence de 45% en 2009.

Source : COHPHRA. Données sans doublons : en cas de demandes ou de parcours multiples, seule la demande, l'admission ou la sortie la plus récente a été retenue.

Public accueilli en 2009					
	Centre d'Accueil Municipal	Dispositif Hôtelier	CHRS Tarze	CHRS La Boussole	PAO Héberg.Temporaire
<b>Nbr de ménages demandeurs</b>	<i>n.d</i>	<i>n.d</i>	<b>hommes seuls : environ 30**</b>	<b>30</b>	<b>761</b>
<b>Nbr de ménages accueillis</b>	<b>1508</b>	<i>n.d</i>	<b>24 (+22 en dépannage CAM)</b>	<b>28</b>	<b>330 ménages orientés vers HT</b>
<b>Nbr de personnes accueillies</b>	1856	<b>929</b>	<b>46 (+34 en dépannage CAM)</b>	<b>28</b>	<i>n.d</i>
<b>Capacités d'accueil (en nombre de places)</b>	<b>55</b> [urgence]	<b>85 à 113 chambres</b> [urgence]	<b>Total : 60</b> [47 CHRS] [12 HT*] [1 sinistré]	<b>20</b> [CHRS]	<b>87 unités</b> [hébergement temporaire]

NB : Flux de ménages / personnes : sur l'ensemble de l'année 2009, 1508 ménages différents ont été accueillis au CAM. \*HT : hébergement temporaire. \*\*Le CHRS n'a pas la vision pour les demandes des autres types de ménages. La Boussole n'a pas de liste d'attente, 2 personnes ont été refusées car elles n'avaient pas le profil pour entrer. Les capacités d'accueil sont celles recensées par le dispositif COHPHRA (sauf pour le dispositif hôtelier et le CAM = source rapport d'activité).

### Affluence de demandeurs d'asile dans les dispositifs d'accueil d'urgence

L'accueil d'urgence occupe une place particulière de par son caractère massif (en volume de personnes accueillies par rapport à son poids dans l'offre offerte) ; sa dimension territoriale forte (concentration des places dans l'agglomération) ; son caractère inconditionnel et sa durée moyenne de séjour (courte mais qui peut se répéter : 14% des ménages admis au CAM ont fait plusieurs séjours au cours de l'année).



Depuis février 2009, le nombre de personnes accueillies à l'hôtel est reparti à la hausse après une forte baisse amorcée en 2008, en conformité aux objectifs fixés par l'Etat et le Conseil Général souhaitant diminuer le plus possible les prises en charge hôtelières. Le retournement de situation début 2009 s'explique par l'augmentation des prises en charge de personnes en situation administrative complexe et familles déboutées sortantes de CADA. La saturation des dispositifs d'accueil pour les demandeurs d'asile entraîne un déversement de ce public vers le dispositif hôtelier.

Au CAM, la cohabitation de publics variés est parfois difficile à gérer. Effet de la régionalisation de la demande d'asile, en période hivernale, demandeurs d'asile seuls ou en famille n'ont cessé d'affluer. En été, de nombreux jeunes présentant souvent des troubles du comportement sont venus au centre. Un groupe d'hommes de plus de 45 ans est resté plusieurs semaines au CAM en hiver, parmi lesquels des hommes immobilisés par de graves problèmes de santé.

### **L'hébergement temporaire : un relais à l'hébergement d'urgence de plus en plus saturé**

761 ménages ont été en demande d'hébergement temporaire auprès du PAO en 2009, ce qui correspond au passage de 3350 dossiers en Commission Partenariale (CPDO) (la demande est en effet réétudiée plusieurs fois jusqu'à ce qu'une place adaptée soit disponible).

Le dispositif a très peu de disponibilités et la rotation des places est insuffisante. Le nombre de refus par manque de places progresse : 7 passages en CPDO sur 10 sont refusés sur ce motif. L'augmentation du nombre de dossiers étudiés en CPDO sur les dernières années témoigne du délai d'attente de plus en plus long pour obtenir une place en hébergement temporaire (alors même que le nombre de ménages demandeurs est plutôt à la baisse).

### **INSTANTS DE VIE : illustration de profils d'hommes accueillis à la Boussole en 2009**

#### **Monsieur N : un accueil progressif l'amène à demander un accompagnement social**

Monsieur N est arrivé à la Boussole début 2009. Après une dizaine de jours d'accueil, il a choisi de partir, l'enfermement lui était insupportable. Le suivi a continué dans la rue, mais Monsieur N ne souhaitait pas revenir. Repéré en train de dormir sur un chantier près de la nouvelle Boussole, l'équipe lui proposa un lit. Pendant 15 jours, il est revenu dormir chaque soir sans qu'on ne lui demande rien. Puis, l'équipe lui proposa de venir manger, de venir la journée à son rythme, sans qu'on ne lui demande rien. Il est venu de plus en plus. Un matin, il a demandé l'accompagnement d'une assistante sociale puis a effectué de nombreuses démarches. Après presque 6 mois, il est parti en pension de famille, heureux et confiant.

#### **Monsieur P : 80 ans, accompagné avec l'aide du SATIS dans la rue**

Monsieur P vit dans la rue depuis trente ans, sur un banc dans un quartier auquel il est très attaché avec des "voisins" très vigilants. Par intermittence, il va se cacher dans des garages sordides au milieu de ses excréments. Depuis 4 ans, la Boussole et le SATIS tissent des liens avec lui. Il vient à la Boussole mais continue à dormir la plupart du temps dans la rue. Admettre l'idée d'être hébergé, de le mériter est très compliqué. Quand il vient, il reste quelques jours, se fait beau, participe aux activités, fait à manger comme s'il n'était jamais parti... Puis, un matin, dit à l'équipe qu'il a rendez-vous chez le médecin (toujours la même excuse) et s'en va.



### Monsieur R : un accueil rythmé d'exclusions... puis une entrée en pension de famille

Monsieur R a été accueilli pour la première fois il y a 3 ans après de longs mois dans la rue. Son comportement (agressions, vol en tout genre...) n'étant plus tenable au sein de la structure, il a été exclu. Installé dans la rue à 100m de la structure, il a refusé toutes les propositions des maraudes. Il se laissait mourir en face de la Boussole. Réintégré sur décision de l'équipe et des résidents, il a été possible de faire des démarches de mise sous curatelle. Trois propositions d'orientations ont été faites par l'assistante sociale. Il a mis en échec les trois. Face à une situation de nouveau ingérable, il a été exclu définitivement. Il enchaîna une tentative de vie en studio, puis retourna dans la rue avant une hospitalisation. Sa maison de repos sollicita la Boussole à l'été indiquant qu'il s'était soigné, que personne ne voulait de lui et qu'il allait devoir retourner à la rue. Il est revenu 8 mois à la Boussole, participatif et actif dans ses démarches, il a intégré une pension de famille et enfin trouvé "son chez soi".

Extraits du rapport d'activité de la Boussole 2009

### Quelles situations à l'entrée et à la sortie de l'hébergement ?

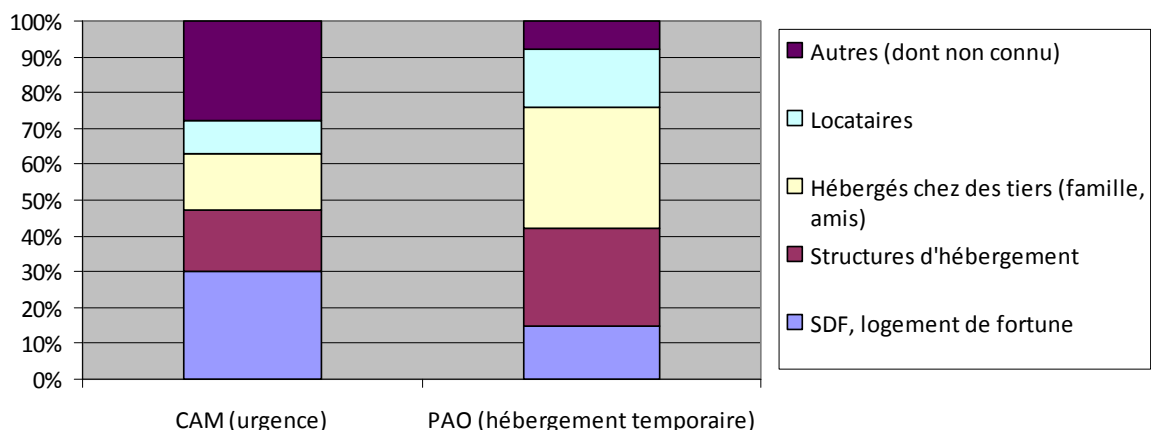
#### Points de repères sur l'Isère

"Le dispositif en 2009 ne semble pas plus fluide car la durée de séjour moyenne des sortants d'hébergement reste importante soit 10 jours en moyenne pour l'urgence et 9 mois pour le reste des structures. En revanche, lorsque les ménages sortent et que l'on connaît la destination de sortie, ils sont plus nombreux que par le passé à accéder à un logement autonome (hors urgence, ce sont 53% des sorties qui se font vers le logement autonome en 2009 contre 45% en 2008). En outre, si la plupart des relogements se fait toujours au sein du parc social (57%), cette année les sorties vers le logement privé sont en progression (43%, +7 points par rapport à l'année précédente)".

Source : Extraits de la conclusion du rapport COHPHRA 2009

A l'entrée dans la structure d'hébergement, le public de l'urgence est majoritairement sans toit, alors qu'il est le plus souvent hébergé par un tiers à l'entrée dans l'hébergement temporaire.

Situation résidentielle à l'entrée





A la sortie de l'urgence, les situations sont souvent mal connues mais la majorité des sortants poursuivent leurs parcours d'insertion dans une autre structure d'hébergement. Le PAO, dispositif centralisé d'accueil de la demande en hébergement temporaire, n'a pas connaissance des situations des ménages sortants qu'il a orientés dans diverses structures. D'après COHPHRA, près de 60% des sortants de l'hébergement temporaire obtiennent un logement autonome.

En CHRS (Boussole et Tarze), la plupart des sortants sont relogés sous diverses modalités (pensions de famille, foyers, autres CHRS spécialisés...), plus rarement ils accèdent au parc locatif. Sur l'Isère, la moitié des sortants de CHRS accèdent au logement autonome.

## ► QUELS BESOINS DES MENAGES EN DEMANDE ?

### Points de vue de professionnels

#### → Comment qualifier les principaux besoins des ménages en demande ?

Comparativement aux autres ménages en situation de pauvreté, les demandeurs d'hébergement sont souvent plus intensément frappés par la pauvreté et ses multiples facettes, de par leurs conditions de vie. D'après les professionnels, ils ont des besoins de nature multiple : de **ressources financières** pour satisfaire avant tout des besoins de première nécessité, de **mise à l'abri** (se loger, se nourrir) ; de **lien social**, de soutien et d'écoute ; puis de soins, de sécurité et de réconfort.

Les professionnels du CHRS H.Tarze mentionnent la sortie du foyer (« *l'aller-vers l'extérieur* ») comme besoin parmi les plus difficiles à satisfaire avec les soins médicaux et psychiques.

**L'enfoncement dans la pauvreté** est la principale manifestation sur leur public de la crise économique qu'observent les professionnels.

#### → Quelles difficultés dans l'accès aux droits ?

Les professionnels avancent la **lourdeur des circuits institutionnels** à suivre pour faire valoir ses droits à un public sans domicile "hors cadre" (allongement des délais, difficultés à joindre les institutions...). Les difficultés sont multipliées pour ce public qui peine davantage à rassembler les nombreux justificatifs nécessaires et qui présente de nombreux "trous" dans son histoire de vie.

**L'épuisement** conduisant au renoncement est un risque majeur pour le public en demande d'hébergement qui, à demander sans arrêt des droits... finit par ne plus les demander.

Sources : échanges avec les professionnels des structures d'accueil et d'hébergement + extraits des 4 questionnaires sur la perception des situations de pauvreté retournés par les professionnels du CCAS intervenant dans le champ des aides financières et secours d'urgence en direction du public du secteur accueil et hébergement



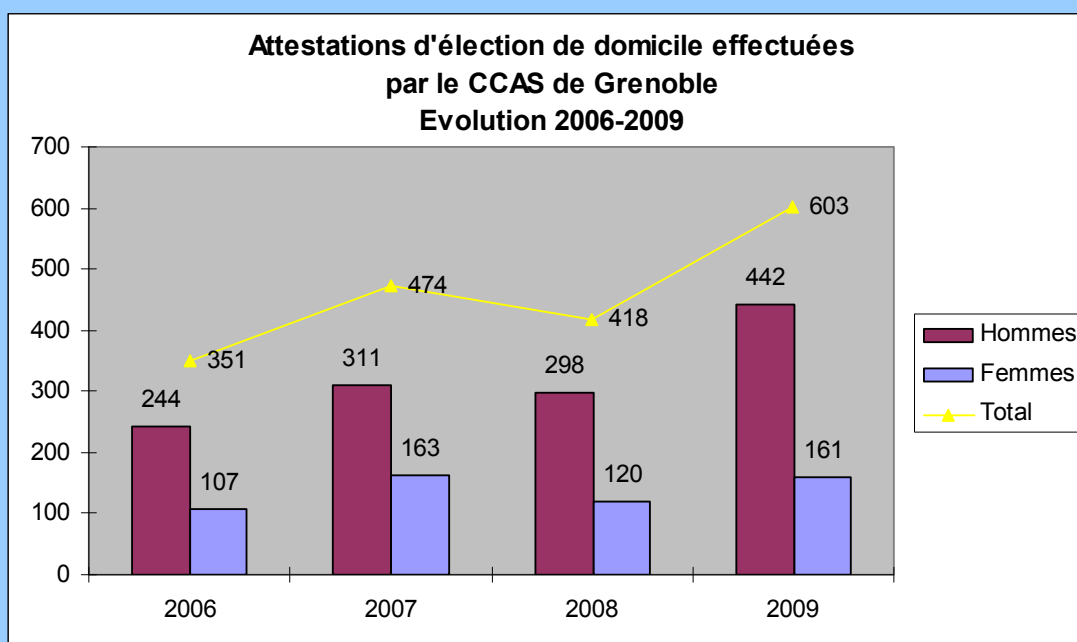
## ► INDICATEUR DE TENSION

### Forte progression des actes de domiciliation effectués par le CCAS

La forte progression des domiciliations s'explique par le **changement de réglementation** intervenue début 2009 qui a pour conséquence de limiter les refus de domiciliations et de privilégier les actes à la personne (et non au ménage).

Par ailleurs, le Conseil Général observe que de **nombreux ménages hébergés** par la famille ou chez des amis – suite à une perte de logement ou à des difficultés d'accès par manque de ressources – sont contraints de se faire domicilier au CCAS.

Enfin, depuis 2010, le CCAS effectue à présent la domiciliation des gens du voyage (alors que précédemment c'était le plus souvent une association qui s'en chargeait à Grenoble). Cette explication n'est cependant pas valable pour 2009.



Source : statistiques DDSS





## ► ZOOM SUR... LES PARCOURS DANS L'HEBERGEMENT

Les développements suivants sont issus des travaux du dispositif COHPHRA à partir de l'étude des admissions enregistrées au cours des trois dernières années sur le département de l'Isère<sup>52</sup>. Le rapport 2009 réalisé par l'OHL alerte sur les blocages auxquels font face bon nombre de ménages en hébergement dans leur parcours d'insertion vers le logement (Cf. classification en annexe de cette lettre).

### → Un tiers des ménages connus connaissent des parcours variés qui ne suivent pas nécessairement les maillons de la chaîne de l'hébergement

La majorité des ménages admis en hébergement (68%) au cours des 3 dernières années n'a connu qu'une seule admission. Toutefois, parmi les ménages suivis dans le cadre du dispositif COHPHRA ayant connu plusieurs admissions (32%) – sur lesquels l'étude des trajectoires à suivre va se centrer – la plupart des parcours connus sont constitués de 2 ou 3 étapes. Tous ces ménages ont combiné divers types d'hébergement qui ne suivent pas tous les étapes du parcours d'insertion allant de l'urgence vers le transitoire<sup>53</sup> en passant par l'hébergement temporaire et le centre d'hébergement.

4 principaux types de parcours sont repérés :

1. les parcours qui empruntent un ou plusieurs maillons de la chaîne d'hébergement dans le bon sens, c'est-à-dire de l'urgence vers le transitoire (ex : urgence vers CHRS)
2. les parcours qui suivent le sens du parcours d'insertion mais avec des étapes répétées dans l'un des segments (ex : urgence vers CHRS puis CHRS)
3. les parcours bloqués au sein d'un même type d'hébergement (ex : CHRS vers CHRS vers CHRS)
4. les parcours ne suivant pas la chaîne d'hébergement dans le bon sens (ex : CHRS vers urgence)

### → Plus de 4 parcours sur 10 sont bloqués au sein d'un même type d'hébergement

4 parcours sur 10 sont jalonnés d'étapes au sein d'un même segment d'hébergement (groupe 3), ce qui laisse présager du blocage de ces ménages dans leur parcours. Il s'agit pour la plupart de ménages en errance bénéficiant d'un accueil répété en urgence. L'analyse des parcours du groupe 2 vient relativiser ce constat : certains ménages après un accueil répété en urgence évoluent ensuite vers un autre segment. Quelques ménages effectuent à plusieurs reprises des séjours au sein de centres d'hébergement ou de structures de type transitoire. Ces situations sont d'autant plus inquiétantes que la durée moyenne cumulée d'accueil y est souvent longue.

Un tiers des ménages emprunte la chaîne d'hébergement dans le sens du parcours d'insertion (groupe 1).

Près de 15% des ménages circulent au sein des structures d'hébergement alternant retour au point de départ ou « rétrogradation » au sein des maillons de la chaîne d'hébergement

<sup>52</sup> 7047 admissions pour 5997 ménages. Champ : ménages connus des structures participant au dispositif COHPHRA (72% de l'offre d'hébergement couverte).

<sup>53</sup> Dans l'ancienne classification, l'offre en transitoire correspondait aux places en résidences sociales Paldi, Foyer de jeunes travailleurs et offre ADOMA (hors foyers de travailleurs migrants).



(groupe 4). Les combinaisons sont multiples, à titre illustratif dans un quart des situations les ménages retombent vers le segment de l'urgence.

### **Points de vue d'acteurs : quels regards sur les parcours dans l'hébergement ?**

**Les étapes répétées au sein d'un même segment (groupe 2) peuvent en partie s'expliquer par la diversité de l'offre.** Au sein d'un même type d'hébergement, l'offre proposée peut varier assez sensiblement (projets, type d'habitat, modalités d'accompagnement), les acteurs peuvent s'en servir pour adapter le parcours des ménages.

➔ **Dans certains cas, les parcours non-linéaires (groupe 4) reflètent des tentatives d'accueil pas toujours concluantes.** Face à l'accroissement des ménages cumulant plusieurs types de difficultés, le travail partenarial entre structures amène parfois les acteurs à faire des "paris", des essais d'accueil qui peuvent se solder par des échecs.

Source : Rapport COHPHRA 2009

**SOURCES :** CCAS ; COHPHRA-OHL ; INSEE ; CAF ; Conseil Général de l'Isère

#### **A LIRE EN COMPLEMENT :**

- Rapport COHPHRA réalisé par l'OHL – Année 2009
- Rapports d'activité des structures du secteur accueil hébergement du CCAS
- La Lettre de l'Observatoire de l'Habitat de la Métro n°1 (Sept 2010) "Les gens du voyage dans l'agglomération grenobloise"
- L'Etat du mal logement en France – 15<sup>ème</sup> Rapport Annuel de la Fondation Abbé Pierre – 2010
- Le Mal Logement en Isère 2009-2010 – OHL

#### **SIGLES ET ABREVIATIONS :**

CADA : Centre d'accueil des demandeurs d'asile  
CAM : Centre d'Accueil Municipal  
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale  
COHPHRA : Connaissance de l'Offre d'Hébergement et des Populations Hébergées en Rhone-Alpes  
CPDO : Commission Partenariale de Décisions et d'Orientation  
OHL : Observatoire de l'Hébergement et du Logement  
PAO : Pôle d'Accueil et d'Orientation  
SATIS : Service d'Accompagnement Temporaire vers l'Insertion Sociale



➔ ANNEXE : CLASSIFICATION DE L'OFFRE D'HEBERGEMENT EN ISERE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF COHPHRA

Nom	Définition	Caractéristiques	Exemples de structures concernées
<b>HEBERGEMENT D'URGENCE</b>	Structures ou places d'Hébergement d'urgence et d'orientation	Accès direct et /ou par 115 Admission immédiate  Sans accompagnement social systématique	CAM Dispositif hôtelier Accueils d'urgence hors agglomération grenobloise
<b>HEBERGEMENT TEMPORAIRE</b>	Structures ou places de Résidences sociales AVEC contractualisation tripartite de l'accompagnement social	Accès sur orientation ou après évaluation sociale  Procédure d'admission sur dossier (étude de la demande)	Places mises à disposition du dispositif temporaire agglomération grenobloise et sud Isère Résidences sociales « PALDI »
<b>CENTRE D'HEBERGEMENT ET D'INSERTION</b>	Structures ou places de Centre d'hébergement et d'insertion avec Accompagnement social renforcé en interne	Accès sur orientation ou après évaluation sociale  Procédure d'admission sur dossier (étude de la demande)	CHRS classiques CHRS de stabilisation (PARSA) Centre maternel CADA
<b>LOGEMENT TEMPORAIRE</b>	Structures ou places de Résidences sociales SANS contractualisation tripartite de l'accompagnement social	Accès direct et/ou sur orientation sociale  Procédure d'admission sur dossier (étude de la demande)	FJT, ADOMA agréés Résid sociales Intermédiation locative
<b>LOGEMENT ADAPTE</b>	Structure ou places de résidences en semi collectif sans limitation de durée	Accès direct ou sur orientation sociale Procédure d'admission sur dossier (étude de la demande) Pas d'accompagnement social systématique	Foyer Travailleurs Migrants Maisons Relais / Pension de famille Résid hôtelière à vocation sociale

# PARTIE III

# APPROCHE TERRITORIALE

L'outil "Fiches Secteurs" a été conçu par le Pôle Développement des Territoires de la Ville de Grenoble.



L'outil se compose de :

- 6 fiches secteurs
- 1 fiche récapitulative des codes couleurs sur les 6 secteurs
- 1 fiche Grenoble
- 1 fiche notes de lecture
- 1 fiche formules de calcul des indicateurs

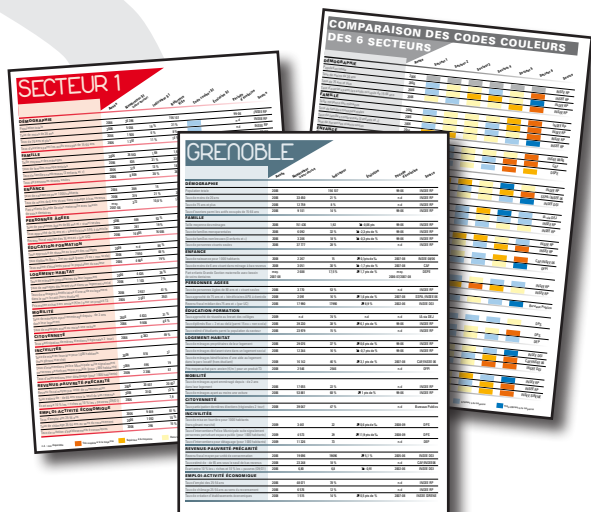
DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE  
PÔLE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



# Fiches-Secteurs

D É C E M B R E 2 0 1 0





# Un outil rafraîchi à partir des nouvelles données du recensement !!

La Direction de l'Action Territoriale a vocation à contribuer à la mise en cohérence des actions de la ville à l'échelle des secteurs tant par la mobilisation des différents acteurs impliqués dans les politiques publiques que par la production d'outils de pilotage adaptés.

La connaissance des caractéristiques et dynamiques sociales, urbaines et économiques au plan local, à travers le développement d'une observation territorialisée, est une des conditions essentielles de l'adaptation des politiques publiques aux besoins des citoyens. Connaître les atouts et difficultés d'un territoire et ses évolutions en cours, participe à une approche transversale de l'action publique et peut permettre la définition de priorités.

2010 a été l'année de lancement de la démarche des projets de secteurs à l'échelle de la ville avec la programmation d'actions pour les prochaines années. L'outil fiches-secteurs a été conçu comme un des outils ressources pour l'aide à la réalisation de diagnostics territorialisés, la définition et le suivi des priorités engagées.

Les FICHES-SECTEURS permettent d'éclairer rapidement les écarts les plus significatifs de chaque secteur par rapport à la moyenne ville concernant les thématiques suivantes: démographie; famille; enfance; personnes âgées; éducation/formation; logement; mobilité; citoyenneté; incivilités; revenus et emploi.

Elles synthétisent de manière simple et lisible les principales spécificités territoriales et constituent ainsi des aides aux débats et à la décision. Dans cet esprit, elles sont aussi intégrées à l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par le CCAS.

Les indicateurs rassemblés dans les fiches secteurs sont issus de la mobilisation de sources de données multiples (INSEE, Observatoire social économique et urbain de Grenoble, Services de la ville et du CCAS...). Cette année, la mise à disposition des nouvelles données du recensement à l'infra-communal a permis aux fiches d'être réactualisées, revisités et enrichies !

Le Pôle Développement des Territoires de la Direction de l'Action Territoriale se tient à votre disposition pour tout complément d'information sur cet outil.

**Stéphane Letexier**  
 Directeur de l'Action Territoriale






## Clés de lecture

La **référence ville** est calculée à partir des données brutes correspondant aux valeurs sur l'ensemble de la commune. Pour les indicateurs en valeur absolue, la référence ville correspond également à une valeur absolue à l'échelle de l'ensemble de la ville.

**Attention:** le taux ville ne correspond donc pas à la moyenne des 6 secteurs de la ville !

### CODES COULEURS

Les codes couleurs qualifient les écarts (inférieurs ou supérieurs) de l'indicateur du secteur par rapport à la référence ville.

 Très supérieur à la moyenne	 Inférieur à la moyenne
 Supérieur à la moyenne	 Très inférieur à la moyenne
 Dans la moyenne	

Les **cinq codes couleurs** sont construits de la manière suivante :

1° Mesure de l'étendue entre la valeur maximale et la valeur minimale des 6 secteurs.

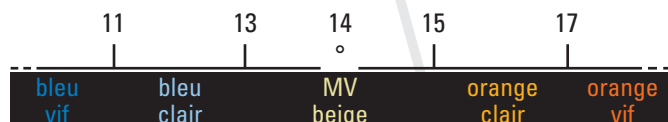
2° Cette étendue est divisée par 3 pour obtenir 5 classes autour de la moyenne ville (MV).

3° Les valeurs des différents secteurs sont positionnées dans les classes identifiées afin de déterminer le code couleur.

#### Exemple :

Moyenne ville : 14

Etendue :  $6 > 6/3=2$



Note : Les bornes des classes sont inclusives.

**Attention:** dans les fiches secteurs, les indicateurs sont donnés en valeur arrondie. Le calcul du code couleur est basé sur les valeurs réelles. Par conséquent, certaines valeurs peuvent être identiques mais donner lieu à des codes couleurs différents (ex: le taux de familles monoparentales sur les secteurs 5 et 6).

**Cas spécifique du taux approché de réussite au brevet des collèges :** lorsqu'il y a plusieurs collèges sur un même secteur, l'indicateur correspond à une moyenne approchée (taux pondéré à partir des effectifs d'élèves des collèges en 2010).

### REPRÉSENTATION DES ÉVOLUTIONS

Les **flèches** indiquent le sens de variation de l'indicateur sur la période précisée (il peut-être différent du sens de variation de la valeur absolue prise par le numérateur). Elles sont accompagnées d'une précision sur l'intensité de cette variation exprimée, selon les cas, en points de pourcentage (majorité des indicateurs); en valeur absolue (ex.: taille du ménage; évolution D9/D1); en taux de variation (pour les revenus fiscaux).

## Limites de la démarche

### SUR LES DÉCOUPAGES

■ Les données par secteur sont le plus souvent recomposées à partir d'un regroupement d'IRIS (brique de base utilisée pour la diffusion des données du recensement de population) ou, plus rarement à partir d'autres périmètres comme les sections de vote (cartographie jointe précisant les conventions retenues).

■ L'étendue des secteurs 5 et 6 a légèrement été modifiée entre 1999 et aujourd'hui. Pour le calcul des évolutions, les données issues du recensement de 1999 ont été redressées pour tenir compte des nouveaux périmètres actuellement en vigueur.

■ Cette démarche synthétique peut masquer des disparités de situation à l'intérieur d'un secteur, entre les IRIS qui le composent. En complément des fiches secteurs codes couleurs, les productions de l'Observatoire de Grenoble éclairent sur les caractéristiques et spécificités des quartiers composant les secteurs.

### SUR LES ANNÉES D'OBSERVATION

Les années de référence des indicateurs ne sont pas identiques, elles dépendent de la disponibilité des sources de données. Autant que possible, les données les plus actualisées ont été privilégiées.

### SUR LES DONNÉES ISSUES DU NOUVEAU RECENSEMENT DE POPULATION

Les secteurs sont approchés à partir des regroupements de données à l'IRIS. Les résultats sont millésimés 2006 (soit issus des enquêtes annuelles menées entre 2004 et 2008), ils décrivent la structure de la population. Compte tenu de la nouvelle méthode, les données sont à prendre comme des ordres de grandeur. Les données par âge et celles liées à l'activité ne sont pas comparables aux résultats de 1999 (changements de concepts ou de méthodologie). Les analyses d'évolution ne pourront à présent être réalisées que tous les 5 ans (2 échantillons d'enquête totalement disjoints).

### SUR LES INDICATEURS SCOLAIRES

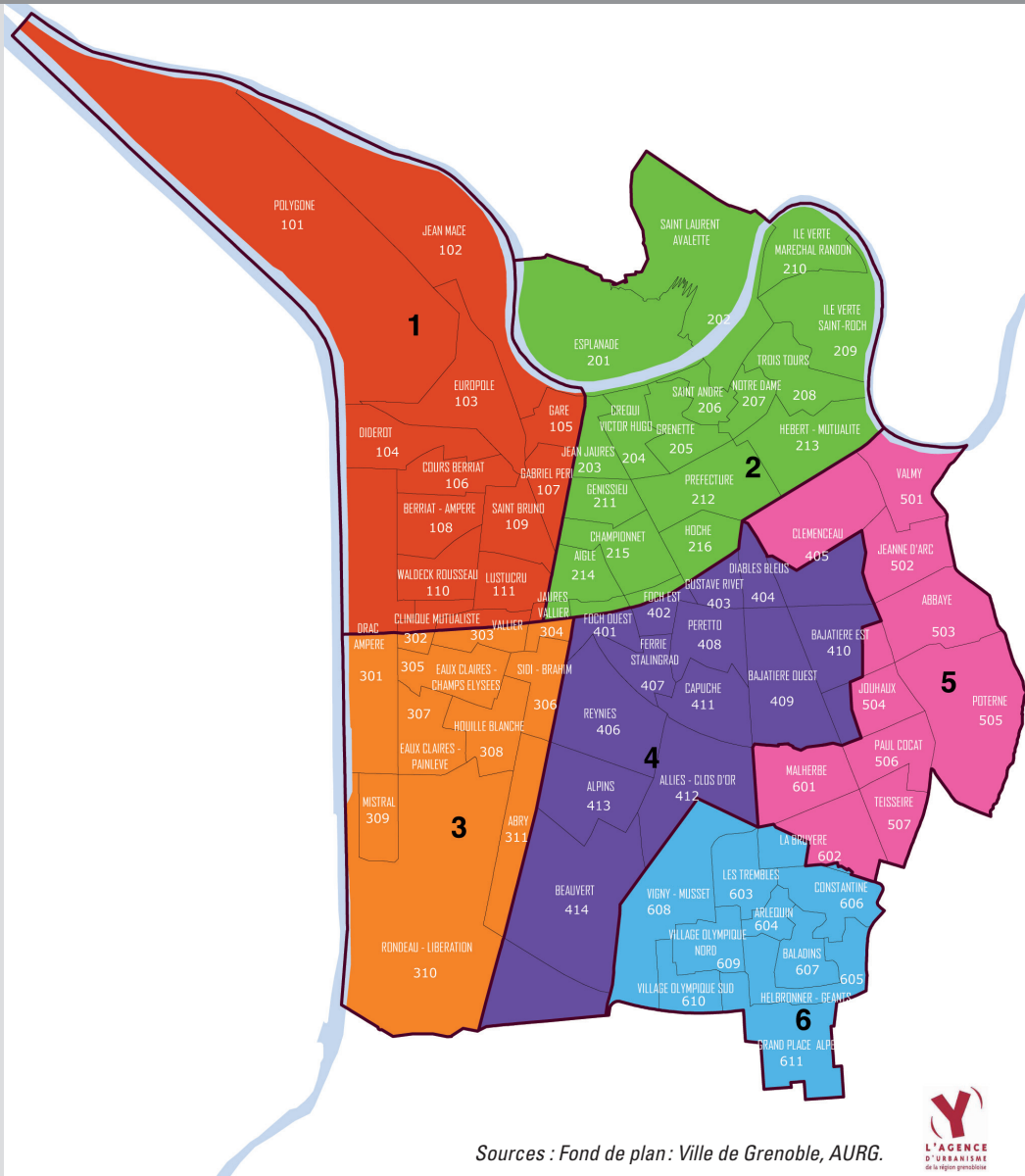
Le taux de brevet et le taux de besoins de soins dentaires en grande section de maternelle se basent sur le lieu d'implantation du collège (ou de l'école) mais les élèves ne résident pas forcément dans le secteur d'implantation de l'équipement. Ces indicateurs sont donc à considérer avec précaution. Ils ne prennent pas en compte les écoles et collèges privés. Les taux de réussite au brevet peuvent parfois varier fortement d'une année sur l'autre.

### SUR LES INDICATEURS INCIVILITÉS

Peu de données sont disponibles, la plupart porte sur des incivilités de nature matérielle (les agressions et autres formes d'incivilités physiques ne donnant pas nécessairement lieu à une plainte). Les indicateurs figurant dans la fiche secteur sont liés aux signalements effectués par la population ou les acteurs de terrain. Ils reflètent ainsi des incivilités constatées mais aussi la plus ou moins forte pression des acteurs et habitants d'un secteur à les signaler. Prudence : l'évolution de ces indicateurs peut traduire une évolution des incivilités mais aussi un développement de l'activité de la police municipale ou encore une évolution de consignes.

## GRENOBLE - Nom des IRIS et découpage secteur

- Polygone**
- Jean-Macé**
- Europole**
- Diderot**
- Gare**
- Cours Berriat**
- Gabriel-Péri**
- Berriat/Ampère**
- Saint-Bruno**
- Waldec-Rousseau**
- Lustucru**
  
- Esplanade**
- Saint-Laurent/Lavalette**
- Jean-Jaurès**
- Créqui/Victor-Hugo**
- Grenette**
- Saint-André**
- Notre-Dame**
- Trois Cours**
- Île-Verte/Saint-Roch**
- Île-Verte/Maréchal-Randon**
- Géniussieu**
- Préfecture**
- Hébert/Mutualité**
- Aigle**
- Championnet**
- Hoche**
  
- Drac/Ampère**
- Clinique Mutualiste**
- Vallier**
- Jaurès/Vallier**
- Eaux-Clares/Champs-Élysées**
- Sidi-Brahim**
- Eaux-Clares/Painlevé**
- Houille-Blanche**
- Mistral**
- Rondeau-Libération**
- Abry**



Sources : Fond de plan : Ville de Grenoble, AURG.



- |                   |                  |              |            |                   |                        |
|-------------------|------------------|--------------|------------|-------------------|------------------------|
| Foch Ouest        | Péretto          | Valmy        | Paul-Cocat | Les Trembles      | Village-Olympique Nord |
| Foch Est          | Bajatière Ouest  | Jeanne-d'Arc | Teisseire  | Arlequin          | Village-Olympique Sud  |
| Gustave-Rivet     | Bajatière Est    | Abbaye       | Malherbe   | Helbronner/Géants | Grand'Place            |
| Diablos-Bleus     | Capuche          | Jouhaux      | La Bruyère | Constantine       | Alpexpo                |
| Clémenceau        | Alliés/Clos-d'Or | Poterne      |            | Baladins          |                        |
| Reyniès           | Alpins           |              |            | Vigny/Musset      |                        |
| Ferrié/Stalingrad | Beauvert         |              |            |                   |                        |

### DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE PÔLE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

**Véronique Le Jeune**

responsable du pôle - 04 76 76 35 31

**Amandine Villard**

responsable de l'observation sociale à la Ville et au CCAS de Grenoble  
04 76 76 37 66



# SECTEUR 1

	Année	Numérateur S1 (valeur absolue)	Indicateur S1	Référence Ville	Code couleur S1	Évolution S1	Période d'évolution	Source
<b>DÉMOGRAPHIE</b>								
Population totale	2006	26 396		156 107			99-06	INSEE RP
Taux de moins de 20 ans	2006	5 004	19 %	21 %			n.d	INSEE RP
Taux de 75 ans et plus	2006	1 500	6 %	8 %			n.d	INSEE RP
Taux d'ouvriers parmi les actifs occupés de 15-64 ans	2006	1 397	11 %	14 %			99-06	INSEE RP
<b>FAMILLE</b>								
Taille moyenne des ménages	2006	26 043	1,69	1,92		↗ 0,01 pts	99-06	INSEE RP
Taux de familles monoparentales	2006	835	31 %	32 %		↘ -1,6 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de familles nombreuses (3 enfants et +)	2006	319	13 %	18 %		↗ 1,7 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de personnes vivants seules	2006	8 809	38 %	28 %			n.d	INSEE RP
<b>ENFANCE</b>								
Taux de naissance pour 1 000 habitants	2008	389	15	15		→	2007-08	INSEE 08/06
Taux de moins de 6 ans vivant dans ménage à bas revenus	2008	319	21 %	30 %		↘ -1,5 pts de %	2007-08	CAF
Part enfants Grande Section maternelle avec besoin de soins dentaires	moy. 2007-08	372	10,8 %	17,5 %		↘ -0,7 pts de %	moy. 2006-07/2007-08	DSPE
<b>PERSONNES ÂGÉES</b>								
Taux de personnes âgées de 80 ans et + vivant seules	2006	469	53 %	53 %			n.d	INSEE RP
Taux approché de 75 ans et + bénéficiaires APA à domicile	2008	281	19 %	16 %		↗ 3,5 pts de %	2007-08	SSPA/INSEE 06
Revenu fiscal médian des 75 ans et + (par UC)	2006	16 685	16 685	17 990		↗ 12,6 %	2002-06	INSEE DGI
<b>ÉDUCATION-FORMATION</b>								
Taux approché de réussite au brevet des collèges	2009	n.d	86 %	74 %			n.d	IA via DEJ
Taux diplômés Bac + 2 et au-delà (parmi 15 ou + non scola)	2006	7 850	48 %	38 %		↗ 9,1 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux estimé d'étudiants parmi la population du secteur	2006	4 984	19 %	15 %			n.d	INSEE RP
<b>LOGEMENT-HABITAT</b>								
Taux de ménages propriétaires de leur logement	2006	4 435	29 %	37 %		↗ 1,2 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de ménages déclarant vivre dans un logement social	2006	1 103	7 %	16 %		↘ -1,1 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de ménages bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif (hors étudiant)	2008	2 937	41 %	46 %		↗ 1,3 pts de %	2007-08	CAF/INSEE 06
Prix moyen achat parc ancien (€/m <sup>2</sup> ) pour un produit T3	2008	2 501	2501	2 546			n.d	OFPI
<b>MOBILITÉ</b>								
Taux de ménages ayant emménagé depuis - de 2 ans dans leur logement	2006	4 833	31 %	22 %			n.d	INSEE RP
Taux de ménages ayant au moins une voiture	2006	9 808	64 %	68 %		↗ 2,5 pts de %	99-06	INSEE RP
<b>CITOYENNETÉ</b>								
Taux participation dernières élections (régionales 2 <sup>e</sup> tour)	2008	6 382	49 %	47 %			n.d	Bureaux Publics
<b>INCIVILITÉS</b>								
Taux de mise en fourrière pour 1 000 habitants (hors gênant marché)	2009	818	31	22		↘ -0,7 pts de ‰	2008-09	DPS
Taux d'interventions Police Municipale suite signalement personnes perturbant espace public (pour 1 000 habitants)	2009	496	19	29		↗ 7,2 pts de ‰	2008-09	DPS
Taux d'interventions pour détaguage (pour 1 000 habitants)	2009	2 306	87	73			n.d	DEP
<b>REVENUS-PAUVRETÉ-PRÉCARITÉ</b>								
Revenu fiscal moyen par unité de consommation	2006	20 407	20 407	19 696		↗ 5,3 %	2005-06	INSEE DGI
Taux estimé de - de 65 ans sous le seuil de bas revenus	2008	3143	13 %	18 %			n.d	CAF/INSEE 06
Écart entre 10 % les + riches et 10 % les + pauvres (D9/D1)	2006		7,9	6,8		↗ 0,02	2002-06	INSEE DGI
<b>EMPLOI-ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>								
Taux d'emploi des 25-54 ans	2006	9 449	81 %	78 %			n.d	INSEE RP
Taux de chômage 25-54 ans au sens du recensement	2006	1 052	10 %	12 %			n.d	INSEE RP
Taux de création d'établissements économiques	2008	298	15 %	14 %		↘ -0,6 pts de %	2007-08	INSEE SIRENE

n.d. : non disponible

Très supérieur à la moyenne
  Supérieur à la moyenne
  Dans la moyenne
  Inférieur à la moyenne
  Très inférieur à la moyenne

# SECTEUR 2

	Année	Numérateur S2 (valeur absolue)	Indicateur S2	Référence Ville	Code couleur S2	Évolution S2	Période d'évolution	Source
<b>DÉMOGRAPHIE</b>								
Population totale	2006	3 4830		156 107			99-06	INSEE RP
Taux de moins de 20 ans	2006	7 022	20 %	21 %			n.d	INSEE RP
Taux de 75 ans et plus	2006	2 789	8 %	8 %			n.d	INSEE RP
Taux d'ouvriers parmi les actifs occupés de 15-64 ans	2006	1 043	7 %	14 %			99-06	INSEE RP
<b>FAMILLE</b>								
Taille moyenne des ménages	2006	33 609	1,79	1,92		↘ -0,07 pts	99-06	INSEE RP
Taux de familles monoparentales	2006	1 167	32 %	32 %		↘ -3,1 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de familles nombreuses (3 enfants et +)	2006	585	17 %	18 %		↗ 2,7 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de personnes vivants seules	2006	9 958	32 %	28 %			n.d	INSEE RP
<b>ENFANCE</b>								
Taux de naissance pour 1 000 habitants	2008	367	11	15		↘ -2,3 pts de ‰	2007-08	INSEE 08/06
Taux de moins de 6 ans vivant dans ménage à bas revenus	2008	293	19 %	30 %		↘ -3,5 pts de %	2007-08	CAF
Part enfants Grande Section maternelle avec besoin de soins dentaires	moy. 2007-08	568	10,7 %	17,5 %		↗ 1,7 pts de %	moy. 2006-07/2007-08	DSPE
<b>PERSONNES ÂGÉES</b>								
Taux de personnes âgées de 80 ans et + vivant seules	2006	894	55 %	53 %			n.d	INSEE RP
Taux approché de 75 ans et + bénéficiaires APA à domicile	2008	446	16 %	16 %		↗ 1,4 pts de %	2007-08	SSPA/INSEE 06
Revenu fiscal médian des 75 ans et + (par UC)	2006	20 849	20 849	17 990		↗ 10,6 %	2002-06	INSEE DGI
<b>ÉDUCATION-FORMATION</b>								
Taux approché de réussite au brevet des collèges	2009	n.d	78 %	74 %			n.d	IA via DEJ
Taux diplômés Bac + 2 et au-delà (parmi 15 ou + non scola)	2006	11 660	54 %	38 %		↗ 8,2 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux estimé d'étudiants parmi la population du secteur	2006	6 932	20 %	15 %			n.d	INSEE RP
<b>LOGEMENT-HABITAT</b>								
Taux de ménages propriétaires de leur logement	2006	6 729	36 %	37 %		↗ 0,5 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de ménages déclarant vivre dans un logement social	2006	1 832	10 %	16 %		↗ 0,4 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de ménages bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif (hors étudiant)	2008	2 932	39 %	46 %		↗ 3,5 pts de %	2007-08	CAF/INSEE 06
Prix moyen achat parc ancien (€/m <sup>2</sup> ) pour un produit T3	2008	2 669	2 669	2 546			n.d	OFPI
<b>MOBILITÉ</b>								
Taux de ménages ayant emménagé depuis - de 2 ans dans leur logement	2006	4 920	26 %	22 %			n.d	INSEE RP
Taux de ménages ayant au moins une voiture	2006	12 063	64 %	68 %		↗ 1,1 pts de %	99-06	INSEE RP
<b>CITOYENNETÉ</b>								
Taux participation dernières élections (régionales 2 <sup>e</sup> tour)	2008	10 433	51 %	47 %			n.d	Bureaux Publics
<b>INCIVILITÉS</b>								
Taux de mise en fourrière pour 1 000 habitants (hors gênant marché)	2009	1 234	35	22		↘ -2 pts de ‰	2008-09	DPS
Taux d'interventions Police Municipale suite signalement personnes perturbant espace public (pour 1 000 habitants)	2009	847	24	29		↗ 7 pts de ‰	2008-09	DPS
Taux d'interventions pour détaguage (pour 1 000 habitants)	2009	4 186	120	73			n.d	DEP
<b>REVENUS-PAUVRETÉ-PRÉCARITÉ</b>								
Revenu fiscal moyen par unité de consommation	2006	24 892	24 892	19 696		↗ 4,6 %	2005-06	INSEE DGI
Taux estimé de - de 65 ans sous le seuil de bas revenus	2008	3 479	12 %	18 %			n.d	CAF/INSEE 06
Écart entre 10 % les + riches et 10 % les + pauvres (D9/D1)	2006		9,2	6,8		↗ 0,36	2002-06	INSEE DGI
<b>EMPLOI-ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>								
Taux d'emploi des 25-54 ans	2006	10 956	80 %	78 %			n.d	INSEE RP
Taux de chômage 25-54 ans au sens du recensement	2006	1 233	10 %	12 %			n.d	INSEE RP
Taux de création d'établissements économiques	2008	462	11 %	14 %		↗ 0,1 pts de %	2007-08	INSEE SIRENE

n.d. : non disponible

Très supérieur à la moyenne
  Supérieur à la moyenne
  Dans la moyenne
  Inférieur à la moyenne
  Très inférieur à la moyenne

# SECTEUR 3

	Année	Numérateur S3 (valeur absolue)	Indicateur S3	Référence Ville	Code couleur S3	Évolution S3	Période d'évolution	Source
<b>DÉMOGRAPHIE</b>								
Population totale	2006	25 910		156 107			99-06	INSEE RP
Taux de moins de 20 ans	2006	5 736	22 %	21 %			n.d	INSEE RP
Taux de 75 ans et plus	2006	2 544	10 %	8 %			n.d	INSEE RP
Taux d'ouvriers parmi les actifs occupés de 15-64 ans	2006	1 803	17 %	14 %			99-06	INSEE RP
<b>FAMILLE</b>								
Taille moyenne des ménages	2006	25 576	2,00	1,92		↘ -0,03 pts	99-06	INSEE RP
Taux de familles monoparentales	2006	1 056	31 %	32 %		↘ -2,2 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de familles nombreuses (3 enfants et +)	2006	568	19 %	18 %		↘ -1,7 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de personnes vivants seules	2006	5 635	26 %	28 %			n.d	INSEE RP
<b>ENFANCE</b>								
Taux de naissance pour 1 000 habitants	2008	343	13	15		↘ -0,1 pts de %	2007-08	INSEE 08/06
Taux de moins de 6 ans vivant dans ménage à bas revenus	2008	456	28 %	30 %		↘ -2,6 pts de %	2007-08	CAF
Part enfants Grande Section maternelle avec besoin de soins dentaires	moy. 2007-08	428	19,6 %	17,5 %		↗ 3,3 pts de %	moy. 2006-07/2007-08	DSPE
<b>PERSONNES ÂGÉES</b>								
Taux de personnes âgées de 80 ans et + vivant seules	2006	781	55 %	53 %			n.d	INSEE RP
Taux approché de 75 ans et + bénéficiaires APA à domicile	2008	263	10 %	16 %		↗ 1 pts de %	2007-08	SSPA/INSEE 06
Revenu fiscal médian des 75 ans et + (par UC)	2006	18 405	18 405	17 990		↗ 10,1 %	2002-06	INSEE DGI
<b>ÉDUCATION-FORMATION</b>								
Taux approché de réussite au brevet des collèges	2009	n.d	66 %	74 %			n.d	IA via DEJ
Taux diplômés Bac + 2 et au-delà (parmi 15 ou + non scola)	2006	5 624	31 %	38 %		↗ 5,8 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux estimé d'étudiants parmi la population du secteur	2006	2 896	11 %	15 %			n.d	INSEE RP
<b>LOGEMENT-HABITAT</b>								
Taux de ménages propriétaires de leur logement	2006	5 533	43 %	37 %		↘ -0,1 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de ménages déclarant vivre dans un logement social	2006	1 795	14 %	16 %		↗ 1,9 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de ménages bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif (hors étudiant)	2008	2 742	49 %	46 %		↗ 4,3 pts de %	2007-08	CAF/INSEE 06
Prix moyen achat parc ancien (€/m <sup>2</sup> ) pour un produit T3	2008	2 380	2 380	2 546			n.d	OFPI
<b>MOBILITÉ</b>								
Taux de ménages ayant emménagé depuis - de 2 ans dans leur logement	2006	2 357	18 %	22 %			n.d	INSEE RP
Taux de ménages ayant au moins une voiture	2006	9 159	71 %	68 %		↘ -1,5 pts de %	99-06	INSEE RP
<b>CITOYENNETÉ</b>								
Taux participation dernières élections (régionales 2 <sup>e</sup> tour)	2008	5 692	44 %	47 %			n.d	Bureaux Publics
<b>INCIVILITÉS</b>								
Taux de mise en fourrière pour 1 000 habitants (hors gênant marché)	2009	248	10	22		↘ -1,9 pts de %	2008-09	DPS
Taux d'interventions Police Municipale suite signalement personnes perturbant espace public (pour 1 000 habitants)	2009	319	12	29		↗ 3,7 pts de %	2008-09	DPS
Taux d'interventions pour détaguage (pour 1 000 habitants)	2009	1 079	42	73			n.d	DEP
<b>REVENUS-PAUVRETÉ-PRÉCARITÉ</b>								
Revenu fiscal moyen par unité de consommation	2006	18 493	18 493	19 696		↗ 1,6 %	2005-06	INSEE DGI
Taux estimé de - de 65 ans sous le seuil de bas revenus	2008	3 774	18 %	18 %			n.d	CAF/INSEE 06
Écart entre 10 % les + riches et 10 % les + pauvres (D9/D1)	2006		5,9	6,8		↘ -0,2	2002-06	INSEE DGI
<b>EMPLOI-ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>								
Taux d'emploi des 25-54 ans	2006	7 949	78 %	78 %			n.d	INSEE RP
Taux de chômage 25-54 ans au sens du recensement	2006	1 176	13 %	12 %			n.d	INSEE RP
Taux de création d'établissements économiques	2008	195	15 %	14 %		↗ 1 pts de %	2007-08	INSEE SIRENE

n.d. : non disponible

Très supérieur à la moyenne
  Supérieur à la moyenne
  Dans la moyenne
  Inférieur à la moyenne
  Très inférieur à la moyenne

# SECTEUR 4

	Année	Numérateur S4 (valeur absolue)	Indicateur S4	Référence Ville	Code couleur S4	Évolution S4	Période d'évolution	Source
<b>DÉMOGRAPHIE</b>								
Population totale	2006	32 272		156 107			99-06	INSEE RP
Taux de moins de 20 ans	2006	6 184	19 %	21 %			n.d	INSEE RP
Taux de 75 ans et plus	2006	3 547	11 %	8 %			n.d	INSEE RP
Taux d'ouvriers parmi les actifs occupés de 15-64 ans	2006	1 955	14 %	14 %			99-06	INSEE RP
<b>FAMILLE</b>								
Taille moyenne des ménages	2006	31 576	1,92	1,92		↘ -0,05 pts	99-06	INSEE RP
Taux de familles monoparentales	2006	1 144	29 %	32 %		↘ -0,9 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de familles nombreuses (3 enfants et +)	2006	473	13 %	18 %		↘ -1,4 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de personnes vivants seules	2006	7 328	26 %	28 %			n.d	INSEE RP
<b>ENFANCE</b>								
Taux de naissance pour 1 000 habitants	2008	436	14	15		↗ 0,3 pts de ‰	2007-08	INSEE 08/06
Taux de moins de 6 ans vivant dans ménage à bas revenus	2008	393	21 %	30 %		↘ -0,2 pts de %	2007-08	CAF
Part enfants Grande Section maternelle avec besoin de soins dentaires	moy. 2007-08	551	13,2 %	17,5 %		↗ 1,3 pts de %	moy. 2006-07/2007-08	DSPE
<b>PERSONNES ÂGÉES</b>								
Taux de personnes âgées de 80 ans et + vivant seules	2006	1 025	53 %	53 %			n.d	INSEE RP
Taux approché de 75 ans et + bénéficiaires APA à domicile	2008	527	15 %	16 %		↗ 1,1 pts de %	2007-08	SSPA/INSEE 06
Revenu fiscal médian des 75 ans et + (par UC)	2006	18 762	18 762	17 990		↗ 6,8 %	2002-06	INSEE DGI
<b>ÉDUCATION-FORMATION</b>								
Taux approché de réussite au brevet des collèges	2009	n.d	82 %	74 %			n.d	IA via DEJ
Taux diplômés Bac + 2 et au-delà (parmi 15 ou + non scola)	2006	8 114	36 %	38 %		↗ 6,1 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux estimé d'étudiants parmi la population du secteur	2006	3 860	12 %	15 %			n.d	INSEE RP
<b>LOGEMENT-HABITAT</b>								
Taux de ménages propriétaires de leur logement	2006	7 270	44 %	37 %		↘ -0,5 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de ménages déclarant vivre dans un logement social	2006	1 330	8 %	16 %		↗ 0,7 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de ménages bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif (hors étudiant)	2008	2 508	40 %	46 %		↗ 2,6 pts de %	2007-08	CAF/INSEE 06
Prix moyen achat parc ancien (€/m <sup>2</sup> ) pour un produit T3	2008	2 418	2 418	2 546			n.d	OFPI
<b>MOBILITÉ</b>								
Taux de ménages ayant emménagé depuis - de 2 ans dans leur logement	2006	3 271	20 %	22 %			n.d	INSEE RP
Taux de ménages ayant au moins une voiture	2006	12 204	74 %	68 %		↗ 1,4 pts de %	99-06	INSEE RP
<b>CITOYENNETÉ</b>								
Taux participation dernières élections (régionales 2 <sup>e</sup> tour)	2008	8 253	47 %	47 %			n.d	Bureaux Publics
<b>INCIVILITÉS</b>								
Taux de mise en fourrière pour 1 000 habitants (hors gênant marché)	2009	472	15	22		↗ 1,1 pts de ‰	2008-09	DPS
Taux d'interventions Police Municipale suite signalement personnes perturbant espace public (pour 1 000 habitants)	2009	739	23	29		↗ 3,3 pts de ‰	2008-09	DPS
Taux d'interventions pour détaguage (pour 1 000 habitants)	2009	2 202	68	73			n.d	DEP
<b>REVENUS-PAUVRETÉ-PRÉCARITÉ</b>								
Revenu fiscal moyen par unité de consommation	2006	20 319	20 319	19 696		↗ 3,3 %	2005-06	INSEE DGI
Taux estimé de - de 65 ans sous le seuil de bas revenus	2008	3 264	12 %	18 %			n.d	CAF/INSEE 06
Écart entre 10 % les + riches et 10 % les + pauvres (D9/D1)	2006		6,3	6,8		↗ 0,12	2002-06	INSEE DGI
<b>EMPLOI-ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>								
Taux d'emploi des 25-54 ans	2006	10 482	82 %	78 %			n.d	INSEE RP
Taux de chômage 25-54 ans au sens du recensement	2006	1 105	10 %	12 %			n.d	INSEE RP
Taux de création d'établissements économiques	2008	237	13 %	14 %		↗ 2,3 pts de %	2007-08	INSEE SIRENE

n.d. : non disponible

Très supérieur à la moyenne
  Supérieur à la moyenne
  Dans la moyenne
  Inférieur à la moyenne
  Très inférieur à la moyenne

# SECTEUR 5

	Année	Numérateur S5 (valeur absolue)	Indicateur S5	Référence Ville	Code couleur S5	Évolution S5	Période d'évolution	Source
<b>DÉMOGRAPHIE</b>								
Population totale	2006	19 099		156 107			99-06	INSEE RP
Taux de moins de 20 ans	2006	4 202	22 %	21 %			n.d	INSEE RP
Taux de 75 ans et plus	2006	1 669	9 %	8 %			n.d	INSEE RP
Taux d'ouvriers parmi les actifs occupés de 15-64 ans	2006	1 308	20 %	14 %			99-06	INSEE RP
<b>FAMILLE</b>								
Taille moyenne des ménages	2006	18 046	2,08	1,92		↘ -0,13 pts	99-06	INSEE RP
Taux de familles monoparentales	2006	876	34 %	32 %		↘ -4,5 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de familles nombreuses (3 enfants et +)	2006	463	20 %	18 %		↘ -2,2 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de personnes vivants seules	2006	3 614	22 %	28 %			n.d	INSEE RP
<b>ENFANCE</b>								
Taux de naissance pour 1 000 habitants	2008	305	16	15		↗ 1,5pts de ‰	2007-08	INSEE 08/06
Taux de moins de 6 ans vivant dans ménage à bas revenus	2008	676	44 %	30 %		↘ -3,2 pts de %	2007-08	CAF
Part enfants Grande Section maternelle avec besoin de soins dentaires	moy. 2007-08	336	31,5 %	17,5 %		↘ -0,1 pts de %	moy. 2006-07/2007-08	DSPE
<b>PERSONNES ÂGÉES</b>								
Taux de personnes âgées de 80 ans et + vivant seules	2006	420	47 %	53 %			n.d	INSEE RP
Taux approché de 75 ans et + bénéficiaires APA à domicile	2008	390	23 %	16 %		↗ 1,7 pts de %	2007-08	SSPA/INSEE 06
Revenu fiscal médian des 75 ans et + (par UC)	2006	15 347	15 347	17 990		↗ 7,3 %	2002-06	INSEE DGI
<b>ÉDUCATION-FORMATION</b>								
Taux approché de réussite au brevet des collèges	2009	n.d	45 %	74 %			n.d	IA via DEJ
Taux diplômés Bac + 2 et au-delà (parmi 15 ou + non scola)	2006	3 236	25 %	38 %		↗ 3,7 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux estimé d'étudiants parmi la population du secteur	2006	2 689	14 %	15 %			n.d	INSEE RP
<b>LOGEMENT-HABITAT</b>								
Taux de ménages propriétaires de leur logement	2006	3 112	36 %	37 %		↗ 2,5 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de ménages déclarant vivre dans un logement social	2006	2 933	34 %	16 %		↘ -4,3 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de ménages bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif (hors étudiant)	2008	2 398	57 %	46 %		↗ 3,8 pts de %	2007-08	CAF/INSEE 06
Prix moyen achat parc ancien (€/m <sup>2</sup> ) pour un produit T3	2008	2 348	2 348	2 546			n.d	OFPI
<b>MOBILITÉ</b>								
Taux de ménages ayant emménagé depuis - de 2 ans dans leur logement	2006	1 350	16 %	22 %			n.d	INSEE RP
Taux de ménages ayant au moins une voiture	2006	6 109	70 %	68 %		↗ 1,6 pts de %	99-06	INSEE RP
<b>CITOYENNETÉ</b>								
Taux participation dernières élections (régionales 2 <sup>e</sup> tour)	2008	3 965	43 %	47 %			n.d	Bureaux Publics
<b>INCIVILITÉS</b>								
Taux de mise en fourrière pour 1 000 habitants (hors gênant marché)	2009	282	15	22		↗ 4,4 pts de ‰	2008-09	DPS
Taux d'interventions Police Municipale suite signalement personnes perturbant espace public (pour 1 000 habitants)	2009	515	27	29		↗ 11,3 pts de ‰	2008-09	DPS
Taux d'interventions pour détaguage (pour 1 000 habitants)	2009	1084	57	73			n.d	DEP
<b>REVENUS-PAUVRETÉ-PRÉCARITÉ</b>								
Revenu fiscal moyen par unité de consommation	2006	15 545	15 545	19 696		↗ 4,3 %	2005-06	INSEE DGI
Taux estimé de - de 65 ans sous le seuil de bas revenus	2008	4 218	27 %	18 %			n.d	CAF/INSEE 06
Écart entre 10 % les + riches et 10 % les + pauvres (D9/D1)	2006		9,2	6,8		↗ 0,26	2002-06	INSEE DGI
<b>EMPLOI-ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>								
Taux d'emploi des 25-54 ans	2006	4 864	70 %	78 %			n.d	INSEE RP
Taux de chômage 25-54 ans au sens du recensement	2006	955	16 %	12 %			n.d	INSEE RP
Taux de création d'établissements économiques	2008	104	17 %	14 %		↘ -5,2 pts de %	2007-08	INSEE SIRENE

n.d. : non disponible

Très supérieur à la moyenne
  Supérieur à la moyenne
  Dans la moyenne
  Inférieur à la moyenne
  Très inférieur à la moyenne

# SECTEUR 6

	Année	Numérateur S6 (valeur absolue)	Indicateur S6	Référence Ville	Code couleur S6	Évolution S6	Période d'évolution	Source
<b>DÉMOGRAPHIE</b>								
Population totale	2006	17 600		156 107			99-06	INSEE RP
Taux de moins de 20 ans	2006	5 302	30 %	21 %			n.d	INSEE RP
Taux de 75 ans et plus	2006	710	4 %	8 %			n.d	INSEE RP
Taux d'ouvriers parmi les actifs occupés de 15-64 ans	2006	1 595	27 %	14 %			99-06	INSEE RP
<b>FAMILLE</b>								
Taille moyenne des ménages	2006	16 586	2,49	1,92		↘ -0,18 pts	99-06	INSEE RP
Taux de familles monoparentales	2006	1 013	34 %	32 %		↘ -1,7 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de familles nombreuses (3 enfants et +)	2006	798	30 %	18 %		↘ -0,5 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de personnes vivants seules	2006	2 432	17 %	28 %			n.d	INSEE RP
<b>ENFANCE</b>								
Taux de naissance pour 1 000 habitants	2008	427	24	15		↗ 3,1 pts de ‰	2007-08	INSEE 08/06
Taux de moins de 6 ans vivant dans ménage à bas revenus	2008	914	43 %	30 %		↘ -0,6 pts de %	2007-08	CAF
Part enfants Grande Section maternelle avec besoin de soins dentaires	moy. 2007-08	433	24,7 %	17,5 %		↗ 1,3 pts de %	moy. 2006-07/2007-08	DSPE
<b>PERSONNES ÂGÉES</b>								
Taux de personnes âgées de 80 ans et + vivant seules	2006	180	52 %	53 %			n.d	INSEE RP
Taux approché de 75 ans et + bénéficiaires APA à domicile	2008	185	26 %	16 %		↗ 3,5 pts de %	2007-08	SSPA/INSEE 06
Revenu fiscal médian des 75 ans et + (par UC)	2006	14 036	14036	17990		↗ 18 %	2002-06	INSEE DGI
<b>ÉDUCATION-FORMATION</b>								
Taux approché de réussite au brevet des collèges	2009	n.d	56 %	74 %			n.d	IA via DEJ
Taux diplômés Bac + 2 et au-delà (parmi 15 ou + non scola)	2006	2 747	26 %	38 %		↗ 0,9 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux estimé d'étudiants parmi la population du secteur	2006	2 618	15 %	15 %			n.d	INSEE RP
<b>LOGEMENT-HABITAT</b>								
Taux de ménages propriétaires de leur logement	2006	1 998	30 %	37 %		↗ 1,7 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de ménages déclarant vivre dans un logement social	2006	3 352	50 %	16 %		↘ -7,6 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de ménages bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif (hors étudiant)	2008	2 625	67 %	46 %		↗ 4,4 pts de %	2007-08	CAF/INSEE 06
Prix moyen achat parc ancien (€/m <sup>2</sup> ) pour un produit T3	2008	2 253	2253	2546			n.d	OFPI
<b>MOBILITÉ</b>								
Taux de ménages ayant emménagé depuis - de 2 ans dans leur logement	2006	924	14 %	22 %			n.d	INSEE RP
Taux de ménages ayant au moins une voiture	2006	4 539	68 %	68 %		↗ 0,4 pts de %	99-06	INSEE RP
<b>CITOYENNETÉ</b>								
Taux participation dernières élections (régionales 2 <sup>e</sup> tour)	2008	4 322	43 %	47 %			n.d	Bureaux Publics
<b>INCIVILITÉS</b>								
Taux de mise en fourrière pour 1 000 habitants (hors gênant marché)	2009	407	23	22		↗ 6 pts de ‰	2008-09	DPS
Taux d'interventions Police Municipale suite signalement personnes perturbant espace public (pour 1 000 habitants)	2009	1 657	94	29		↗ 57,2 pts de ‰	2008-09	DPS
Taux d'interventions pour détaguage (pour 1 000 habitants)	2009	469	27	73			n.d	DEP
<b>REVENUS-PAUVRETÉ-PRÉCARITÉ</b>								
Revenu fiscal moyen par unité de consommation	2006	13 720	13 720	19 696		↗ 5,2 %	2005-06	INSEE DGI
Taux estimé de - de 65 ans sous le seuil de bas revenus	2008	5 370	34 %	18 %			n.d	CAF/INSEE 06
Écart entre 10 % les + riches et 10 % les + pauvres (D9/D1)	2006		8,6	6,8		↘ -3,35	2002-06	INSEE DGI
<b>EMPLOI-ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>								
Taux d'emploi des 25-54 ans	2006	4 372	65 %	78 %			n.d	INSEE RP
Taux de chômage 25-54 ans au sens du recensement	2006	1 056	19 %	12 %			n.d	INSEE RP
Taux de création d'établissements économiques	2008	219	29 %	14 %		↗ 3,6pts de %	2007-08	INSEE SIRENE

n.d. : non disponible

Très supérieur à la moyenne
  Supérieur à la moyenne
  Dans la moyenne
  Inférieur à la moyenne
  Très inférieur à la moyenne

# GRENOBLE

	Année	Numérateur (valeur absolue)	Indicateur	Évolution	Période d'évolution	Source
<b>DÉMOGRAPHIE</b>						
Population totale	2006		156 107		99-06	INSEE RP
Taux de moins de 20 ans	2006	33 450	21 %		n.d	INSEE RP
Taux de 75 ans et plus	2006	12 759	8 %		n.d	INSEE RP
Taux d'ouvriers parmi les actifs occupés de 15-64 ans	2006	9 101	14 %		99-06	INSEE RP
<b>FAMILLE</b>						
Taille moyenne des ménages	2006	151 436	1,92	↘ -0,06 pts	99-06	INSEE RP
Taux de familles monoparentales	2006	6 092	32 %	↘ -2,3 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de familles nombreuses (3 enfants et +)	2006	3 206	18 %	↘ -0,3 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de personnes vivants seules	2006	37 777	28 %		n.d	INSEE RP
<b>ENFANCE</b>						
Taux de naissance pour 1 000 habitants	2008	2 267	15	↗ 0,1 pts de ‰	2007-08	INSEE 08/06
Taux de moins de 6 ans vivant dans ménage à bas revenus	2008	3 051	30 %	↘ -1,7 pts de %	2007-08	CAF
Part enfants Grande Section maternelle avec besoin de soins dentaires	moy. 2007-08	2 688	17,5 %	↗ 1,7 pts de %	moy. 2006-07/2007-08	DSPE
<b>PERSONNES ÂGÉES</b>						
Taux de personnes âgées de 80 ans et + vivant seules	2006	3 770	53 %		n.d	INSEE RP
Taux approché de 75 ans et + bénéficiaires APA à domicile	2008	2 091	16 %	↗ 1,6 pts de %	2007-08	SSPA /INSEE 06
Revenu fiscal médian des 75 ans et + (par UC)	2006	17 990	17990	↗ 8,9 %	2002-06	INSEE DGI
<b>ÉDUCATION-FORMATION</b>						
Taux approché de réussite au brevet des collèges	2009	n.d	74 %	n.d	n.d	IA via DEJ
Taux diplômés Bac + 2 et au-delà (parmi 15 ou + non scola)	2006	39 230	38 %	↗ 6,1 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux estimé d'étudiants parmi la population du secteur	2006	23 979	15 %		n.d	INSEE RP
<b>LOGEMENT-HABITAT</b>						
Taux de ménages propriétaires de leur logement	2006	29 076	37 %	↗ 0,6 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de ménages déclarant vivre dans un logement social	2006	12 344	16 %	↘ -0,7 pts de %	99-06	INSEE RP
Taux de ménages bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif (hors étudiant)	2008	16 142	46 %	↗ 3,1 pts de %	2007-08	CAF/INSEE 06
Prix moyen achat parc ancien (€/m <sup>2</sup> ) pour un produit T3	2008	2 546	2546		n.d	OFPI
<b>MOBILITÉ</b>						
Taux de ménages ayant emménagé depuis - de 2 ans dans leur logement	2006	17 655	22 %		n.d	INSEE RP
Taux de ménages ayant au moins une voiture	2006	53 881	68 %	↗ 1 pts de %	99-06	INSEE RP
<b>CITOYENNETÉ</b>						
Taux participation dernières élections (régionales 2 <sup>e</sup> tour)	2008	39 047	47 %		n.d	Bureaux Publics
<b>INCIVILITÉS</b>						
Taux de mise en fourrière pour 1 000 habitants (hors gênant marché)	2009	3 461	22	↗ 0,6 pts de ‰	2008-09	DPS
Taux d'interventions Police Municipale suite signalement personnes perturbant espace public (pour 1 000 habitants)	2009	4 573	29	↗ 11,9 pts de ‰	2008-09	DPS
Taux d'interventions pour détaguage (pour 1 000 habitants)	2009	11 326	73		n.d	DEP
<b>REVENUS-PAUVRETÉ-PRÉCARITÉ</b>						
Revenu fiscal moyen par unité de consommation	2006	19 696	19696	↗ 5,1 %	2005-06	INSEE DGI
Taux estimé de - de 65 ans sous le seuil de bas revenus	2008	23 248	18 %		n.d	CAF/INSEE06
Écart entre 10 % les + riches et 10 % les + pauvres (D9/D1)	2006	6,80	6,8	↘ -0,91	2002-06	INSEE DGI
<b>EMPLOI-ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>						
Taux d'emploi des 25-54 ans	2006	48 071	78 %		n.d	INSEE RP
Taux de chômage 25-54 ans au sens du recensement	2006	6 576	12 %		n.d	INSEE RP
Taux de création d'établissements économiques	2008	1 515	14 %	↗ 0,5 pts de %	2007-08	INSEE SIRENE

# COMPARAISON DES CODES COULEURS DES 6 SECTEURS

	Année	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Source
<b>DÉMOGRAPHIE</b>								
Population totale	2006							INSEE RP
Taux de moins de 20 ans	2006							INSEE RP
Taux de 75 ans et plus	2006							INSEE RP
Taux d'ouvriers parmi les actifs occupés de 15-64 ans	2006							INSEE RP
<b>FAMILLE</b>								
Taille moyenne des ménages	2006							INSEE RP
Taux de familles monoparentales	2006							INSEE RP
Taux de familles nombreuses (3 enfants et +)	2006							INSEE RP
Taux de personnes vivants seules	2006							INSEE RP
<b>ENFANCE</b>								
Taux de naissance pour 1 000 habitants	2008							INSEE 08/06
Taux de moins de 6 ans vivant dans ménage à bas revenus	2008							CAF
Part enfants Grande Section maternelle avec besoin de soins dentaires	moy. 2007-2008							DSPE
<b>PERSONNES ÂGÉES</b>								
Taux de personnes âgées de 80 ans et + vivant seules	2006							INSEE RP
Taux approché de 75 ans et + bénéficiaires APA à domicile	2008							SSPA /INSEE 06
Revenu fiscal médian des 75 ans et + (par UC)	2006							INSEE DGI
<b>ÉDUCATION-FORMATION</b>								
Taux approché de réussite au brevet des collèges	2009							IA via DEJ
Taux diplômés Bac + 2 et au-delà (parmi 15 ou + non scola)	2006							INSEE RP
Taux estimé d'étudiants parmi la population du secteur	2006							INSEE RP
<b>LOGEMENT-HABITAT</b>								
Taux de ménages propriétaires de leur logement	2006							INSEE RP
Taux de ménages déclarant vivre dans un logement social	2006							INSEE RP
Taux de ménages bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif (hors étudiant)	2008							CAF/INSEE 06
Prix moyen achat parc ancien (€/m <sup>2</sup> ) pour un produit T3	2008							OFPI
<b>MOBILITÉ</b>								
Taux de ménages ayant emménagé depuis - de 2 ans dans leur logement	2006							INSEE RP
Taux de ménages ayant au moins une voiture	2006							INSEE RP
<b>CITOYENNETÉ</b>								
Taux participation dernières élections (régionales 2 <sup>e</sup> tour)	2008							Bureaux Publics
<b>INCIVILITÉS</b>								
Taux de mise en fourrière pour 1 000 habitants (hors gênant marché)	2009							DPS
Taux d'interventions Police Municipale suite signalement personnes perturbant espace public (pour 1 000 habitants)								DPS
Taux d'interventions pour détaguage (pour 1 000 habitants)	2009							DEP
<b>REVENUS-PAUVRETÉ-PRÉCARITÉ</b>								
Revenu fiscal moyen par unité de consommation	2006							INSEE DGI
Taux estimé de - de 65 ans sous le seuil de bas revenus	2008							CAF/INSEE 06
Écart entre 10 % les + riches et 10 % les + pauvres (D9/D1)	2006							INSEE DGI
<b>EMPLOI-ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>								
Taux d'emploi des 25-54 ans	2006							INSEE RP
Taux de chômage 25-54 ans au sens du recensement	2006							INSEE RP
Taux de création d'établissements économiques	2008							INSEE SIRENE

n.d. : non disponible

■ Très supérieur à la moyenne  
 ■ Supérieur à la moyenne  
 ■ Dans la moyenne  
 ■ Inférieur à la moyenne  
 ■ Très inférieur à la moyenne



# NOTES DE LECTURE (exemple de la fiche 1)

## SECTEUR 1

Année Indicateur Notes de lecture

### Indicateur

#### DÉMOGRAPHIE

Population totale	2006	26 396	En 2006, le secteur 1 compte 26 396 habitants
Taux de moins de 20 ans	2006	19 %	En 2006, 19 % des habitants du secteur 1 ont moins de 20 ans
Taux de 75 ans et plus	2006	6 %	En 2006, 6 % des habitants du secteur 1 sont âgés de 75 ans et plus
Taux d'ouvriers parmi les actifs occupés de 15-64 ans	2006	11 %	En 2006, les ouvriers représentent 11 % des personnes actives occupées de 15-64 ans sur le secteur 1

#### FAMILLE

Taille moyenne des ménages	2006	1,69	En 2006, les ménages du secteur 1 sont composés en moyenne de 1,69 personnes
Taux de familles monoparentales	2006	31 %	En 2006, les familles monoparentales représentent 31 % des familles du secteur 1 (sans limite d'âge des enfants)
Taux de familles nombreuses (3 enfants et +)	2006	13 %	En 2006, 13 % des familles du secteur 1 sont composées de 3 enfants ou plus
Taux de personnes vivants seules	2006	38 %	En 2006, 38 % des personnes (âgées de 15 ans ou plus) vivent seules dans le secteur 1

#### ENFANCE

Taux de naissance pour 1 000 habitants	2008	15	En 2008, il y a 15 naissances pour 1000 habitants dans le secteur 1
Taux de moins de 6 ans vivant dans ménage à bas revenus	2008	21 %	En 2008, 21 % des enfants de moins de 6 ans du secteur 1 vivent dans un ménage à bas revenus (au sens de la CAF)
Part enfants Grande Section maternelle avec besoin de soins dentaires	2007-2008	10,8 %	En moyenne, sur les années 2007-08 et 2008-09 cumulées, 10,8 % des enfants de grande section de maternelle examinés ont besoin de soins dentaires

#### PERSONNES ÂGÉES

Taux de personnes âgées de 80 ans et + vivant seules	2006	53 %	En 2006, 53 % des personnes âgées de plus de 80 ans résidant dans le secteur 1 vivent seules
Taux approché de 75 ans et + bénéficiaires APA à domicile	2008	19 %	En 2008, près de 19 % des pers. de + de 75 ans perçoivent l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile dans le S1
Revenu fiscal médian des 75 ans et + (par UC)	2006	16 685	En 2006, le revenu fiscal médian des personnes de 75 ans et plus est de 16 685 € par an et par équivalent adulte

#### ÉDUCATION-FORMATION

Taux approché de réussite au brevet des collèges	2009	86 %	En juin 2008, 86 % des collégiens scolarisés dans les collèges du S1 ont obtenu le brevet des collèges
Taux diplômés Bac + 2 et au-delà (parmi 15 ou + non scola)	2006	48 %	En 2006, 48 % des personnes de plus de 15 ans non scolarisées ont un diplôme supérieur ou égal à un BAC+2 sur le S1
Taux estimé d'étudiants parmi la population du secteur	2006	19 %	En 2006, les étudiants représentent près de 19 % des habitants du S1

#### LOGEMENT-HABITAT

Taux de ménages propriétaires de leur logement	2006	29 %	En 2006, 29 % des ménages du S1 sont propriétaires de leur logement
Taux de ménages déclarant vivre dans un logement social	2006	7 %	En 2006, 7 % des ménages du secteur 1 déclarent vivre dans un "logement HLM loué vide"
Taux de ménages bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif (hors étudiant)	2008	41 %	En 2008, 41 % des ménages du parc locatif du secteur 1 bénéficient d'une aide au logement de la CAF (hors étudiants)
Prix moyen achat parc ancien (€/m <sup>2</sup> ) pour un produit T3	2008	2 501	En 2008, le prix moyen d'achat d'un T3 dans le parc ancien était de 2 501 € par m <sup>2</sup> dans le secteur 1

#### MOBILITÉ

Taux ménages ayant emménagé depuis - de 2 ans dans leur logement	2006	31 %	En 2006, 31 % des ménages du secteur 1 déclarent avoir emménagé dans leur logement depuis moins de 2 ans
Taux de ménages ayant au moins une voiture	2006	64 %	En 2006, 64 % des ménages du secteur 1 possèdent au moins une voiture

#### CITOYENNETÉ

Taux participation dernières élections (régionales 2 <sup>e</sup> tour)	2008	49 %	Au deuxième tour des dernières élections régionales en 2008, 49 % des inscrits du secteur 1 ont votés
---	------	------	---

#### INCIVILITÉS

Taux de mise en fourrière pour 1 000 habitants (hors gênant marché)	2009	31 ‰	En 2009, il y a eu 31 mises en fourrière par la police municipale pour 1 000 habitants sur le secteur 1 (hors mises en fourrière pour cause de marché)
Taux d'interventions Police Municipale suite signalement personnes perturbant espace public (pour 1 000 habitants)	2009	19 ‰	En 2009, il y a eu 19 interventions de la police municipale suite à signalement de personnes perturbant l'espace public pour 1 000 habitants sur le S1
Taux d'interventions pour détaguage (pour 1 000 habitants)	2009	87 ‰	En 2009, il y a eu 87 interventions pour détaguage pour 1000 habitants sur le secteur 1

#### REVENUS-PAUVRETÉ-PRÉCARITÉ

Revenu fiscal moyen par unité de consommation	2006	20 407	En 2006, le revenu fiscal moyen par équivalent adulte sur le secteur 1 était de 20 407 € par an
Taux estimé de - de 65 ans sous le seuil de bas revenus	2008	13 %	En 2008, 13 % des moins de 65 ans vivent sous le seuil de bas revenus (au sens de la CAF) dans le secteur 1
Écart entre 10 % les + riches et 10 % les + pauvres (D9/D1)	2006	7,9	En 2006, sur le S1, les 10 % de ménages les plus riches ont un revenu fiscal 7,9 fois supérieur aux 10 % de ménages les plus pauvres

#### EMPLOI-ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Taux d'emploi des 25-54 ans	2006	81 %	En 2006, 81 % des personnes de 25-54 ans sur le secteur 1 se déclarent en emploi
Taux de chômage 25-54 ans au sens du recensement	2006	10 %	En 2006, 10 % des personnes actives âgées de 25 à 54 ans se déclarent au chômage sur le S1
Taux de création d'établissements économiques	2008	15 %	En 2008, le taux de création d'établissements économiques s'élève à 15 % dans le secteur 1

REPÈRES COMPLÉMENTAIRES

Toutes les données du recensement de population sont déclaratives, de par leur construction, elle renseigne sur la structure de la population d'un territoire (et non sa conjoncture).

**Ménage à bas revenus** : ménage dont le revenu mensuel par unité de consommation est inférieur au seuil des bas revenus. En 2008, le seuil de bas revenus (applicable aux ressources 2007) était de 903 €.

**Besoins de soins dentaires** : correspond au pourcentage d'enfants présentant au moins une carie non soignée.

**L'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile** : prestation universelle versée aux personnes de + de 60 ans

visant à prendre en charge la perte d'autonomie dans l'accomplissement des gestes quotidiens.

**Revenu fiscal par unité de consommation** : il présente l'avantage de relativiser le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. Il permet de prendre en compte les économies d'échelles résultant de la vie en groupe. Le revenu exprimé par UC devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de composition différente. Attention le revenu fiscal ne s'apparente pas au niveau de vie : il ne prend pas en compte les revenus de transferts.

**Répartition des collèges par secteur** : secteur 1 (Fantin-Latour et Europole), secteur 2 (Champollion et Stendhal), secteur 3 (Aimé-Césaire), secteur 4 (Münch), secteur 5 (Vercors), secteur 6 (Lucie-Aubrac et Olympique).

À noter : le collège Les Saules a été retiré du secteur 5 parce que la majorité de ses élèves n'habite pas à Grenoble. Il convient de noter que le collège Europole présente des caractéristiques particulières (test d'entrée, options recherchées).

# FORMULES DE CALCUL

Indicateur	Année	Formules de calcul	Source
<b>DÉMOGRAPHIE</b>			
Population totale	2006		INSEE RP
Taux de moins de 20 ans	2006	nb de pers de - de 20 ans / nb total d'habitants	INSEE RP
Taux de 75 ans et plus	2006	nb de pers de 75 ans et + / nb total d'habitants	INSEE RP
Taux d'ouvriers parmi les actifs occupés de 15-64 ans	2006	nb d'ouvriers actifs occupés de 15-64 ans / nb de personnes actives occupées de 15-64 ans	INSEE RP
<b>FAMILLE</b>			
Taille moyenne des ménages	2006	population des ménages / nombre de ménages	INSEE RP
Taux de familles monoparentales	2006	nb de familles monop / nb total de familles avec enfants (sans limite d'âge)	INSEE RP
Taux de familles nombreuses (3 enfants et +)	2006	nb de familles ayant 3 enfants et + / nb total de F avec enfants	INSEE RP
Taux de personnes vivants seules	2006	nb de personnes 15 ou plus vivant seules/ nb de personnes de 15 ou plus	INSEE RP
<b>ENFANCE</b>			
Taux de naissance pour 1 000 habitants	2008	(nombre de naissances 2008 / nb total d'habitants 2006) * 1000	INSEE 08/06
Taux de moins de 6 ans vivant dans ménage à bas revenus	2008	nb d'E 0-5 ans révolus vivant dans un ménage à bas revenus / nb total d'E 0-5 ans révolus	CAF
Part enfants Grande Section maternelle avec besoin de soins dentaires	moy 2007-08	nb d'E de grande section de maternelle examinés ayant besoin de soins dentaires / nb d'enfants examinés en grande section maternelle (NB : 2 années scolaires cumulées 2007-2008 et 2008-2009)	DSPE
<b>PERSONNES ÂGÉES</b>			
Taux de personnes âgées de 80 ans et + vivant seules	2006	nb de personnes âgées de + de 80 ans vivant seules/ nb de personnes de 80 ans + (dans ménages)	INSEE RP
Taux approché de 75 ans et + bénéficiaires APA à domicile	2008	nb de bénéficiaires de l'APA à domicile 2008 / nb de personnes âgées de + de 75 ans 2006	SSPA / INSEE 06
Revenu fiscal médian des 75 ans et + (par UC)	2006	NB : 50 % des ménages ont un revenu inférieur et 50 % un revenu supérieur	INSEE DGI
<b>ÉDUCATION-FORMATION</b>			
Taux approché de réussite au brevet des collèges	2009	nb de collégiens ayant obtenu le brevet des collèges en juin 2009 / nombre total collégiens	IA via DEJ
Taux diplômés Bac + 2 et au-delà (parmi 15 ou + non scola)	2006	nb pers non scolarisées de 15 ans ou + titulaires d'1 diplôme sup ou = BAC+2 / nb de 15ans ou+ non scolarisés	INSEE RP
Taux estimé d'étudiants parmi la population du secteur	2006	nb d'élèves-étudiants-stagiaires non rémunérés de 15-64 ans / nb total d'habitants	INSEE RP
<b>LOGEMENT-HABITAT</b>			
Taux de ménages propriétaires de leur logement	2006	nb de résidences principales occupées par propriétaires/ nb de résidences principales	INSEE RP
Taux de ménages déclarant vivre dans un logement social	2006	nb de résidences principales HLM loué vide/ nb de résidences principales	INSEE RP
Taux de ménages bénéficiaires d'une aide au logement du parc locatif (hors étudiant)	2008	(nb d'allocataires du parc locatif bénéficiaires d'une aide au logement de la CAF-étudiants connus de la CAF) / (nombre de ménages - étudiants connus de la CAF)	CAF/INSEE 06
Prix moyen achat parc ancien (€/m²) pour un produit T3	2008	Valeur moyenne au m² dans le parc ancien pour un T3	OFPI
<b>MOBILITÉ</b>			
Taux ménages ayant emménagé depuis - de 2 ans dans leur logement	2006	nb de ménages ayant emménagé dans leur logement depuis moins de 2 ans / nb de ménages	INSEE RP
Taux de ménages ayant au moins une voiture	2006	nb de ménages ayant au moins une voiture / nb de ménages	INSEE RP
<b>CITOYENNETÉ</b>			
Taux participation dernières élections (régionales 2 <sup>e</sup> tour)	2008	nombre de votants au 2 <sup>e</sup> tour / nombre d'inscrits sur les listes électorales	Bureaux Publics
<b>INCIVILITÉS</b>			
Taux de mise en fourrière pour 1 000 habitants (hors gênant marché)	2009	(nb de mises en fourrière par la Police Municipale hors stationnement gênant pour cause de marché / nb d'habitants)*1000	DPS
Taux d'interventions Police Municipale suite signalement personnes perturbant espace public (pour 1 000 habitants)		(nb d'interventions police municipale suite signalement pr pers. perturbant espace public / nb d'habitants)*1000	DPS
Taux d'interventions pour détaguage (pour 1 000 habitants)	2009	(nb d'interventions pour détaguage (en régie ou entreprises) / nb d'habitants)*1000	DEP
<b>REVENUS-PAUVRETÉ-PRÉCARITÉ</b>			
Revenu fiscal moyen par unité de consommation	2006		INSEE DGI
Taux estimé de - de 65 ans sous le seuil de bas revenus	2008	nb pers connues de la CAF sous le seuil de bas revenus 2008 / nb de pers. de moins de 65 (RP 2006)	CAF/INSEE06
Écart entre 10 % les + riches et 10 % les + pauvres (D9/D1)	2006	Revenu fiscal des ménages 9 <sup>e</sup> décile / Revenu fiscal des ménages 1 <sup>e</sup> décile	INSEE DGI
<b>EMPLOI-ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>			
Taux d'emploi des 25-54 ans	2006	nb de pers actives occupées de 25-54 ans / nb de pers de 25-54 ans	INSEE RP
Taux de chômage 25-54 ans au sens du recensement	2006	nb de personnes de 25-54 ans se déclarant au chômage / nb d'actifs de 25-54 ans	INSEE RP
Taux de création d'établissements économiques	2008	nb établissements créés / nb établissements existants	INSEE SIRENE

# SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAH : Allocation Adulte Handicapé  
ABS : Analyse des Besoins Sociaux  
AI : Allocation d'Insertion  
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie  
API : Allocation Parent Isolé  
AS : Assistante Sociale  
ASE : Aide Sociale à l'Enfance  
ASF : Aide Sociale Facultative  
ASL : Aide Sociale Légale  
ASPAS : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées  
ASS : Allocation de Solidarité Spécifique  
AURG : Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise  
CADA : Centre d'accueil des demandeurs d'asile  
CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CAM : Centre d'Accueil Municipal  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
CESF : Conseillère en Économie Sociale et Familiale  
CGI : Conseil Général de l'Isère  
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale  
CLAP : Connaissance Locale de l'Appareil Productif  
CMU : Couverture Maladie Universelle  
CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés  
COHPHRA : Connaissance de l'Offre d'Hébergement et des Populations Hébergées en Rhône-Alpes  
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
CPDO : Commission Partenariale de Décisions et d'Orientation  
CRAM : Caisse Régionale d'Assurance Maladie  
DADS : Déclarations Annuelles de Données Sociales  
DEFM : Demandeur d'Emploi en Fin de Mois  
DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques  
DGI : Direction Générale des Impôts  
EHPA : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées  
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
EPA : Espaces Personnes Agées  
FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes  
FSL : Fonds de Solidarité Logement  
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques  
GIR : Groupes Iso-Ressources  
IRIS : Ilots Regroupés pour la diffusion d'Informations Statistiques  
METRO : Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole  
OHL : Observatoire de l'Hébergement et du Logement  
ONPES : Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale  
PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant  
PAO : Pôle Accueil et Orientation  
PAP : Plan d'Action Personnalisé  
PAPE : Pôle Accueil Petite Enfance  
RAD : Restauration à Domicile  
RAM : Relais Assistantes Maternelles  
RP : Recensement de Population  
RMI : Revenu Minimum d'Insertion  
RSA : Revenu de Solidarité Active  
SATIS : Service d'Accompagnement Temporaire vers l'Insertion Sociale  
SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile  
SSPA : Service Social Personnes Agées  
ZUS : Zone Urbaine Sensible

# LEXIQUE

## ▪ Aides au logement

Trois aides versées sous certaines conditions par la CAF coexistent :

- l'allocation de logement familiale (ALF)
- l'allocation de logement sociale (ALS)
- l'aide personnalisée au logement (APL)

Elles ne sont pas cumulables. L'ordre de priorité est le suivant : APL, ALF, ALS.

## ▪ Allocataire (au sens de la CAF)

Ménage ayant perçu une prestation au titre du mois de décembre.

## ▪ Allocataire à bas revenus (au sens de la CAF)

Allocataire dont le revenu disponible par unité de consommation (RUC) – selon les modalités de calcul de la CAF – est sous le seuil des bas revenus fixé à 60% de la médiane des revenus déterminée par l'Enquête Revenus Fiscaux. La médiane est la valeur pour laquelle 50% des allocataires se situent en dessous et 50% au dessus.

En 2009, le seuil de bas revenus (applicable aux ressources 2008) était de 942€. Attention : les étudiants et les personnes de plus de 65 ans sont hors champ de calcul.

## ▪ Allocataire fragile (au sens de la CAF)

Allocataire au dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations que lui verse la CAF.

## ▪ Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Elle s'adresse aux personnes handicapées ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une rente d'accident du travail.

## ▪ Allocation d'Insertion (AI)

Allocation chômage, d'une durée maximale d'un an, réservée depuis 1992 aux personnes ayant demandé l'asile en France, aux salariés expatriés non affiliés à l'assurance chômage ou aux réfugiés, ainsi qu'aux anciens détenus libérés depuis moins de 12 mois, aux victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

## ▪ Allocation Parent Isolé (API)

Destinée aux personnes assumant seules la charge d'enfant(s), y compris les femmes enceintes ; elle est versée jusqu'au troisième anniversaire du dernier enfant ou pendant un an après isolement.

## ▪ Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Elle s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus dont le niveau de dépendance est évalué en GIR 1 à 4 et vise ainsi à une meilleure prise en charge de leur perte d'autonomie pour accomplir les gestes ordinaires de la vie courante. L'ouverture des droits n'est pas soumise à condition de ressources. Une participation financière reste toutefois à la charge des bénéficiaires lorsque leurs ressources sont supérieures à un montant révisé périodiquement. Cette allocation peut être versée par le Conseil Général selon les cas soit directement à la personne, soit à l'établissement dans lequel elle réside.

## ▪ Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)

Allocation unique, entrée en vigueur en 2007 en remplacement des différentes prestations qui composaient le minimum vieillesse. L'ASPA constitue un montant minimum de pension de vieillesse accordé, sous condition de ressources, aux personnes qui n'ont pas suffisamment cotisé aux régimes de retraite pour pouvoir bénéficier d'un revenu d'existence, à l'âge de la retraite.

## ▪ Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)

Allocation chômage s'adressant aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail

## ▪ Groupes Iso-Ressources (GIR)

La grille AGGIR (Autonomie gérontologique groupe iso-ressources) classe les personnes âgées en six niveaux de perte d'autonomie :

– **GIR 1** : les personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.

- **GIR 2** : les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, ou celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices.
- **GIR 3** : les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle.
- **GIR 4** : les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage.
- **GIR 5 et GIR 6** : les personnes très peu ou pas dépendantes.

- **Ilots Regroupés pour la diffusion d'Informations Statistiques (IRIS)**

Entité statistique la plus fine déterminée par l'INSEE pour permettre la diffusion des résultats du recensement de 1999 au niveau infra communal. Grenoble en compte 73. Le seuil de population imposé par l'INSEE est d'au moins 2000 habitants par IRIS.

- **Médiane**

Valeur qui partage une distribution en deux parties égales. Pour une distribution de revenus, la médiane est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des effectifs et au-dessus duquel se situe l'autre moitié des effectifs.

- **Ménage (au sens de l'INSEE)**

Désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être constitué d'une seule personne, on parle alors de ménage isolé.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières, les sans-abri) ou résidant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant "hors ménages ordinaires".

- **Ménage fiscal**

Regroupement des foyers fiscaux – ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus – répertoriés dans un même logement.

- **Revenu fiscal**

Ressources déclarées par les contribuables aux services fiscaux, avant abattement. Cela correspond aux revenus avant redistribution, il ne peut donc être assimilé à un revenu disponible. Il comprend :

- les revenus salariaux ;
- les revenus des professions non salariées ;
- les retraites (hors minimum vieillesse), pensions d'invalidité, pensions alimentaires reçues ;
- certains autres revenus (du patrimoine etc.).

- **Revenu fiscal par unité de consommation (RUC)**

Il relativise le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. Le revenu exprimé par UC devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'INSEE et par Eurostat :

le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;

les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;

les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

- **Revenu Minimum d'Insertion (RMI)**

Il vise à garantir des ressources minimales à toute personne de 25 ans ou plus (la condition d'âge n'étant pas exigée pour les personnes ayant au moins un enfant né ou à naître). Le montant versé est différentiel : il s'agit de la différence entre le plafond garanti et le montant des ressources du foyer allocataire prises en compte dans le calcul.

- **Revenu de Solidarité Active (RSA)**

Le RSA est une allocation instaurée au 1er juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité permet de compléter les revenus de bénéficiaires ayant de faibles revenus d'activité, supérieurs cependant au seuil du RSA socle. Un bénéficiaire du RSA peut bénéficier du RSA socle seulement, du RSA activité seulement, ou bien des deux composantes simultanément. Le RSA est ouvert aux personnes âgées d'au moins 25 ans ou ayant la charge d'un enfant né ou à naître. Plus précisément, cette allocation complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent un niveau garanti, lorsqu'elles sont inférieures à celui-ci.



## ANNEXE 2

### ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX PERCEPTIONS DES SITUATIONS DE PAUVRETE QUESTIONNAIRE AUX ACTEURS INTERVENANT DANS LE CHAMP DES AIDES FINANCIERES ET SECOURS D'URGENCE

*Dans le cadre de sa démarche annuelle d'Analyse des Besoins Sociaux, le CCAS de Grenoble souhaite mieux connaître et comprendre les besoins des personnes en situation de pauvreté.*

*Aussi, le CCAS de Grenoble vous propose de répondre au questionnaire ci-joint afin d'appréhender le phénomène plus qualitativement. En effet, la pauvreté étant multi-dimensionnelle, l'approche strictement monétaire du phénomène est fortement réductrice.*

*Par ailleurs, en période de crise économique, les outils statistiques traditionnels atteignent plus que jamais leurs limites, compte tenu du décalage temporel avec lequel les principales sources d'informations sont publiées.*

*Enfin, l'UNCCAS a publié en septembre 2009 un guide méthodologique proposant diverses méthodes pour une meilleure appréhension et compréhension des phénomènes de pauvreté, parmi lesquelles figurent le recueil d'observations auprès des acteurs.*

*Nous vous remercions par avance de bien vouloir remplir le questionnaire (vous pouvez cocher ou saisir directement dans les champs grisés) et le retourner **avant le 30 juin 2010** à : [amandine.villard@ccas-grenoble.fr](mailto:amandine.villard@ccas-grenoble.fr)*

*ou à l'adresse suivante : CCAS de GRENOBLE, Service Observation Sociale, 28 Galerie de l'Arlequin 38029 GRENOBLE Cedex 2*

*Il est important pour le traitement des résultats que vous répondiez à l'ensemble des questions.*

*Veillez à ce que vos réponses reflètent l'ensemble des situations que vous connaissez, en évitant d'être "perturbé" par les situations les plus prenantes.*

*Les questionnaires retournés feront l'objet d'une analyse collective lors de séances de travail réunissant quelques acteurs. Le CCAS de Grenoble s'engage à vous communiquer le résultat de ce travail.*

Organisme :

Service :

Fonction :

Secteur(s) géographique(s) sur lesquels vous intervenez en priorité sur Grenoble :

Secteur 1    Secteur 2    Secteur 3    Secteur 4    Secteur 5    Secteur 6

Ensemble de la ville de Grenoble



Observations (ex : mentionnez si vous avez en charge un public spécifique : personnes âgées etc.) :

## VOTRE ANGLE D'APPROCHE

Q1. Dans le cadre de votre pratique, vous rencontrez des situations de pauvreté dans le cadre de ...

- réponses à l'urgence
- actions ponctuelles
- accompagnements sur la durée

Q2. Votre intervention se situe-t-elle...


- plutôt dans la prévention
- plutôt dans la réparation (ou dans la recherche de solutions)
- dans les deux

## VOTRE PERCEPTION DES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETE

Q3. Quels **signes, symptômes, indices** vous permettent de repérer une situation de pauvreté ?

Q4. Sur une échelle de 1 à 10, comment situeriez-vous **l'importance de la pauvreté** sur votre territoire d'intervention ?

1   2   3   4   5   6   7   8   9   10

pauvreté résiduelle  pauvreté massive

Q5. La plupart des personnes en situation de pauvreté auprès desquelles vous intervenez sont confrontées à ...

- une pauvreté **structurelle** (inscrite dans la durée), précisez :
  - insuffisance des revenus d'activité
  - insuffisance de revenus sociaux (ou "de transferts") (ex : minima)
  - charges (familiales, logement etc.) trop lourdes
  - absence totale de revenus (jeunes...)
  - autre :
- une pauvreté **conjoncturelle** (provisoire, ponctuelle), précisez :
  - situations d'attente de prestations
  - situations de rupture de droits
  - dysfonctionnements institutionnels divers
  - événements imprévus
  - difficultés d'insertion professionnelle, emploi précaire
  - autre :
- les deux

Q6. Concernant **l'évolution de la pauvreté** sur votre territoire d'intervention, diriez-vous que la tendance depuis 3 ans est...

- plutôt à la hausse
  - plutôt stable
  - plutôt à la baisse
  - vous ne savez pas
- ➔ A votre avis pourquoi ? :

Q7. Comment qualifieriez-vous les **principaux besoins** des ménages en situation de pauvreté ?  
(exemple : besoins de soins ; de lien social ; besoins de loisirs ; besoins liés à la mobilité et aux déplacements ; dépenses liées aux enfants etc.)



Q8. A votre connaissance, existe-t-il des **besoins non satisfaits** chez le public en situation de pauvreté auprès duquel vous intervenez ?

oui       non      → Si oui, lesquels ?

Q9. Sur quels registres de la vie quotidienne, la pauvreté vous semble-t-elle avoir le plus **d'impacts** ? (Numérotez de 1 à 3 par ordre d'importance)

niveau de vie / consommation	emploi – travail	éducation-formation
logement/hébergement	soins santé handicap	alimentation
vie familiale	équilibre psychologique	participation citoyenne
loisirs et activités culturelles	autre, à préciser :	

Q10. A votre connaissance, arrive-t-il aux ménages pauvres auprès desquels vous intervenez de réduire/renoncer aux actes suivants **par contrainte financière** :

	Oui, souvent	Oui, parfois	rarement	jamais	ne sait pas
Réduction achats alimentaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retarder le paiement du loyer et de ses charges liées (énergie...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retarder le paiement d'autres factures (hors logement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renoncer à maintenir le logement à bonne température	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renoncer à acquérir, renouveler ou réparer des biens d'équipement (ex : voiture, TV, téléphone...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renoncement à des soins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduction déplacements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduction/suppression sorties ou loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q11. A partir de votre expérience, caractérisez les **profils-types** de ménages pauvres les plus fréquemment rencontrés : (plusieurs profils possibles)

	Situation familiale (ex : Couple avec 2 enfants ; femme seule...)	Age pers. référence	Situation vis-à-vis de l'emploi (CDD, CDI, recherche d'emploi,...)	Situation vis-à-vis du logement (ex : hébergé par tiers, propriétaire...)
<i>Exemple</i>	<i>Homme seul</i>	<i>40 ans</i>	<i>En emploi stable</i>	<i>Locataire parc privé</i>
Profil A				
Profil B				
Profil C				
Profil D				

Q12. Sur votre territoire d'intervention, diriez-vous que **les personnes pauvres exerçant un emploi**, sont depuis 2 ans...

plutôt à la hausse     plutôt stable     plutôt à la baisse     vous ne savez pas

→ Précisez les éléments sur lesquels vous vous basez :



**Contacts :**

Direction Générale du CCAS de Grenoble : [dirgen@ccas-grenoble.fr](mailto:dirgen@ccas-grenoble.fr)